

Pour une nouvelle alliance agricole

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2011



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

ÉDITO

L'agriculture, un enjeu de société

À l'échelle mondiale, européenne et française, la question de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation se pose avec toujours plus d'acuité. Première région agricole de France et troisième d'Europe, la Bretagne a connu, en 2008 et 2010, deux importantes crises agricoles successives. L'agriculture bretonne se trouve désormais à un tournant : il n'y a plus de modèle agricole breton unique, mais bien des agricultures en Bretagne. Face à ce constat, de nouvelles perspectives se dessinent. Elles devront à la fois rassembler l'ensemble des agricultures de Bretagne, mais aussi l'ensemble des Bretonnes et des Bretons qui devront se reconnaître dans ce projet commun. Rassembler, c'est la vocation de la Nouvelle Alliance pour l'agriculture en Bretagne, qui repose sur les conclusions d'une large consultation publique, menée par la Région entre décembre 2010 et juin 2011. Cette Nouvelle Alliance a pour vocation de favoriser une production plus autonome et durable, ainsi qu'une meilleure maîtrise de leur revenu par les agriculteurs. Elle prône aussi la vigilance vis-à-vis des évolutions budgétaires de la Politique agricole commune (PAC) qui constitue de loin le premier soutien de l'agriculture bretonne. L'agriculture ne se résume pas à la production de matières premières : c'est de notre alimentation, notre santé, notre économie, nos paysages, le dynamisme de nos territoires, l'histoire de la Bretagne mais aussi son devenir dont il s'agit. L'agriculture en Bretagne et son avenir nous concernent tous.

Jean-Yves Le Drian,
Président du Conseil régional de Bretagne



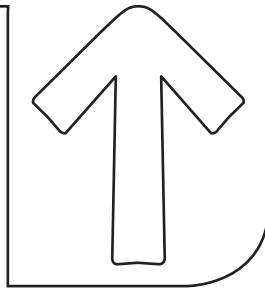
© Emmanuel Pain

PENNAD-STUR

Al labour-douar, un dalc'h a bouez evit ar gevredigezh

Pe e vefe er bed a-bezh, en Europa pe e Frañs, emañ an dalc'h muioc'h-mui gant ar pezh a sell ouzh amzer-da-zont al labour-douar hag ar boued. E Breizh, ar rannvro gentañ e Frañs hag an trede en Europa a-fet labour-douar, ez eus degouezhet div enkadenn a bouez diouzh renk war an dachenn-se, e 2008 ha 2010. Diwar neuze emañ al labour-douar e Breizh en un dalc'h pouezus : n'eus ket mui eus ur patrom hepken evit al labour-douar e Breizh – meur a labour-douar e Breizh, ne lavaran ket. P'emañ kont e-giz-se emeur o soñjal e kinnigoù nevez evit an amzer-da-zont. Dav e vo d'an holl dud a zo war dachenn al labour-douar e Breizh, forzh peseurt doare labour-douar e vefe, hag ivez d'an holl Vretonezed ha d' an holl Vretoned, mont a-du gant ar raktres nevez-se. Bodañ, setu aze pal an Emglev Nevez evit al labour-douar e Breizh a zo bet savet diwar disoc'hoù ur mell enklask foran hag a oa bet kaset da benn gant ar Rannvro etre Kerzu 2010 ha Mezheven 2011. Lusket eo bet an Emglev Nevez-se evit reiñ lañs d'ur produiñ muioc'h emren ha padus, hag abalamour d'al labourerien-douar da vestroniañ gwelloc'h o gounidoù. Broudañ a ra ivez da vezañ evezhiek ouzh an doare ma'z a ar Politikerezh boutin al labour-douar (PAC) war-raok, pa'z eo an ensavadur a ro ar muiañ a skoazelloù d'al labour-douar e Breizh, hag a-bell. Estreget produiñ danvezioù diaoz a ra al labour-douar : hor boued, hor yec'hed, hon armerzh, tres hor maezioù, nerzh hor broioù, hon istor hag ivez hon amzer-da-zont a zo en dalc'h amañ. Hon aferioù deomp-holl eo al labour-douar e Breizh hag en amzer-da-zont.

Jean-Yves Le Drian,
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh



Pour une nouvelle alliance agricole

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2011

SOMMAIRE

Introduction.....	7
-------------------	---

Chapitre 1 L'agriculture bretonne dans le contexte mondial, européen et français

I-	La nouvelle donne alimentaire remet l'agriculture au premier plan des défis mondiaux	9
I.1.	Deux crises alimentaires successives en 2008 et 2010	9
I.2.	Produire plus et mieux à l'échelle mondiale	10
II-	La mondialisation et les règles de l'OMC contraignent fortement l'agriculture bretonne	11
II.1.	La nouvelle planète alimentaire	11
II.2.	La grande cassure de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995 : l'agriculture dans la concurrence mondiale	13
II.3.	OMC : perspectives inquiétantes pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons.....	15
II.4.	La stratégie du libre-échange mondial pour l'alimentation est dangereuse.....	15
III-	L'évolution de la PAC européenne sera déterminante	16
III.1.	Une PAC totalement bouleversée depuis sa création	16
III.2.	Une nouvelle réforme pour la période 2014-2020.....	17
III.3.	PAC 2013 : un infléchissement positif mais beaucoup d'incertitudes.	18
III.4.	La déclinaison française de la PAC sera également déterminante !	20
IV-	Les orientations du gouvernement français en matière agricole.....	21
IV.1.	Une action de l'État prédominante en France	21
IV.2.	Un équilibre subtil et délicat entre compétitivité économique et Grenelle de l'environnement	22

Chapitre 2 Bilan de la consultation publique : un espace d'expression démocratique

I-	Synthèse des contributions « site Internet Nouvelle Alliance »	23
I.1.	Statistiques.....	23
I.2.	Thèmes abordés	23
II-	Synthèse des réunions territoriales «Tro Breizh»	24
II.1.	Participation	24
II.2.	Les thèmes abordés.....	25
III-	Conclusion : attentes des acteurs et rôle de la Région Bretagne.....	28

Chapitre 3

Quelles perspectives pour l'agriculture bretonne ?

I-	Priorité au foncier agricole et à l'installation	29
II-	S'appuyer sur l'agronomie pour des pratiques plus durables	30
III-	Accompagner l'évolution vers plus d'autonomie	31
IV-	Faire le pari de la qualité pour plus de valeur ajoutée.....	32
V-	Contribuer à la maîtrise du revenu	34
VI-	Faire confiance aux territoires pour une Nouvelle Alliance avec la société	35

Chapitre 4

Les propositions pour une Nouvelle Alliance Agricole

I-	Renforcer les actions d'aménagement rural et d'utilisation raisonnée du foncier	36
I.1.	Aménagement rural.....	36
I.2.	Utilisation raisonnée du foncier agricole	37
II-	Renouveler les générations dans l'agriculture	37
III-	Promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	40
III.1.	Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	40
III.2.	Développer l'agriculture biologique et herbagère en Bretagne	41
III.3.	Préserver la biodiversité en Bretagne	42
III.4.	Améliorer et préserver la ressource en eau.....	43
IV-	Améliorer la viabilité des filières de production agricoles	44
IV.1.	Développer l'autonomie des exploitations agricoles bretonnes	44
IV.2.	Développer les filières de diversification	47
IV.3.	Développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire	48
IV.4.	Adapter la recherche et l'innovation face aux nouveaux défis dans les secteurs agricole et agroalimentaire	49
IV.5.	Promouvoir les échanges de savoir-faire à l'international	51
V-	Développer le lien entre territoire et agriculture	51
V.1.	Encourager les dynamiques collectives dans les territoires	51
V.2.	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)..	52
V.3.	Développer le lien entre agriculteurs et consommateurs ; soutenir les filières de production locales et de qualité	53
VI-	Former tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture bretonne	53
VII-	Gouvernance de la Nouvelle Alliance	55

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Chiffres clés du secteur agricole et agro-alimentaire.....	56
ANNEXE 2 - Bilan consolidé du soutien régional au bénéfice du secteur agricole et agro-alimentaire.....	59
ANNEXE 3 - Position sur la PAC votée par le Conseil régional de Bretagne en juin 2011.....	61
ANNEXE 4 - Liste des organisations auditionnées.....	63
GLOSSAIRE	64

INTRODUCTION

L'agriculture a-t-elle un avenir ? La question pourrait sembler absurde. Certains se sont pourtant interrogés, peut-être temporairement séduits par la vision néolibérale de division internationale du travail, qui promettait monts et merveilles à une économie entièrement tournée vers les services, laissant aux pays pauvres le soin de la production agricole et aux pays émergents l'industrie. La première décennie du XXI^e siècle s'est employée à illustrer l'inconséquence de cette vision. Ainsi, après avoir dérégulé la politique agricole commune, l'Europe a redécouvert les fluctuations des prix, les méfaits de la spéculation, et les inquiétudes pour sa sécurité alimentaire au moment où des émeutes de la faim éclataient à ses portes. Elle s'est surtout rappelée que l'agriculture n'était pas une activité économique comme les autres.

L'agriculture produit l'alimentation, c'est à dire le seul produit dont les humains ne peuvent absolument pas se passer. De plus, elle est très fortement soumise aux aléas climatiques et économiques, ce qui justifie une intervention publique pour la réguler. L'importance stratégique de ce secteur est sans égal. L'histoire humaine démontre que l'absence de maîtrise de ces productions a souvent été le facteur déclencheur des plus grands bouleversements. Les révolutions arabes de ce début d'année en constituent le dernier exemple en date. Car s'il est vrai que de nombreux facteurs sociaux, économiques et politiques peuvent les expliquer, l'élément déclencheur est sans conteste les émeutes en raison du prix excessif des produits alimentaires de base dans ces pays. La question, n'est donc pas tant de savoir si l'agriculture a un avenir, mais à l'inverse si l'humanité a un avenir sans agriculture. La réponse, négative, rappelle l'évidence : il n'y a pas d'avenir sans agriculture.

La Bretagne est la première région agricole de France, la troisième d'Europe. Elle devrait logiquement être à l'abri de ce type d'interrogation. Cependant, le malaise dans le monde agricole y est bien réel. Les agriculteurs eux-mêmes s'interrogent ouvertement sur le bien fondé de leur activité et de leurs pratiques, et finalement sur leur place dans la société. Ils se sentent souvent déconsidérés, voire méprisés par une majorité de citoyens. Au point que ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui se posent la question : l'agriculture a-t-elle un avenir en Bretagne ?

Pourtant, l'image de l'agriculture dans la société n'est pas aussi noire que le monde agricole ne le pense souvent. Ce n'est pas tant l'agriculture qui est remise en question, que le recours à certaines pratiques abusives très médiatisées. Car l'agriculture ce n'est pas seulement de la production de nourriture. C'est aussi le dynamisme et l'emploi en milieu rural, c'est la qualité de l'environnement, de l'eau et des paysages, c'est la culture et le patrimoine, en particulier gastronomique. L'agriculture en Bretagne, c'est aussi l'Histoire, avec la prospérité née après-guerre de l'alliance entre agriculture et industrie agroalimentaire qui a permis de maintenir l'équilibre territorial de notre région. Cet équilibre explique d'ailleurs en partie ce qui rend aujourd'hui la Bretagne si attractive. Les citoyens ont majoritairement conscience de cette multifonctionnalité et des mérites de l'agriculture. La question qu'ils posent est plutôt : quel avenir pour l'agriculture en Bretagne ?

Cette question mérite un débat de société. Car tout le monde est concerné, et pas seulement le monde agricole. L'incompréhension passe aussi par le cloisonnement, par la tentation de réduire ce débat à un débat d'experts. Pour recréer du lien entre agriculture et société, il est au contraire nécessaire d'ouvrir ce débat autant que possible. C'est ce que le Conseil régional s'est employé à faire durant six mois, entre décembre 2010 et mai 2011.

Ce débat s'est déroulé dans un contexte de crise. En effet, en 2008 et en 2010, l'agriculture bretonne, et en particulier l'élevage, a connu deux graves crises successives. Il est désormais évident qu'elle se trouve à un tournant, qu'elle va devoir évoluer pour faire face à un nouveau contexte, à de nouveaux défis. Cette évolution indispensable n'est pas un problème en soi. L'agriculture a toujours évolué, les agriculteurs ont démontré depuis longtemps qu'ils étaient capables de s'adapter, individuellement et collectivement. De plus, cette évolution a déjà commencé : il n'y a plus de modèle agricole breton unique, mais bien plusieurs agricultures en Bretagne.

Les périodes de sortie de crise peuvent se montrer propices à la mise en place de nouvelles orientations, car elles excluent de fait toute possibilité de *statu quo*. C'est exactement de cette opportunité de tracer de nouvelles perspectives dont la Bretagne a besoin. Ces perspectives devront rassembler, surtout pas exclure. Elles devront rassembler à la fois l'ensemble des agricultures de Bretagne, mais aussi l'ensemble des bretonnes et des bretons qui devront se reconnaître dans ce projet commun. Le Conseil régional est légitime pour proposer ces perspectives. Il est même très attendu dans ce rôle, comme nous l'a appris la consultation publique.

Après avoir analysé le contexte dans lequel évolue l'agriculture bretonne, tant à l'échelle nationale, européenne que mondiale, et rappelé la consultation publique lancée par le Conseil régional ainsi que ses résultats, ce document présentera les grandes orientations que nous proposons pour l'avenir de l'agriculture. Il déclinera enfin les différentes mesures qui seront mises en œuvre, traductions concrètes de ces orientations dans les politiques publiques menées par le Conseil régional.

I- La nouvelle donne alimentaire remet l'agriculture au premier plan des défis mondiaux

I.1. Deux crises alimentaires successives en 2008 et 2010

En 2008, le monde a redécouvert l'enjeu alimentaire à travers une série de crises, de tensions sociales, et d'« émeutes de la faim » dans nombre de pays d'Afrique et d'Asie, comme au Sénégal, en Egypte, en Haïti, en Thaïlande, au Cambodge, etc., les prix des céréales (blé et riz principalement) ont alors flambé de 20%, à 40%, voire plus. La tension a surtout été forte dans les grandes villes, regroupant des populations appauvries.

Les commentaires et les cris d'alarme se sont succédés. Le sénégalais Jacques Diouf, directeur général de la FAO, estimait alors que : « les émeutes de la faim risquaient de s'étendre si les dirigeants mondiaux ne prenaient pas de mesures radicales ». Robert Zoellick, Président de la Banque Mondiale, a même évoqué la nécessité d'un « new deal alimentaire mondial ». Puis les prix ont fortement chuté, détournant alors l'attention vers d'autres sujets...

Mais depuis l'été 2010, sous l'effet croisé d'une demande en hausse, de stocks bas et surtout d'accidents climatiques (sécheresse en Russie et Ukraine, pluies en Argentine ou en Océanie...), les prix flambent de nouveau. Le report des actifs financiers et boursiers vers les produits agricoles amplifie le phénomène. L'indice FAO des prix alimentaires a atteint un nouveau record historique en mars 2011 (+37% depuis mars 2010). En un an, les prix du blé ont doublé sur les marchés internationaux, ceux du soja et du maïs ont augmenté de 80%, les produits laitiers de 37%... Il n'y a guère que les viandes qui ne progressent que modérément.

Robert Zoellick, toujours Président de la Banque mondiale, estime aujourd'hui « que les prix alimentaires ont atteint la côte d'alerte » et craint une vague de troubles sociaux et politiques dans les deux prochaines années. Les « printemps arabes », dont les prix alimentaires constituent un des éléments déclencheurs, en sont une illustration frappante.

D'autres signaux de tensions actuelles et futures sur l'alimentation sont alarmants :

935 millions de personnes souffrent encore de la faim en 2011 selon les Nations Unies, soit 16 % de la population mondiale ; après avoir décliné pendant des décennies, le nombre de personnes mal nourries dans le monde augmente depuis 1995 et a même connu un pic à plus d'un milliard de personnes en 2009 ; comme les prix alimentaires sont actuellement au plus haut une nouvelle progression de la faim est à craindre ;

frénésie des achats ou de locations emphytéotiques de terres arables par certains pays émergents (Chine et Inde notamment) dans des pays du sud (Madagascar, Éthiopie, Indonésie, Philippines...), pour mettre en place des exploitations agro-industrielles (près de 40 millions d'ha par an depuis la crise alimentaire de 2007) ;

répétition de perturbations climatiques considérées comme exceptionnelles qui affectent la production agricole (El Niño, sécheresse en Russie et Ukraine à l'été 2010, forte crainte actuelle sur les récoltes de céréales 2011 dans l'Ouest européen...) ;

seulement 3 mois de stocks de consommation mondiale de céréales.

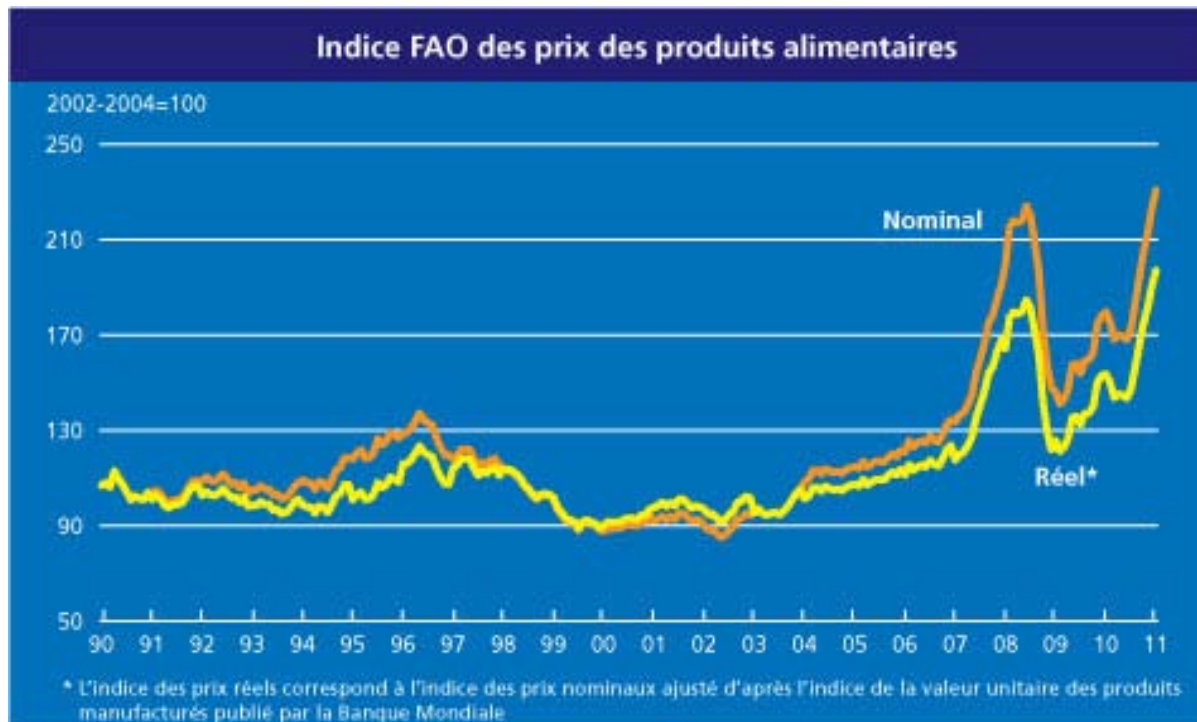
La demande alimentaire croît avec la croissance démographique mondiale et va donc entraîner une hausse durable du prix des denrées agricoles. Car les surfaces agricoles, elles, diminuent : chaque année c'est l'équivalent de la surface agricole de l'Italie qui disparaît. La recherche effrénée de ressources alimentaires d'un pays continent telle que la Chine, qui détient 22% de la population mondiale pour seulement 8% des terres arables (achat ou location de terre, importation massive de soja, de céréales, et désormais de lait et viandes), laisse à penser que nous risquons de basculer dans un « nouveau monde » alimentaire, où la pénurie remplacerait l'abondance.

Pour autant, une production annuelle équivalente à 200 kg de céréale par habitant serait suffisante pour nourrir correctement l'humanité. Or la production mondiale actuelle est déjà de 330 kg par habitant. Le défi posé au monde est donc tout autant celui d'une meilleure répartition de la production et de l'accès à la nourriture, que celui de la production elle-même.

À l'heure où la crainte d'une sécheresse historique se concrétise malheureusement en Bretagne et dans de nombreuses autres Régions en France, cette conviction ne peut être que renforcée. En 1945, le poète Paul Valéry écrivait : « le temps du monde fini..., commence ».

GRAPHIQUE 1 : Évolution indicielle des prix des produits alimentaires

(Source : FAO, Février 2011)



I.2. Produire plus et mieux à l'échelle mondiale

À long terme, le défi est majeur. Selon les prévisions les plus raisonnables, la population mondiale qui comptait 2 milliards d'humains en 1920, devrait passer de 7 milliards aujourd'hui à 9 milliards en 2050. La FAO estime qu'il faudra augmenter la production agricole de 70%, si les tendances actuelles se poursuivent (croissance des pays émergents, part des protéines animales, gaspillage). Selon la FAO, le gaspillage génère à lui seul la perte de 1,3 milliards de tonnes de productions alimentaires (dont 670 millions dans les pays développés) soit le tiers de la production mondiale. Sans un travail conséquent de réduction des gaspillages, il faudrait ainsi produire pour 14 milliards d'habitants pour en nourrir 9,5 milliards en 2050. Ce défi alimentaire replace l'agriculture au cœur des grands enjeux stratégiques du XXI^{ème} siècle, au même niveau que le réchauffement climatique ou l'approvisionnement énergétique.

Or, l'agriculture présente une caractéristique particulière qui l'oblige plus que d'autres à intégrer la dimension environnementale : elle utilise directement les capacités de production des écosystèmes. Face à l'urgence écologique, il ne s'agit donc pas seulement de produire plus, mais de produire mieux et de façon mieux répartie sur la planète.

Toute activité humaine (habitation, transport, industrie, alimentation et agriculture, loisirs...), impacte en effet les écosystèmes naturels. Cette pression est d'autant plus forte que la population mondiale augmente. Déjà en 1798, Malthus s'interrogeait sur l'adéquation entre croissance démographique et ressources naturelles. Jusqu'à maintenant il avait été contredit par le développement des sciences et des techniques permettant le développement de la production économique, mais sans en intégrer le coût écologique. Depuis le rapport du Club de Rome en 1972 (« Halte à la croissance »), le rapport Brutland de 1987 qui précise la notion de développement durable, et le Sommet de la terre à Rio en 1992 qui impose l'Agenda 21, les interrogations sur la durabilité de nos sociétés humaines se multiplient.

La perte rapide de biodiversité est peut-être l'indicateur-clé le plus explicite de l'état de notre environnement. Selon les Nations Unies, une espèce d'oiseaux sur huit, un mammifère sur quatre, un amphibien sur trois et 70% des plantes de la planète sont en péril. Au total, un tiers des espèces vivantes de la planète sont menacées d'extinction.

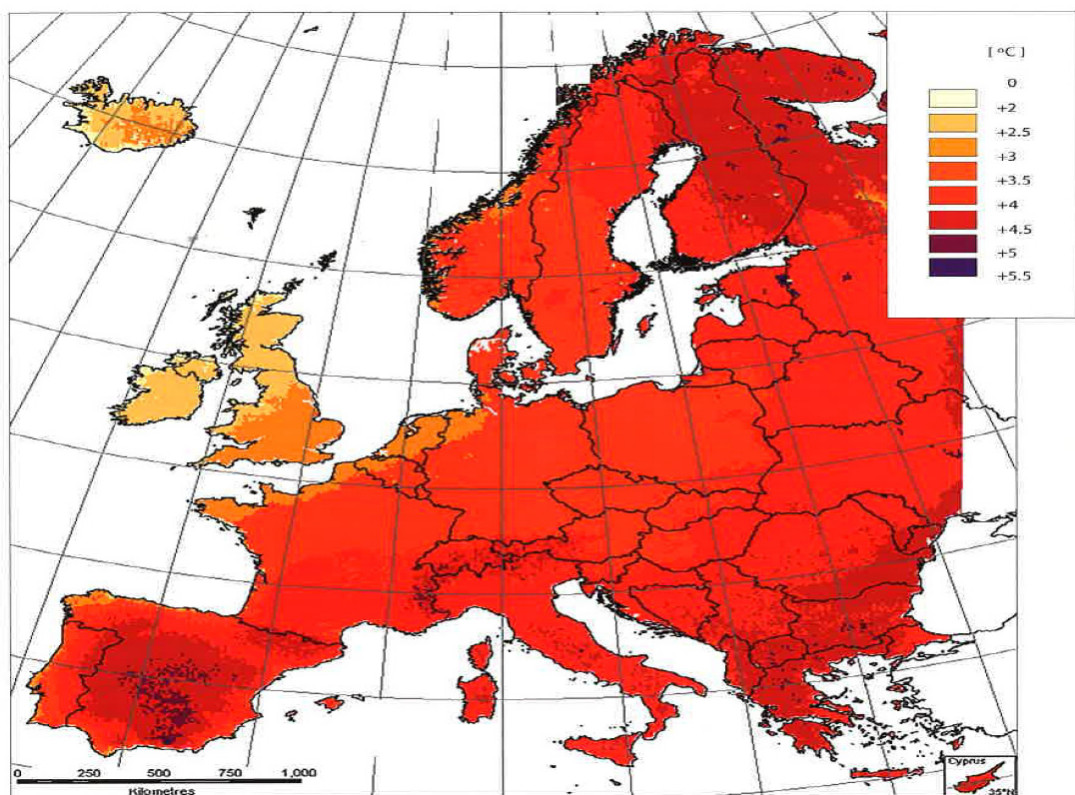
Dans ce contexte l'agriculture est fortement interrogée, voire contestée. Mais si elle doit faire évoluer ses méthodes de production pour diminuer son impact environnemental, il ne faut pas oublier qu'elle peut aussi contribuer positivement à l'environnement (puits de carbone, production d'énergie renouvelable, biodiversité, épuration de l'eau...). Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, propose à la fois de réinvestir massivement dans l'agriculture, mais aussi « de réorienter les systèmes agricoles vers des modes de production hautement productifs et hautement durables ». Il met notamment en avant le concept d'agro-écologie.

Le défi agricole mondial revient donc au premier plan. Il y a de l'avenir pour l'agriculture mais y en a-t-il un pour les agriculteurs ? Et sans agriculteurs, une agriculture durable serait-elle possible ? Aujourd'hui dans le monde, toutes les agricultures dites paysannes, familiales, ou à taille humaine sont en crise économique et sociale. Cela est vrai en Europe et notamment en Bretagne, mais aussi au Brésil, en Inde, en Chine...

Parallèlement, un modèle agro-industriel et capitaliste se développe dans de nombreux pays (Brésil, Chine, Russie, États-Unis, mais aussi Allemagne, Ukraine...). Ainsi, depuis la crise financière, des fonds d'investissement misent sur de grands domaines de plusieurs milliers d'hectares en Amérique du sud ou en Afrique. Demain, cette agro-industrie ambitionne de produire une grande partie de l'alimentation mondiale, sur la base de 400.000 exploitations de 4.000 ha, une centaine de firmes agroalimentaires et dix groupes de distribution multinationaux. Cette perspective n'est pas durable, d'autant que cette concentration peut faire courir un risque stratégique vis-à-vis de la sécurité alimentaire.

L'agriculture bretonne n'est pas isolée, elle évolue dans cette fresque mondiale. Dans une logique de souveraineté alimentaire, elle a beaucoup d'atouts spécifiques à faire valoir (savoir-faire, climat, histoire...) pour anticiper les mutations nécessaires et produire demain de façon durable une alimentation de qualité, à prix raisonnables pour tous les citoyens.

GRAPHIQUE 2 : Évolution prévue de la température moyenne à la fin du XXI^e siècle
(Source : FAO 2011)



II- La mondialisation et les règles de l'OMC contraignent fortement l'agriculture bretonne

II.1. La nouvelle planète alimentaire

Depuis les années 1990, le thème de la mondialisation est au cœur des préoccupations et des débats publics. Elle est surtout envisagée comme un phénomène économique, d'expansion du commerce international des biens et services, de libéralisation des échanges et des marchés, d'un accroissement de la sphère financière et finalement d'extension de la logique du marché au monde entier. Mais elle est aussi plus large, via une circulation beaucoup plus importante des populations, des informations, des idées, des cultures, des technologies..., et même des pollutions et des exploitations !

L'agriculture n'échappe pas à cette évolution. Pendant longtemps, le commerce agricole et agroalimentaire était limité à moins de 5% de la production agricole mondiale. Il était surtout concentré sur quelques produits spécifiques (produits tropicaux, blé, laine...).

Mais depuis 1945 les échanges se développent : d'abord du fait de l'expansion des agricultures américaines et européennes, puis depuis 1990 sous l'effet de l'accroissement de la demande alimentaire dans des pays en développement et notamment asiatiques. Depuis 20 ans, le paysage a bien changé : la domination des États-Unis et de l'Europe a été remplacée par le développement agricole des pays émergents :

- Émergence du Brésil comme première puissance agricole mondiale (soja, viandes, sucre, agrocarburants et même maïs),
- Explosion de l'huile de palme en Malaisie et Indonésie, qui a détrôné l'huile de soja,
- Dynamisme des exportations de la Thaïlande en volaille, produits de la mer ou riz
- Retour des blés de la « mer noire » (Russie, Ukraine et Kazakhstan)...

Dans ce contexte, l'ensemble des produits agricoles européens et particulièrement bretons sont impactés : viande bovine, viande de volaille, légumes, poissons... La concurrence est particulièrement vive dans les viandes, où globalement les coûts de production du leader brésilien sont environ moitié moins élevés qu'en Bretagne (sans même intégrer les surcoûts des normes qualitatives supérieures : non-OGM, antibiotiques, bien-être animal...).

La mutation est d'autant plus importante que l'évolution des modes alimentaires, s'oriente vers la consommation de produits de plus en plus transformés par l'industrie alimentaire et donc de plus en plus éloignés de la production agricole : plats cuisinés, produits traiteurs, charcuterie, saurisserie, pizzas, sandwichs.... Se développe alors un commerce international de produits bruts (filets de viande, poudres laitières....), pour approvisionner des industries alimentaires.

La chaîne alimentaire, de l'agriculteur au consommateur final via de multiples circuits de distribution, s'est également beaucoup transformée. Nous assistons ainsi à l'émergence de firmes à taille mondiale, tant dans la transformation (Nestlé, Cargill, Kraft, Unilever, Danone...) que dans la distribution (WalMart, Carrefour...) et même la restauration (Subway, McDonald's...).

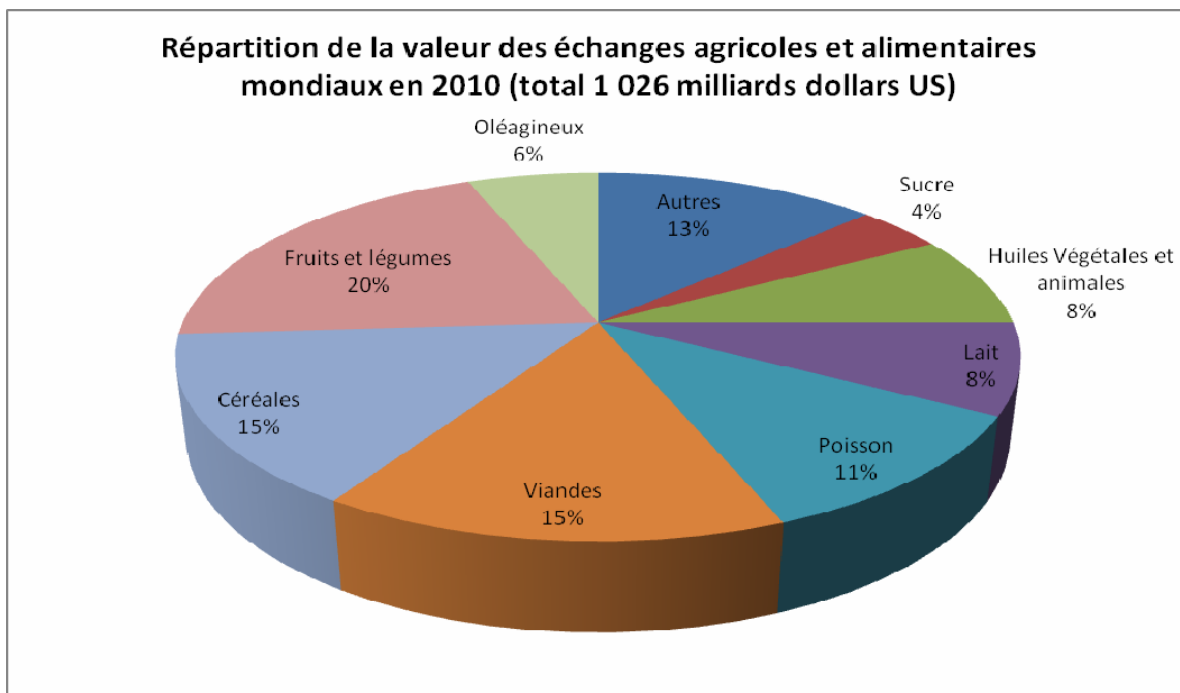
Mais depuis 2008, et surtout depuis la dernière flambée des cours des matières premières en 2010, un nouveau retournement apparaît : une demande exacerbée vis-à-vis des grains (blé, soja, maïs...), non seulement des pays traditionnellement importateurs (Europe, Afrique et Moyen Orient) mais de plus en plus aussi des pays asiatiques émergents (Chine, Philippines). La tension sur les achats de matières premières ne fait que commencer. Si cette tendance se poursuivait, s'aggravait, elle serait un facteur de déstabilisation important d'une partie de l'élevage breton fortement dépendant en importations de matières premières végétales. Ainsi depuis 2007, le prix des grains a augmenté en moyenne de 50% quand celui des viandes est resté quasiment stable !

Cette dépendance est également forte pour l'Europe qui, selon l'organisation des producteurs agricoles européens, le COPA, importerait l'équivalent de 35 millions d'hectares annuellement, notamment sous forme de protéines végétales. C'est plus que la superficie agricole française (30 millions d'hectares) et non négligeable sur l'ensemble européen : 170 million d'hectares (18%). L'une des voies d'avenir pour l'adaptation de la PAC, serait de combiner un niveau relatif de « préférence communautaire » en matière agricole et alimentaire, avec un programme de relance de cultures protéiques (colza, pois, féverole, lupin, luzerne....). Ce serait ainsi la meilleure alternative au soja OGM importé d'Amérique du sud ou des États-Unis !

L'agriculture bretonne doit s'adapter dans un monde ouvert, où la concurrence est vive. Comme d'autres secteurs économiques français et européens, la question d'une mondialisation équitable intégrant au-delà du seul prix de marché, des impératifs environnementaux, sociaux et territoriaux est posée. Nous en sommes loin !

GRAPHIQUE 3 : Répartition du commerce international agricole

(Source : FAO 2011)



II.2. La grande cassure de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995 : l'agriculture dans la concurrence mondiale

Les États ont toujours cherché à contrôler le commerce, notamment par les droits de douane et le contrôle des marchandises aux frontières. Mais dès la fin de la seconde guerre mondiale, les pays d'Europe occidentale ont soutenu le principe d'une organisation internationale pour édicter des règles communes en matière de commerce international (d'abord le GATT, puis l'OMC en 1995).

À la création du GATT en 1948, l'agriculture fut logiquement presque totalement exemptée de toutes obligations sur les subventions et sur la baisse de ses droits de douane. Il faudra attendre décembre 1993 avec la fin des négociations de l'Uruguay Round, pour que l'agriculture commence à s'intégrer dans la logique du GATT, transformé en OMC en 1995.

À cette époque les contraintes réellement mises en place en vue de libéraliser le secteur restaient relativement réduites, sauf pour quelques secteurs précis comme la volaille exportée au Moyen-Orient, ou encore les protéines végétales importées sans taxes douanières et destinées à l'alimentation animale (soja, manioc...). En revanche les bases étaient posées pour aller beaucoup plus loin par la suite, en définissant le fameux triptyque d'obstacles au commerce devant être réduits : soutien interne, accès au marché et concurrence à l'exportation.

Une étape supplémentaire a été franchie avec le « Programme de Doha pour le Développement », lancé au Qatar en 2001. Il était basé sur l'idée qu'une plus forte libéralisation du commerce contribuerait avant tout au développement des pays pauvres. L'agriculture n'y représente qu'un sujet sur les 21 à l'Agenda. Les discussions devaient initialement aboutir en moins de 5 ans, mais en juin 2011, 10 ans après l'ouverture du cycle, les négociations sont toujours en cours. Les perspectives de clôture du Cycle de Doha avant les prochaines élections présidentielles françaises et surtout américaines en 2012, semblent même s'amenuiser.

Sur le volet agricole, tout est pourtant prêt pour un accord global. C'est plutôt sur le volet industriel que les discussions achoquent (ouverture des marchés brésiliens, indiens, chinois...) ou sur les questions de taux de change monétaires. Les grandes lignes de l'accord agricole sont en fait prêtes depuis plus de 5 ans, depuis la 6^e Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005. Une concession majeure et presque définitive de l'Union européenne y a été faite : l'abandon d'ici 2013 de ses restitutions ou subventions à l'exportation. Mais cet engagement ne sera valable que sous réserve d'un accord global définitif. Ce texte (les « modalités » sur l'agriculture) continue d'évoluer, il en est à sa quatrième version, ce qui fait craindre de nouvelles concessions européennes.

Pourtant, l'Europe en a déjà beaucoup promis sur le volet agricole, au point d'être parfois accusée de vouloir se comporter comme le « bon élève » de l'OMC alors que d'autres défendent plus fermement leurs intérêts. Le Parlement européen lui-même juge que « l'UE a fait une offre agricole extrêmement

généreuse » dans le cycle de Doha. Ainsi, les réformes de la PAC intègrent elles par anticipation les principes d'un éventuel futur accord de conclusion du cycle de Doha. C'était déjà le cas lors de la réforme de 2003 avec l'introduction du découplage entre les aides publiques et le niveau de production. Depuis il n'y a pas eu d'accord mais les contraintes sont restées. Il est probable que la même logique d'anticipation préside à l'élaboration de la prochaine réforme de la PAC.

Si l'enlisement du cycle de Doha est une réalité, le mouvement d'ouverture et de libéralisation croissante des marchés alimentaires et agricoles et européens n'en est pas stoppé pour autant. Face à cet enlisement des négociations multilatérales, la Commission européenne s'est même engagée depuis début 2011 dans une relance des négociations bilatérales pour des accords de libre-échange : Mercosur, Méditerranée, Asean, Corée du Sud... Elles sont conduites par le Commissaire au commerce, (actuellement le belge Karel de Gucht), et non par le Commissaire à l'agriculture. Ces initiatives sont de plus en plus ouvertement critiquées, en particulier au Parlement européen, pour ne pas suffisamment prendre en compte les intérêts agricoles européens et les impératifs de sécurité alimentaire.

Accord de libre-échange UE-Mercosur : reprise de négociations qui auront un fort impact sur le marché européen des viandes, notamment de Bretagne

Après leur suspension en octobre 2004, les négociations entre Europe et Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay, et bientôt Venezuela) ont repris en mai 2010, lors d'un sommet UE-Amérique latine. Il s'agit de créer une vaste zone de libre-échange de 700 millions d'habitants. L'Europe est intéressée par de nouveaux marchés industriels, de services tels les banques ou assurances ou encore l'accès aux marchés publics. En contrepartie, le Mercosur demande une ouverture plus large des marchés agricoles et alimentaires européens, en particulier par des droits de douane réduits à l'entrée sur le marché européen pour certains produits. La France, avec d'autres pays mais non l'Allemagne, y est plutôt hostile.

Les viandes sont au cœur de la négociation. La Bretagne est très concernée puisque la moitié de son industrie agroalimentaire concerne les viandes et qu'elle est la première région française de production et de transformation de viandes.

Comparaison pour les viandes des demandes Mercosur et de la production bretonne

(Source UE et Cyclope Viandes, Simier, mai 2011)

	Demande Mercosur (droits réduits)	Production Bretagne
Viande bovine	315.000 tonnes	193.000 tonnes
Viande de volaille	150.000 tonnes	580.000 tonnes
Viande porcine	20.000 tonnes	1.300.000 tonnes

Dans le même temps, les accords déjà signés à l'OMC continuent de produire leurs effets avec les décisions des « panels », véritables tribunaux du commerce international, qui contraignent régulièrement l'UE à ouvrir ses marchés, parfois au détriment des choix démocratiques et sociétaux européens : bœuf aux hormones, poulet chloré, OGM, mais aussi volaille saumurée, banane...

Globalement depuis l'Uruguay Round, la stratégie de négociation de l'UE se révèle peu payante au niveau international :

- La PAC a été totalement revue avec les réformes de 1992, 1999, 2003 et 2009 (passage d'un système de soutien des marchés et des prix agricoles à un système d'aides directes découplées très contesté) ;
- L'ouverture des marchés alimentaires européens a été forte et se poursuit, au détriment des producteurs européens ;
- Dans le même temps les Etats Unis n'ont guère bougé ou plutôt pas dans le même sens (stabilité du Farm Bill, retour en arrière en matière de découplage, maintien d'instruments forts sur la régulation des prix avec notamment les aides contrat-cycliques, pas de découplage pour les productions animales et en particulier pour le lait, faible ouverture commerciale...),
- Les accords bilatéraux risquent de s'additionner à un éventuel accord multilatéral...
- Cet échec manifeste devrait conduire l'UE à revoir sa stratégie. Cela ne semble malheureusement pas être à l'ordre du jour pour l'instant.

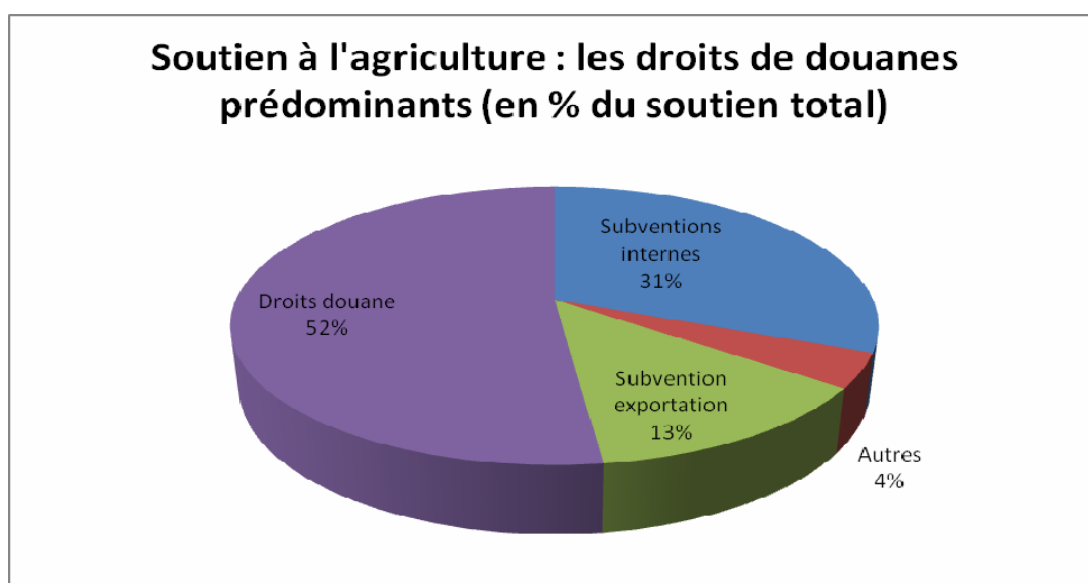
II.3. OMC : perspectives inquiétantes pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons

La dernière version des modalités d'accord sur l'agriculture à l'OMC, datant de décembre 2008, aggrave encore les concessions pour l'UE et en particulier pour l'agriculture et l'agroalimentaire breton :

- Baisse accrue des droits de douane en moyenne de 54% et notamment sur les produits animaux : lait et viandes (de l'ordre de -60 à -70%),
- Réduction du nombre de « produits sensibles » (produits exemptés d'une baisse de droits de douane) et augmentation accrue des contingents à droits réduits,
- Confirmation de la suppression définitive des « restitutions » à l'export d'ici 2013 (volaille, porc, lait)
- Engagement à la diminution des soutiens internes (notamment aides directes).

GRAPHIQUE 4 : Les droits de douane : sujet N° 1 à l'OMC pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons

(Source : USDA - États-Unis 2008)



La Bretagne a subi un premier choc de l'OMC en 1994 avec les accords de l'Uruguay Round et notamment dans le secteur de la volaille (près de 400.000 m² de poulaillers perdus, -37% pour le tonnage produit, -33% pour les exportations,), avec son cortège de perte d'emploi dues aux fermetures d'élevages et d'entreprises de transformation.

Un accord sur les bases actuelles de Doha serait un second choc, mais bien supérieur. Ce serait une remise en cause profonde, surtout du fait de la baisse des droits de douane sur les viandes, les produits laitiers et les légumes. Ainsi, des simulations de France Agri Mer prévoient pour la viande porcine le passage du droit de douane moyen de 29% à 12% et la possibilité d'un contingent d'importation à droit réduit de 600.000 tonnes (soit la moitié de la production bretonne).

Ce serait une catastrophe pour l'agriculture mais aussi pour l'industrie de première (abattage) et seconde transformation (découpe, salaisonnerie...). L'industrie agroalimentaire aurait tendance alors à s'implanter plus près des zones d'importation de matière première (ports du Nord notamment) et/ou proches des grandes zones de consommation européennes (« banane bleue » européenne).

II.4. La stratégie du libre-échange mondial pour l'alimentation est dangereuse

Aujourd'hui, le monde s'inquiète à nouveau pour l'alimentation. L'ensemble des organisations internationales se mobilise : ONU, FAO, PAM, CNUCED, Banque mondiale, FMI.... En 2011, pour la première fois, l'une des priorités du G20, est la lutte contre la volatilité et la spéculation sur les prix des matières premières et en particulier des denrées alimentaires. Il est notamment envisagé une série de mesures :

transparence sur la production et les stocks, coordination accrue entre les États, contrôle des marchés dérivés sur les produits agricoles... Mais plusieurs pays restent sceptiques comme les États-Unis et la Russie. Certains grands exportateurs de produits agricoles sont même ouvertement hostiles à une régulation du marché des matières premières agricoles comme le Brésil et l'Argentine.

Dans le même temps, l'OMC continue sur sa logique antérieure en restant persuadée du bien-fondé de sa logique de libre-échange mondial, soi-disant au bénéfice des pays les plus pauvres. Or il est désormais établi que le libre-échange intégral ne fait que déstructurer les agricultures paysannes, qui sont le plus à même d'assurer la sécurité alimentaire pour tous. Après deux épisodes de flambée des prix alimentaires successifs en moins de trois ans, d'une accentuation de la volatilité et de la spéculation, et surtout après le choc de la crise financière de 2008, le mot régulation n'apparaît pourtant plus aussi désuet.

Déjà en 2008, Henri Rouillé d'Orfeuil, Président de Coordination Sud (plate-forme d'ONG françaises pour la solidarité internationale) appelait à un changement de paradigme : « Il faut repenser le cadre des politiques agricoles et commerciales : instables par nature, les marchés agricoles ne s'autorégulent pas. Au contraire, sans intervention extérieure, leurs déséquilibres s'amplifient. Il faut donc mettre en place de nouveaux mécanismes de régulation, particulièrement dans le domaine des échanges commerciaux. Eviter les compétitions dangereuses pour les agricultures les plus faibles, permettre aux gouvernements de protéger leurs marchés des chocs liés à la conjoncture internationale, restaurer une politique de stockage, bref, reprendre du tout au tout la doctrine qui sert de référence aux négociations internationales sur l'agriculture. »

Le débat n'est pas binaire, entre le libre-échange ou le protectionnisme. De fait, le monde d'aujourd'hui est ouvert. Il n'est pas question de prôner un retour à un protectionnisme du XIX^e siècle, mais de proposer une ouverture qui soit régulée, éventuellement graduée, mais surtout maîtrisée, avec des règles. Il s'agit surtout en matière agricole et alimentaire, de tendre vers une « souveraineté alimentaire » à l'échelle de pays ou d'ensemble de pays comparables. Dans ce sens, la vieille expression de « préférence communautaire » agricole et alimentaire pour l'Europe, semble plus que jamais d'actualité.

Le principe d'une organisation multilatérale pour débattre de ces sujets ne doit pas être remis en cause. Il est en effet nettement préférable aux rapports de force bilatéraux où c'est toujours le plus fort qui l'emporte. Cependant, les marchés agricoles et alimentaires ne peuvent être soumis aux mêmes règles que des produits industriels classiques. Et dans cette perspective, la dynamique actuelle de l'OMC, qui conduit à la concurrence sans entraves de toutes les agricultures du monde, est dangereuse. Il faudrait au contraire, réfléchir à la mise en œuvre de la sécurité alimentaire mondiale, sur la base de grands ensembles régionaux agricoles (Europe, Afrique de l'Ouest, Asie du Sud...).

Pour y parvenir, il est indispensable d'œuvrer, dans le cadre de l'OMC, à la reconnaissance de « facteurs légitimes » permettant de protéger de manière proportionnée les marchés agricoles et alimentaires. Ceux-ci devraient inclure des préoccupations sociales, sociétales et environnementales. Cette reconnaissance bénéficierait autant, sinon plus, aux pays les plus pauvres qu'aux pays industrialisés. Néanmoins, si cela s'avérait impossible, il faudrait en tirer les conséquences et exclure tout simplement les sujets agricoles des négociations afin de créer une Organisation Mondiale de l'Alimentation, sous l'égide des Nations Unies et de la FAO. Cette organisation aurait pour but la sécurité alimentaire mondiale, en gérant des stocks mondiaux par exemple, et non plus seulement le contrôle des conditions de concurrence.

III- L'évolution de la PAC européenne sera déterminante

III.1. Une PAC totalement bouleversée depuis sa création

La politique agricole commune initiée en 1957 dans le Traité de Rome, est l'une des premières politiques communes de la construction européenne, après la communauté économique du charbon et de l'acier instituée en 1952. Elle a permis une réconciliation et un rapprochement entre la France et l'Allemagne, puis un début d'unité entre les 6 nations fondatrices de la CEE (France, Allemagne, Benelux, Italie, Belgique et Pays bas). Cinquante ans plus tard, elle est finalement l'une des seules politiques fédérales de l'Union européenne avec la Politique commune des pêches, puisque les États ont accepté de transférer la majeure partie de leurs règles et surtout de leur budget au niveau communautaire.

Depuis son lancement opérationnel en 1962, la PAC n'a cessé d'être réformée. Dès l'apparition des premiers excédents agricoles dans les années 1970, sont en effet mises en place les « taxes de coresponsabilité ». Mais c'est à partir des années 1980 que les changements s'accroissent : création en 1984 des quotas laitiers, puis réformes de 1992, 1999, 2003 et 2009. Une nouvelle réforme est même prévue pour 2014.

Ainsi, en moins de 20 ans, l'Europe est passée d'une politique agricole régulant fortement les marchés agricoles, en intervenant sur les prix via les retraits et les stocks, à une politique beaucoup plus libérale, abandonnant les prix au jeu du marché, et essentiellement basée sur des aides directes compensatoires au revenu.

Ironie de l'histoire, cette dérégulation est parachevée par la réforme 2009, quelques mois seulement après l'éclatement de la crise financière mondiale et d'émeutes de la faim à travers le monde. Avec la réhabilitation du mot « régulation », la PAC de 1962, vue comme une politique obsolète, retrouve ainsi une nouvelle jeunesse. Il n'est cependant pas question de retour en arrière, le contexte a changé. Il nous faut donc aujourd'hui inventer des nouveaux instruments de régulation, adaptés au monde contemporain.

III.2. Une nouvelle réforme pour la période 2014-2020

Depuis la fin 2010, la Commission européenne a engagé une nouvelle démarche pour réformer de nouveau la politique agricole commune en 2014. Ainsi, ce sera la cinquième réforme formelle de la PAC en 20 ans, soit une en moyenne tous les 4 ans !

Le rythme est élevé, difficile à suivre pour l'ensemble des agricultures très diverses de l'UE, alors que l'agriculture est une activité économique et humaine du « temps long », qui nécessite de la visibilité pour engager des investissements lourds et peu rentables.

Cette PAC revue et corrigée s'appliquerait sur la période 2014-2020, en cohérence avec la nouvelle programmation budgétaire, les « perspectives financières 2014-2020 ». Elle s'inscrit plus largement dans la stratégie globale « Europe 2020 » qui prône « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Fait majeur : ce sera la première réforme en co-décision entre le Conseil des Ministres de l'agriculture et le Parlement, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009.

Le Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, le roumain Dacian Ciolos, après avoir organisé un « débat public » dans toute l'UE au premier semestre 2010 (5 500 contributions) a donc présenté le 17 novembre 2010, un premier cadrage général sur la future réforme.

Dans le même temps, les États-Unis entament la révision parlementaire de leur loi agricole, le Farm Bill, pour la période 2012-2016. La politique agricole américaine qui est restée plutôt interventionniste sera-t-elle remise en cause, notamment pour des impératifs budgétaires ? La notion de régulation des marchés sera aussi au centre des débats, avec l'importance du futur budget agricole et la préservation de l'environnement (« green payments » program).

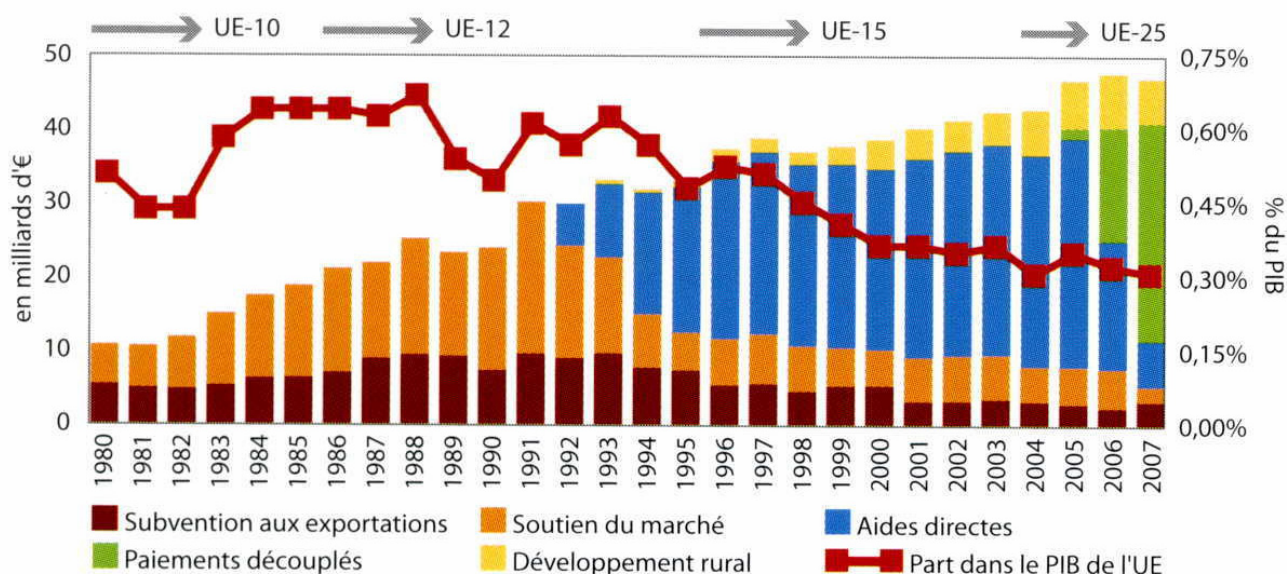
Les premières propositions de la Commission européenne pour une réforme de la PAC en 2013 :

« La PAC à l'horizon 2020 : alimentation, ressources naturelles et territoire- relever les défis de l'avenir »

- 1- Défis et objectifs de la future PAC : sécurité alimentaire, environnement et changement climatique, équilibre territorial
- 2- Architecture en 2 piliers maintenue :
 - 1^{er} pilier : paiements annuels aux agriculteurs et mesures de marché
 - 2nd pilier : développement rural et nouveaux défis (climat, innovation, biodiversité...)
- 3- Futures aides directes revues en 4 niveaux :
 - Aide de base (découplée, uniforme dans un Etat ou une Région, plafonnée pour un nombre maximum d'hectares en fonction de l'emploi, plancher pour les petites exploitations...)
 - Aide complémentaire écologique (conditionnalité spécifique : prairie permanente, couverts végétaux, rotation des cultures, jachère, particularités topographiques...)
 - Aide additionnelle pour les zones à contraintes naturelles spécifiques (montagne, piémont, îles...)
 - Aide couplée à la production (spécifique à certaines régions ou types d'agriculture fragiles)
- 4- Mesures de marché maintenues mais encore simplifiées :
 - Extension partielle de la période d'intervention et/ou stockage privé (filet de sécurité)
 - Clause de perturbation du marché (prix)
 - Quotas laitiers « supprimés en 2015 », quid des quotas sucriers ?
 - Amélioration de la chaîne d'approvisionnement alimentaire
 - Politique de qualité (IGP, AOP, STG)
- 5- Développement rural renforcé en lien avec les politiques structurelles (FSE, FEDER) :
 - Aides aux investissements et infrastructures, rémunération des services écosystémiques, soutien aux zones défavorisées, mesures de lutte contre le changement climatique, soutien à l'innovation...
 - Outils de gestion de risques de marché (assurance, fonds commun)

GRAPHIQUE 5 : Le processus de réforme de la PAC et l'évolution des dépenses agricoles

(Source : UE, 17 novembre 2010)



III.3. PAC 2013 : un infléchissement positif mais beaucoup d'incertitudes

Les premières propositions du Commissaire à l'agriculture sont des orientations générales, et il faudra attendre les propositions législatives concrètes (automne 2011), pour juger plus précisément des orientations futures de la PAC.

Néanmoins, le Commissaire Ciolos a infléchi notablement la position antérieure de la Commission européenne sur la PAC. Il a ainsi marqué une rupture assez nette avec les positions de sa prédécesseure, la danoise Marian Fischer-Boel, qui s'était engagée dans une démarche de quasi-démantèlement de la PAC.

Le Commissaire rappelle le rôle économique, mais aussi environnemental, territorial et social de l'agriculture européenne, qui emploie plus de 13 millions de personnes, sur la moitié du territoire (75% avec la forêt). Citoyen roumain, il a parfaitement en tête que l'élargissement a finalement redonné du poids à l'agriculture en Europe : +40% de surface cultivée et +50% d'agriculteurs. Il considère que l'agriculture européenne est caractérisée par une très grande diversité, qu'il faut préserver, car elle contribue à la richesse économique et sociale, mais aussi culturelle de l'Europe. Pour lui, l'avenir de l'agriculture européenne, n'est pas dans l'agrandissement et l'uniformisation qui conduirait à l'émergence d'une agriculture purement industrielle.

Dans ce sens la PAC retrouve son utilité stratégique : contribuer à la sécurité alimentaire de l'Europe, stabiliser les marchés agricoles et garantir les fonctions non marchandes de l'agriculture (territoires, climat, environnement...). Le Commissaire remet ainsi au goût du jour sans la citer la notion de « multifonctionnalité » de l'agriculture. En voulant établir une « composante écologique » dans les paiements directs du premier pilier de la PAC, il souhaite « verdir » la PAC pour en renforcer la légitimité. Il alimente également fort utilement des débats plus actuels sur les « biens publics », procurés par l'agriculture (paysages, biodiversité, qualité de l'eau, climat...).

Il estime enfin, que cela ne pourra réussir que si les citoyens européens partagent cette conviction, en rendant plus compréhensible une PAC qui était devenue illisible. Le Parlement européen, soutient largement la démarche du Commissaire et cela est donc positif pour la suite des discussions. Le Conseil des ministres de l'agriculture de mars 2011, a franchi une étape importante en adoptant à la majorité qualifiée (20 pays sur 27), un texte de la présidence hongroise qui reprend l'essentiel des propositions du Commissaire Ciolos. Seule la notion de plafonnement des aides semble écartée (comme cela a toujours été le cas par le passé).

Les orientations de la Commission évoluent positivement mais nombre de difficultés vont néanmoins se présenter :

- Quel budget pour le futur, sachant que la PAC représente encore environ 40% des dépenses européennes, mais seulement 0,4% du PIB de l'UE ou 106 €/an et par habitant (si une diminution de 50% n'est heureusement plus à l'ordre du jour, le maintien sera pourtant difficile dans la période actuelle de tension budgétaire pour les Etats européens. De plus, un plus juste

rééquilibrage des aides PAC entre les pays européens risque d'impacter l'enveloppe régionale bretonne, même à budget constant) ?

- Quel poids du Commissaire à l'agriculture face à ses collègues et notamment du Commissaire au commerce, qui pousse à une ouverture accrue des marchés agricoles et alimentaires européens via l'OMC et surtout les accords bilatéraux comme celui avec le Mercosur, totalement en contradiction avec un renforcement de l'agriculture européenne ?
- Des propositions sur la régulation des marchés qui restent très faibles, notamment dans un contexte de flambée et de volatilité mondiales des prix agricoles ;
- Un risque de complexification de la PAC (différents niveaux d'aides, mélange en 1^{er} et second pilier, cohérence entre verdissement des aides du 1^{er} pilier et MAE du second pilier, subsidiarité croissante....)...

Ainsi, il ne faudrait pas que derrière un certain « verdissement » des aides directes de la PAC, se cache la poursuite de la libéralisation croissante et destructrice de l'agriculture européenne.

Cette interrogation est particulièrement forte pour l'agriculture bretonne. En effet, la prospérité de l'agriculture bretonne dépend moins du niveau des aides, que du niveau des prix de marché, donc des instruments de régulation de marché. Car à l'échelle française, l'agriculture bretonne reste faiblement soutenue par les aides directes, compte tenu de sa forte intensité en main d'œuvre (environ 9.000 € d'aides directes annuellement par actif agricole contre 11.000 € en moyenne nationale).

Rien n'est donc acquis, et il faut attendre les orientations budgétaires européennes en juillet 2011, puis les premières propositions législatives de l'automne 2011, pour porter une appréciation plus avisée sur cette future réforme.

Les aides de la PAC en Bretagne : quelques chiffres et repères :

Aides directes de la PAC 1^{er} pilier en Bretagne et en France en 2009 (millions €)

(Source : Agreste)

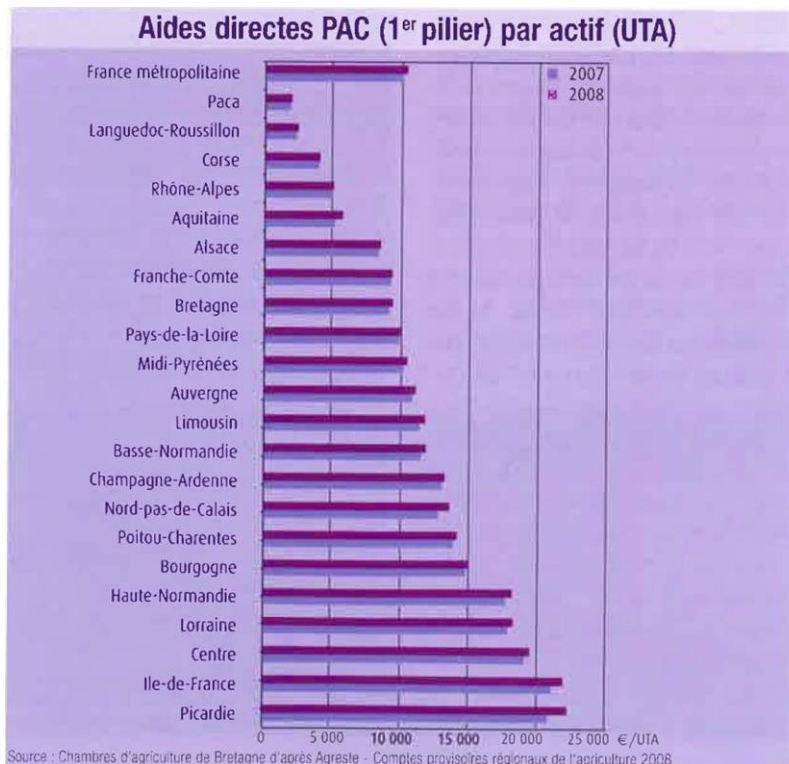
	2008	2009	France 2009
Total aides PAC	603	605	9 400
Total aides directes 1 ^{er} pilier	561	546	8 600
Dont découplées	437	428	6 200
Dont couplées	124	118	2 400
Nombre d'exploitations aidées	30 154	28 896	389 000
Montant moyen par exploitation	18 604 €	18 895 €	22 108 €
Montant moyen par actif agricole	9 268 €	9 320 €	11 320 €

La Bretagne, première région agricole française, ne situe qu'au quatrième rang national des régions aidées dans le cadre du premier pilier de la PAC, derrière Midi Pyrénées, le Centre (750 millions d'€), et Pays de la Loire (705 millions d'€). Globalement la Bretagne qui génère 12% du chiffre d'affaires agricole français, ne perçoit que 6% des aides versées à l'agriculture française. Du point de vue des aides à l'actif agricole, la Bretagne se situe à la 15^{ème} place sur 22 régions, derrière toutes les régions céréalières, mais aussi Auvergne, Limousin...

Si les aides de la PAC ne représentent que 7% du CA de l'agriculture bretonne, elles ont par contre représenté 48% du résultat agricole global Bretagne en 2008 et 69% en 2009.

GRAPHIQUE 6 : Aides directes PAC en France par actif

(Source Chambre Régional d'Agriculture Bretagne)



III.4. La déclinaison française de la PAC sera également déterminante !

Depuis 1992 et en particulier le Traité de Maastricht, la notion de « subsidiarité » se développe dans les politiques communautaires. La PAC n'échappe pas à ce mouvement, notamment depuis les deux dernières réformes de 2003 et 2009. La réforme de 2003 a ainsi marqué un tournant, en offrant de multiples options dans le texte commun réformant la PAC. Le principe de régionalisation est sans doute le plus emblématique :

régionalisation des aides directes du 1^{er} pilier (appliquée dans 7 anciens États-membres, dont l'Allemagne ou l'Angleterre, mais pas en France qui est restée sur un système « historique » d'aides purement individuelles calculées sur les productions antérieures),
régionalisation de la politique de développement rural (second pilier) encore plus largement répandue (mais pas en France qui ne présente qu'un seul programme pour la France métropolitaine).

Il faudrait ajouter à cela, le principe et la vitesse de découplage des aides, les modalités de l'éco-conditionnalité des aides, sans oublier les méthodes totalement différentes de gestion des quotas laitiers (administrés en France, marchands au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas).

De nouveau en 2009, les options offertes par le texte commun se sont accrues et ont été largement déclinées par le Ministre français de l'agriculture en 2010, Michel Barnier, notamment sur le découplage et la modulation en faveur de productions spécifiques.

La France, entre 2010 et 2012, aura ainsi réorientée 18% de ses aides directes de la PAC, soit 1.4 milliard d'€, dans un cadre purement national. La Bretagne, déjà peu bénéficiaire des aides au regard de son poids agricole, aura ainsi perdu en moyenne 15 millions d'€ par an. Il s'agit là d'une occasion manquée de passer à la régionalisation de la PAC, pour la seconde fois consécutive après 2003. Ce mode de gouvernance, méconnaissant la dimension territoriale de l'agriculture, est de plus en plus isolé en Europe. Il ne permet pas non plus de tirer partie des possibilités offertes par le deuxième pilier de la PAC pour accompagner les évolutions nécessaires au maintien de l'activité économique et de l'emploi. La régionalisation a déjà fait la preuve de ses mérites dans de nombreux pays voisins. Il serait temps que la France donne enfin pleinement les moyens à ses Régions de libérer le potentiel de leurs agricultures.

IV- Les orientations du gouvernement français en matière agricole

IV.1. Une action de l'État prédominante en France

En France, l'État centralise la plupart des pouvoirs publics régissant le secteur agricole, tant en matière législative, réglementaire qu'opérationnelle. Réglementations sociales, environnementales, sanitaires, autorisations d'exploiter, d'agrandissement, gestion des Commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) et des quotas laitiers... et contrôles, sont de son ressort exclusif.

En matière de PAC, le gouvernement français détient quasiment toutes les autorités, via ses préfets régionaux et départementaux : orientation de la PAC, paiements et contrôle des aides, y compris dans le second pilier, où les collectivités locales ne sont pour la plupart du temps que des co-financiers d'actions ou d'aides à l'investissement, sans pouvoir de décision.

L'État met ainsi actuellement en place les nouveaux bassins laitiers français, qui sont désormais le cadre de la gestion de la production laitière, en prévision de la disparition probable des quotas après 2015. La nouvelle carte de France, compte neuf zones, correspondant à neuf bassins laitiers. Le Grand Ouest rassemble la Bretagne à 4 départements et les Pays de la Loire, sans la Vendée rattachée au Poitou-Charentes ! Ce bassin regroupe le tiers du lait français (7.4 milliards de litre par an) et compte 25.000 producteurs (31% du total national). Dans cette nouvelle organisation, les collectivités territoriales n'auront qu'un rôle consultatif. Pourtant, la suppression programmée des quotas en 2015 aura des conséquences très concrètes et potentiellement dramatiques sur les territoires.

GRAPHIQUE 7 : carte de France des 9 bassins laitiers

(Source : SSP Enquête Annuelle Laitière 2009)



	livraisons	part	nombre de producteurs	part
bassin Grand Ouest	7 460 181	33,6 %	25 099	31,4 %
bassin Normandie	3 255 751	14,6 %	10 938	13,7 %
bassin Nord-Picardie	2 349 435	10,6 %	7 513	9,4 %
bassin Grand Est	3 241 351	14,6 %	10 935	13,7 %
bassin Sud- Est	1 522 415	6,8 %	7 464	9,3 %
bassin Sud-Ouest	1 519 345	6,8 %	6 650	8,3 %
bassin Charente-Poitou	1 282 427	5,8 %	3 320	4,2 %
bassin Auvergne Limousin	1 138 673	5,1 %	6 696	8,4 %
bassin Centre	461 485	2,1 %	1 264	1,6 %
France	22 231 292	100,0 %	79 880	100,0 %

La récente réforme de l'État a redistribué les attributions entre Ministères et surtout entre administrations décentralisées (DRAAF, DDTM...). Ainsi les questions environnementales sont traitées de façon plus transversale, entre direction de l'agriculture et direction de l'environnement (installations classées, directive nitrate...). Cela est sans doute nécessaire, mais rend parfois les décisions moins lisibles et rapides.

Par ailleurs, le Ministère de l'économie et des finances a un pouvoir étendu en matière de régulation et de contrôle de la concurrence, de la chaîne de distribution (prix, entente, négociations commerciales...).

Les collectivités locales ont donc *a priori* un faible pouvoir d'orientation sur l'agriculture régionale. Pourtant leurs budgets affectés aux politiques publiques agricoles (Conseil régional de Bretagne : 57 M€ consolidés - 4 Conseils généraux de Bretagne : 30 M€ - PAC premier et second pilier gérés par l'État : 600 M€) sont indispensables à la mise en œuvre effective des orientations européennes et nationales.

En revanche, les pouvoirs des collectivités sont bien réels en matière de politique territoriale : PLU, SCOT, bassins-versants, Commissions locales de l'eau, bassins algues vertes..., qui ont un impact sur l'agriculture et notamment sur la gestion foncière.

IV.2. Un équilibre subtil et délicat entre compétitivité économique et Grenelle de l'environnement

Depuis trois ans la conjoncture agricole européenne, française et bretonne a été fortement bouleversée. Après une période de cours dépréciés en 2009, les prix des produits végétaux se sont de nouveau envolés en 2010, déstabilisant encore plus les filières d'élevage. Ainsi en Bretagne, la situation est particulièrement délicate pour les producteurs de porc, pris en étau entre la quasi-stagnation de leurs prix de vente et la flambée de 50% du prix de l'aliment. Face à cette situation critique, l'État a décidé d'un audit auprès des 6.000 éleveurs de porc de la région, et envisage même d'accompagner des cessations d'activité. La remontée des cours, amorcée tardivement en avril 2011, est évidemment la bienvenue. Mais parallèlement le cours des aliments va continuer sans doute à grimper....

Le poids de la distribution alimentaire continue à se renforcer au détriment des entreprises de l'amont : agriculteurs et PME de l'agroalimentaire. Et ce n'est pas la loi de modernisation de l'économie (LME), de juillet 2008, qui aura changé les rapports de force, bien au contraire.

Au niveau européen, la concurrence se renforce et la position de la France agricole s'érode, principalement au profit de l'Allemagne et de nouveaux États-membres comme la Pologne, la Hongrie, la Roumanie. La dégradation de la position française est particulièrement forte dans le secteur des viandes, des produits laitiers et des fruits et légumes, fortement implantés en Bretagne. De façon plus globale, l'absence d'une véritable convergence européenne des conditions sociales, fiscales et environnementales pose problème, alors que grâce au marché unique et à l'Euro, les marchandises circulent librement et rapidement dans tout l'Europe.

En complément de la politique agricole commune, le gouvernement français tente donc d'adapter l'agriculture et l'agroalimentaire à cet environnement de plus en plus concurrentiel. Dernière en date, la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de juillet 2010 a pour but d'anticiper les évolutions futures de la PAC. En faisant la promotion de la contractualisation des relations commerciales entre agriculteurs et industriels, cette loi risque en réalité de renforcer la dépendance des producteurs vis-à-vis de l'industrie. La création du statut d' « agriculteur entrepreneur », pourrait de même constituer un facteur de division des agriculteurs. Sans une PAC régulatrice, la loi risque d'avoir des effets négatifs sur le revenu et l'emploi agricole en France.

Parallèlement, le processus du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1 en août 2009 et Grenelle 2 en 2010), très ambitieux à l'origine, a cherché à améliorer la durabilité de l'activité économique et des modes de vie des français. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire étaient bien sûr concernées, comme le reste de l'économie française. Des objectifs ont ainsi été fixés à l'agriculture française, dont les plus remarquables sont le triplement des surfaces en bio, la réduction de 50 % de l'usage des pesticides et la préservation de la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue. Cependant, le gouvernement semble avoir décidé de réduire fortement ses ambitions dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Ces deux processus, conduits simultanément, ne l'ont pas toujours été de manière coordonnée. Ils sont même parfois traités de manière franchement contradictoire. Il est pourtant indispensable aujourd'hui de concilier ces deux grands objectifs que sont la durabilité économique et la durabilité environnementale des exploitations agricoles. Dans un monde ouvert, produire de façon plus durable et autonome, tout en préservant le revenu, telle est la quadrature du cercle de l'agriculture en Bretagne, en France et en Europe.

Chapitre 2

Bilan de la consultation publique : un espace d'expression démocratique

La consultation s'est déroulée au travers de deux outils : un site Internet, et une série de 11 débats publics sur le territoire régional. Si le site Internet a mobilisé majoritairement les citoyens et consommateurs, l'ensemble de la profession agricole s'est davantage exprimé lors des réunions publiques.

En complément de cette consultation publique, les représentants des organisations professionnelles représentatives du secteur ont été auditionnés par le Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'agroalimentaire (voir liste en annexe 4).

Ce chapitre a pour objet de restituer de façon fidèle et synthétique le contenu des débats et les attentes des citoyens et acteurs professionnels agricoles.

I- Synthèse des contributions « site Internet Nouvelle Alliance »

I.1. Statistiques

Le site Internet « Nouvelle alliance », à l'adresse <http://agriculture.bretagne.fr>, a été lancé le 6 décembre 2010. La possibilité de contribuer en ligne a été suspendue le 22 mars mais le site reste accessible à la consultation. Le présent document y sera disponible en téléchargement jusqu'à la fin de l'année 2011, ainsi que sur le site <http://www.bretagne.fr>.

Avec près de 280 contributions postées et plus de 15 000 consultations, ce site Internet a remporté un vif succès. Cela démontre ainsi tout l'intérêt et l'attachement que porte l'ensemble des citoyens bretons à son agriculture. Ce fut, ces derniers mois, l'un des sujets phares de l'actualité, largement repris dans les médias régionaux et nationaux et qui a fait débat également au sein de nombreuses instances professionnelles et locales.

Les internautes citoyens (en majorité), associations, agriculteurs ont privilégié une libre expression sur l'agriculture plutôt que de répondre précisément aux 5 questions proposées :

- En tant que citoyen, quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'agriculture en Bretagne ?
- Comment maintenir une agriculture dynamique sur l'ensemble des territoires bretons ?
- Peut-on gagner sa vie en agriculture ? Quelles solutions pour un revenu stable et équitable ?
- Comment faire pour que l'installation en agriculture reste possible et accessible au plus grand nombre ?
- Comment mieux former et accompagner aux métiers de l'agriculture ?

50% des internautes contributeurs ont exprimé le souhait de voir se développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, économe en intrants (pesticides, herbicide engrais...), qui privilégie la qualité des produits plutôt que la quantité. Ils souhaitent l'encouragement de la vente des produits agricoles en circuits courts et l'autonomie des exploitations (moins de dépendance à la grande distribution, moins de dépendance aux importations de matières premières, aux syndicats agricoles...).

I.2. Thèmes abordés

- **La formation**

Les principales évolutions souhaitées en terme de formation sont les suivantes : encourager et proposer des formations adaptées aux évolutions voulues pour l'agriculture et mettre en place un pôle universitaire d'excellence sur la valorisation de l'agriculture.

- **Foncier et Installation**

Les internautes dans l'ensemble ont exprimé le souhait de voir renforcer l'accompagnement technique et surtout financier en donnant la possibilité aux porteurs de projet de racheter une exploitation ; il a été proposé à ce titre de créer un système de fermes relais, par analogie avec ce qui existe dans l'artisanat ou le commerce rural avec bail ou location-bail.

De manière plus globale, les contributeurs soulignent le fait qu'il faut donner aux jeunes l'envie de s'installer en développant l'attractivité des métiers agricoles, un des facteurs qui permettra d'assurer le renouvellement des générations.

Par ailleurs, la mise à disposition et le partage équitable des terres agricoles est au coeur des débats. Plusieurs pistes ont été évoquées à ce sujet : celles de geler les autorisations d'installation ou d'agrandissement d'exploitations plutôt industrielles (poulaillers, porcheries, ...), de redonner une plus grande place aux élus dans la distribution des terres agricoles, de mettre en œuvre une politique de reconquête foncière à la périphérie des villes, de faire respecter la priorité d'accès aux terres pour les jeunes agriculteurs, d'aider à l'acquisition de petites surfaces pour l'installation en agriculture biologique ou maraîchage avec un véritable programme d'aide et d'accompagnement.

- **Retisser le lien entre agriculteurs et citoyens**

Avec cette notion de lien entre agriculteurs et citoyens, nous sommes au cœur du débat de la Nouvelle Alliance et l'expression forte d'un besoin de retisser le lien entre les citoyens ruraux et urbains vivant dans un même territoire. Alors que le citoyen s'interroge sur le prix des denrées alimentaires et le coût qu'il est prêt à consacrer à une alimentation de qualité, l'agriculteur évoque une meilleure répartition des marges et de la valeur ajoutée.

Beaucoup d'internautes ont exprimé la nécessité de retrouver dans les territoires un esprit de solidarité, un esprit de partage d'expériences entre différentes agricultures : « l'agriculture concerne et doit mobiliser tout le monde ».

II- Synthèse des réunions territoriales «Tro Breizh»

L'objet de ce chapitre est de restituer le plus fidèlement possible une synthèse des propos exprimés lors des 11 réunions territoriales, en soulignant les idées fortes, les questions soulevées, les attentes, les propositions.

II.1. Participation

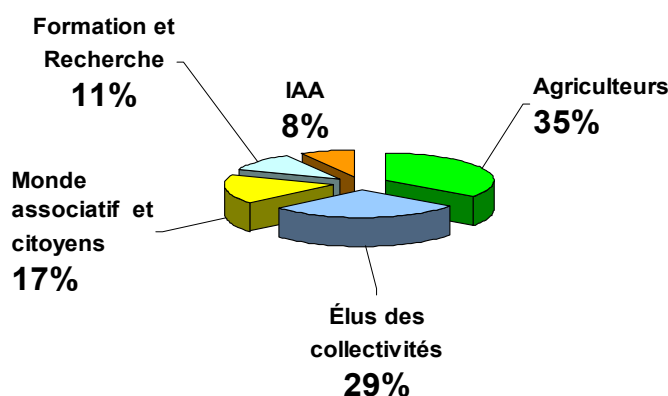
Tout au long des 11 forums, l'ensemble des participants a souligné l'intérêt de la démarche engagée par le Conseil régional. Ainsi, on aura pu observer une grande dynamique participative des débats pendant et après les réunions, confirmant le succès du site Internet « Nouvelle Alliance », dans un climat serein, avec parfois quelques échanges vifs et passionnels mais toujours dans un respect mutuel.

Près de 1500 personnes ont assisté aux réunions avec une affluence moyenne de 130 personnes et un record à Ploërmel avec pas moins de 200 participants. Les participants peuvent être regroupés en cinq grandes catégories (voir schéma ci-dessous) :

- les agriculteurs, à titre individuel ou en tant que représentants de syndicats, élus des chambres d'agriculture ou de structures collectives (CUMA, GDA, groupement de producteurs)
- les élus
- les citoyens, à titre individuel ou représentants d'associations (de consommateurs, environnementales)
- les personnes travaillant dans la formation et la recherche
- les représentants d'industries agroalimentaires et de structures coopératives et des représentants syndicaux des salariés de l'agro-alimentaire.

À noter l'absence du secteur de la grande distribution, pourtant sollicité via les directions régionales et les centrales d'achats. Certaines de ces structures étaient cependant présentes lors de la restitution des débats de la Nouvelle Alliance qui a eu lieu à Pontivy le 22 avril 2011.

Répartition des différentes populations de participant en %



II.2. Les thèmes abordés

L'analyse des comptes rendus de chaque réunion territoriale a permis d'identifier un grand nombre de sujets sur lesquels se sont exprimés les participants : le foncier, l'installation, les modèles agricoles bretons, l'autonomie des exploitations agricoles, les filières de proximité et la valeur ajoutée, la Politique Agricole Commune, la formation et la recherche, les industries agro-alimentaires, les relations entre agriculture et territoires.

Les sujets concernant la recherche et l'expérimentation ont quant à eux été moins abordés. La question environnementale a toujours été sous-jacente aux débats mais peu abordée en tant que telle.

- **Foncier - Installation : 2 éléments clés pour l'avenir de l'agriculture en Bretagne**

Le foncier fut un sujet récurrent tout au long des débats avec le sentiment fort qu'il est l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de l'agriculture bretonne et son maintien dans les territoires.

Une volonté consensuelle de préserver et de sauvegarder le foncier agricole et de limiter la consommation d'espace en particulier dans les zones littorales et périurbaines par une plus grande maîtrise de l'urbanisation (densification de l'habitat, comblement des dents creuses, réaffectation de zones cadastrées constructibles en zones agricoles) s'est exprimée tout au long des réunions territoriales. Il a été souligné également l'attention qu'il faut porter au problème de concurrence d'usages : entre production énergétique (à des fins de méthanisation en particulier), production alimentaire et course à l'épandage.

Les documents de planification et d'urbanisme PLU/SCOT dans leur phase d'élaboration et d'application sont perçus comme un moyen d'agir efficacement contre le grignotage des terres agricoles. Ces outils relèvent essentiellement de la responsabilité des élus locaux et des services d'État (communes, communauté de communes, conseils généraux).

Le rôle positif potentiel de l'Établissement Public Foncier Régional et son articulation avec la SAFER ont également été évoqués.

Le regroupement et l'échange parcellaire (avec simplification des procédures), le travail autour des sièges d'exploitations sont perçus comme des leviers pertinents dans l'optimisation des espaces agricoles, en n'oubliant pas que dans un certain nombre de cas, le foncier peut constituer un capital retraite, ce qui peut entrer en contradiction avec l'objectif de sa préservation pour un usage agricole.

La question de l'accès au foncier reste donc une préoccupation importante des acteurs territoriaux qui demandent des modalités de répartition transparente, équitable et juste des terres agricoles et par conséquent réclament un meilleur fonctionnement des Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA).

Concernant le débat sur l'installation ou l'agrandissement des structures, deux thèses s'opposent ou cohabitent :

- Soit il faut mettre un frein à l'agrandissement des structures : réoccuper le territoire et installer le maximum d'agriculteurs sur des exploitations à taille humaine pour rendre plus faciles les opérations de reprise à long terme.
- Soit l'agrandissement des structures est inéluctable et permet d'être plus compétitif dans une économie de marché.

Si toute la profession est d'accord sur la nécessité de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations en renforçant l'accompagnement technique et surtout

financier (l'investissement en capital demeurant un frein important à l'installation), et en favorisant l'accès au foncier, il semble aussi qu'il y ait besoin de faire évoluer ou assouplir les règles et critères d'installation, et d'apporter un soutien aux porteurs de projets âgés de plus de 40 ans. Un certain nombre de participants ont souligné le fait qu'il existait une forme d'opposition aux projets hors grandes filières de production, concernant d'autres projets (agriculture bio,..) ou sur des filières animales faiblement représentées (caprins, ovins, équins).

- **Un avenir avec des agricultures diversifiées qui cohabitent**

Il ressort des nombreux échanges :

Un large consensus pour préserver une agriculture plurielle, diverse et diversifiée en Bretagne, facteur de maintien de l'emploi agricole et agroalimentaire, facteur d'aménagement du territoire en zone littorale (limitant le risque de friches) et en périphérie urbaine : une diversité d'agricultures, c'est aussi une diversité de paysages, une diversité de produits agricoles correspondant à des pouvoirs d'achats et attentes variables des consommateurs, une moindre fragilité économique d'un secteur ou d'une exploitation (potentiel de flexibilité).

La volonté de ne pas opposer les modèles et de ne pas opposer circuits courts et circuits longs : Toutes les agricultures doivent cohabiter ; les contacts doivent être renforcés pour rechercher de la complémentarité, de la synergie, pour favoriser la transmission de savoir-faire, la diffusion des connaissances.

Cependant, quelques apiculteurs ont exprimé le souhait de mieux travailler avec les agriculteurs ; de leur point de vue, l'apiculture doit être considérée comme faisant partie du monde agricole.

Mais quel avenir pour l'agriculture bretonne ?

La question de la vocation bretonne d'exporter la majorité de sa production avec une très faible valeur ajoutée pour répondre à une demande alimentaire mondiale croissante (en volume), sachant qu'elle doit importer de l'alimentation animale pour maintenir les volumes de production, a été largement débattue.

Pour ceux qui défendent une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des hommes, la question ne se pose pas : il est temps d'opérer un changement de cap, une « rupture culturelle ». Selon eux, il faut changer l'image de l'agriculture bretonne, s'orienter vers une agriculture plus durable et plus autonome. Autrement dit, il devient urgent de relocaliser la production agricole, de favoriser le développement des productions vivrières dans les pays en développement et de réduire le gaspillage dans la grande distribution et la restauration.

Cependant, d'autres rappellent le fait que les agriculteurs ont répondu à une commande politique et sociétale à un moment donné et que cette forme d'agriculture productive est devenue une activité socio-économique importante en Bretagne. Ainsi, s'il existe un consensus sur la nécessité de faire évoluer ce modèle, les agriculteurs ont témoigné sur la difficulté à changer de système de production en cours de carrière, dans la mesure où l'exploitant a souvent fait initialement un choix pour le long terme en fonction du marché et de son environnement professionnel.

Par ailleurs, le monde agricole a exprimé son inquiétude face au risque d'évolution des systèmes élevage vers des systèmes grandes cultures. Compte tenu de l'évolution des marchés, des contraintes économiques, environnementales, sociétales de plus en plus fortes pesant sur les exploitations d'élevage, bon nombre d'exploitants sont tentés aujourd'hui de réorienter leur système de production. Si la tendance se confirmait, il y aurait un impact important sur l'emploi en agro alimentaire, mais aussi sur le paysage breton.

- **Une amélioration du revenu des agriculteurs via l'autonomie des exploitations, des filières à plus forte valeur ajoutée, et une régulation des marchés**

Ce débat territorial fut l'occasion aussi pour beaucoup de participants de rappeler la dimension économique des secteurs agricoles et agroalimentaire (25 milliards de chiffre d'affaire, 28 000 exploitations agricoles professionnelles, 140 000 emplois induits : 40% de l'emploi breton est plus ou moins lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire), pilier et ossature de l'économie bretonne, facteur de vitalité économique et sociale des territoires. Aujourd'hui, l'essentiel de la production agricole de la Bretagne est destiné à approvisionner les bassins de consommations nationaux, européens, et parfois même mondiaux.

Mais paradoxalement, il a été relevé plusieurs points de constat négatif en terme économique :

- La Bretagne, 1^{re} région agricole française pour sa production, est avant dernière région pour le niveau de revenu net moyen agricole par unité de travail non salarié (moins de 10 000 euros par an) ;

- Entre 2002 et 2007, le secteur agricole a perdu 15 000 actifs familiaux. Cependant certains participants relativisent ces derniers chiffres en mettant en avant le nombre d'actifs employés par le secteur agricole et agro-alimentaire qui n'a rien de comparable avec des régions céréalières ;
- Le secteur des IAA a lui aussi connu une perte de 5 000 emplois en 10 ans ;
- Le contexte de crises à répétition depuis 2007.

Le maintien du revenu des agriculteurs et de l'ensemble de l'économie agroalimentaire a donc souvent mobilisé les débats. Parmi les pistes évoquées, on retrouve notamment l'autonomie des exploitations, le développement des filières à plus forte valeur ajoutée et le maintien des outils de régulation au niveau européen.

L'autonomie des exploitations agricoles

Le sujet de l'autonomie a été abordée sous différents angles : alimentaire (alimentation animale), décisionnelle, économique (commercialisation et valorisation des produits) et énergétique. En matière d'autonomie énergétique, le sujet de la méthanisation est principalement ressorti avec la question sur l'approvisionnement en source carboné (cultures énergétiques, production de biomasse en intercultures). Les questions liées au développement du photovoltaïque et de la cogénération sous serres ont fait aussi l'objet d'interventions.

Les filières de proximité et la valeur ajoutée

Une agriculture de proximité, privilégiant la qualité des produits a fait l'objet d'attentes fortes et répond à la préoccupation de beaucoup d'agriculteurs de retrouver de la valeur ajoutée sur l'exploitation et à celle des consommateurs de retisser un lien de confiance et de transparence avec une agriculture locale. Le circuit court est vu comme un moyen de créer du lien social et de la confiance ; mais aussi une manière de faire cohabiter tourisme, néo ruraux et agriculture.

Il a été souligné que le développement des circuits courts devra passer par un développement de la demande en produits locaux (notamment en restauration collective) et l'implication des collectivités. Le frein à la pénétration des produits locaux en restauration collective publique que constitue le code des marchés publics a aussi été évoqué.

Enfin, il a été exprimé également une forte attente quant au soutien des filières valorisant leur production sous signes officiels de qualité et d'origine : Agriculture Biologique, Label, Indication Géographique Protégée, Appellation d'Origine Protégée.

Pour autant, certains ont remarqué la difficulté à bien valoriser leurs produits compte tenu du pouvoir d'achat des consommateurs plutôt variable, et déploré les délais et complexité des procédures de labellisation.

Le maintien des outils de régulation au niveau de la PAC

Le sujet a été abordé systématiquement dans les bassins laitiers et porcins, filières ouvertes sur le marché européen et économiquement en difficulté.

L'intérêt économique et social de maintenir des outils européens de régulation des marchés voire des volumes (en particulier après la fin des quotas laitier en 2015) a été rappelé.

Il a été rappelé également la nécessité d'avoir au niveau européen des conditions d'accès au marché équivalentes entre les états-membres et éviter ainsi les distorsions de concurrence voire les situations de « guerre économique » entre grands bassins de production. Le plafonnement des aides PAC et leur meilleure répartition, en particulier sur les systèmes d'élevage ont été demandés.

• Formation et Recherche

Nombre de participants ont mis en avant le rôle important de la formation initiale qui doit s'adapter à l'évolution du métier d'agriculteur de plus en plus complexe, et la capacité d'un agriculteur à se former tout au long de la vie professionnelle : il faudrait ainsi répondre à de nouveaux besoins en formation (agronomie « repensée », nouvelles pratiques culturales, énergies renouvelables, commerce, circuits courts).

Par ailleurs, des actions ont été réclamées pour développer l'attractivité des métiers agricoles et développer chez les jeunes agriculteurs, dans le cadre de la formation initiale ou continue ou par apprentissage, une compétence en matière d'adaptabilité, afin de mieux pouvoir répondre à des situations différentes.

En matière de recherche, il a été exprimé le souhait d'intégrer plus de transversalité et d'interdisciplinarité dans les programmes de recherche, de faciliter une diffusion plus grande des progrès technologiques et de cibler les programmes de recherche sur les enjeux de l'agriculture de demain : partage du foncier, autonomie des exploitations...

- **L'industrie agro-alimentaire**

Les industries agroalimentaires sous statut coopératif ont exprimé la nécessité de maintenir et développer une économie de production de biens et de services associés. Elles militent pour l'accès aux meilleures technologies disponibles comme les nano et biotechnologies, sources de performance mais aussi de création de nouvelles activités.

Elles sont pour le renforcement de leur capacité d'investissement et défendent l'idée qu'il faut donner un « avantage concurrentiel » à nos produits (produits et transformés localement), en particulier dans le cadre de la restauration hors domicile publique.

L'aspect logistique a été abordé notamment par les structures coopératives légumières. Compte tenu de la situation péninsulaire de la Bretagne et l'éloignement des grands bassins de consommation, la maîtrise des coûts logistique revêt un enjeu majeur pour ses structures qui ont rappelé leur investissement dans le ferroutage et la réalisation de plates-formes logistiques.

Le renforcement des infrastructures portuaires et des dessertes maritimes est également un de leurs souhaits.

- **Agriculture et territoires**

Les échanges entre agriculteurs et citoyens font ressortir un déficit évident de communication et d'informations.

Cette perception traduit clairement, d'une part, l'expression d'un besoin de développer la communication entre acteurs socio-économiques d'un territoire y compris les élus, de créer de nouveaux liens, de retrouver des espaces de dialogue au sein des territoires mais aussi de reconnaître les efforts réalisés par les agriculteurs en matière de qualité des produits et de préservation de l'environnement.

La capacité du secteur agricole à produire des énergies renouvelables a été évoqué aussi comme moyen de créer le lien entre agriculteurs et citoyens Enfin, les attentes du citoyens vis-à-vis du monde agricole en terme de biodiversité, d'environnement et de santé publique se sont exprimées via la préservation des races locales menacées et races à petits effectifs, et la mise en garde sur l'impact sanitaire des produits phytosanitaires et le problème des « cocktails de molécules ».

L'importance des salariés agricoles a aussi été soulignée dans plusieurs réunions (36% de l'emploi agricole est salarié).

III- Conclusion: attentes des acteurs et rôle attendu de la Région Bretagne

Face à leurs attentes, les participants au débat public autour de la Nouvelle Alliance ont souligné le rôle essentiel que doit jouer le Conseil Régional dans la construction d'un avenir serein pour l'agriculture bretonne. Ceci traduit en conséquence une forte attente quant aux orientations futures de la nouvelle politique agricole régionale et démontre un nouvelle fois la légitimité de cette démarche.

La Région doit définir une feuille de route claire, un cap, une espérance pour l'avenir des agriculteurs bretons : tel est le message que nous avons entendu.

Il est attendu qu'elle se positionne entre autre par rapport aux orientations définies par l'État dans le Projet Agricole et Agroalimentaire Régional, à l'évolution des systèmes agricoles, au soutien à l'élevage, à un aménagement de l'espace rural cohérent préservant le foncier agricole, au pluralisme syndical, aux axes de développement de la méthanisation, à la dépendance alimentaire de la Bretagne (en matière d'alimentation animale). Elle doit également définir une politique harmonieuse, cohérente, territorialisée, avec l'objectif de maintenir une agriculture dynamique participant au développement économique de son territoire, en équilibre avec ses spécificités et donner à toutes les agricultures les moyens d'être performantes.

Nombre de participants souhaitent également que la Région ait vocation à devenir un des vecteurs de communication légitime de l'agriculture bretonne, et en même temps un promoteur d'espaces de dialogue au sein des territoires. La Région Bretagne, au même titre que les collectivités locales, se doit d'être garante de la cohésion sociale tout en veillant à réconcilier les territoires avec leurs agriculteurs. La Nouvelle Alliance, c'est donc l'opportunité de redéfinir un contrat de confiance entre l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire en faisant la promotion de projets collectifs et en favorisant le développement d'une « agriculture de réseau » : cela a été aussi un des messages forts de ces forums.

Chapitre 3

Quelles perspectives pour l'agriculture bretonne ?

L'agriculture bretonne, pilier de l'équilibre territorial et de la prospérité de notre région, garante de notre sécurité alimentaire, est confrontée à de nouveaux défis : libéralisation des marchés, volatilité des prix, renouvellement des générations, pression foncière, épuisement des ressources naturelles, impacts environnementaux, changement climatique, exigences sociétales... Face à ces défis incontournables, l'anticipation est nécessaire pour éviter de les subir. Comme elle l'a toujours fait, l'agriculture doit s'adapter à ce nouveau contexte pour en sortir renforcée.

La consultation publique qui vient de s'achever a clairement mis en évidence les attentes des bretonnes et des bretons, qu'ils appartiennent ou pas au monde agricole. Ils attendent du Conseil régional une vision claire pour l'avenir de l'agriculture en Bretagne, des perspectives partagées autour desquelles pourra se structurer un projet collectif, permettant à chacun de se tourner résolument et en confiance vers l'avenir. Ces perspectives ne doivent surtout pas avoir pour objet d'imposer un nouveau modèle unique, ce qui serait voué à l'échec. Elles doivent au contraire reconnaître la diversité des agricultures de Bretagne afin de toutes les accompagner, sans exclusivité, tout au long de la métamorphose qui a déjà commencé.

L'enjeu dépasse les frontières du monde agricole, et même du monde rural. C'est toute la Bretagne qui est concernée par cette métamorphose de l'agriculture. Les propositions du Conseil régional doivent donc s'inscrire dans la recherche constante de l'intérêt général. C'est pourquoi nous prôtons des agricultures tout à la fois diverses, durables, écologiques, innovantes, productives, pourvoyeuses d'emplois et présentes sur tous les territoires. Pour y parvenir, il faudra soutenir des agricultrices et des agriculteurs nombreux, motivés, bien formés, prêts à jouer la carte du collectif et à renouer les liens avec la société. Nous devons aussi compter sur des entreprises et des coopératives agroalimentaires fortes et créatives, attachées à leur territoire et prêtes à jouer un rôle moteur dans cette évolution.

Afin de faire de cette vision d'avenir une réalité, nous expliquerons pourquoi nous souhaitons donner la priorité au foncier agricole et à l'installation, pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de s'appuyer sur l'agronomie pour des pratiques plus durables, d'accompagner l'évolution vers plus d'autonomie, de faire le pari de la qualité et de la transparence pour plus de valeur ajoutée, et de contribuer à la maîtrise du revenu. En terme de méthode, nous voulons faire confiance aux territoires pour permettre une Nouvelle Alliance avec la société.

Le Conseil régional ne se contentera évidemment pas de proposer ces perspectives. Il accompagnera, dans le champ de ses compétences et de ses moyens, toutes celles et ceux qui s'engageront dans cette voie. La déclinaison de ces perspectives en mesures concrètes fera l'objet du chapitre 4.

I- Priorité au foncier agricole et à l'installation

La question du foncier a toujours été centrale en agriculture, mais elle dépasse largement le cadre agricole. Autrefois terre d'émigration, la Bretagne est aujourd'hui devenue une des régions les plus attractives de France. Ce retournement démographique de portée historique est à la fois source d'opportunités et d'inquiétudes. Or le mode de vie actuel en Bretagne est très fortement consommateur d'espace, de l'ordre de 35 % au-dessus de la moyenne française. La combinaison de ces deux tendances à la croissance démographique et à la consommation excessive de foncier fait peser une grave menace sur les terres agricoles. Chaque année, la Bretagne perd ainsi 5 000 hectares de surfaces agricoles.

Le sol est la ressource la plus précieuse de l'agriculture bretonne, mais aussi la plus menacée. Il n'est pas acceptable que l'artificialisation des surfaces se poursuive à ce rythme, c'est une question de survie. Pour retrouver la maîtrise de son foncier, la Bretagne doit impérativement préserver les terres agricoles. L'établissement public Foncier de Bretagne, récemment créé, participera à cette reconquête en s'appuyant sur la SAFER de Bretagne. Mais rien ne pourra être fait sans une prise de conscience au niveau de l'ensemble des collectivités locales qui doivent agir à leur niveau. Même les villes et les agglomérations sont concernées. La reconnaissance de cet enjeu à l'échelle régionale doit faciliter la cohérence entre les politiques foncières menées à différentes échelles.

De plus, la consultation publique a clairement démontré que la gestion du foncier constituait une préoccupation majeure en Bretagne, quel que soit le territoire. Il est évident que la sociologie du monde rural a évolué ce qui occasionne de nombreux conflits d'usage. Les nombreux témoignages recueillis ne laissent pas de place au doute : le système actuel de gestion du foncier ne fonctionne pas correctement en Bretagne. Les responsabilités individuelles ne sont pas en cause, c'est le système qui doit être révisé.

Il est donc impératif de garantir davantage de transparence dans ce système. Une bonne gestion du foncier nécessite de pouvoir anticiper les évolutions, parfois à très long terme. Pour cela il faut pouvoir disposer d'une information qui, le plus souvent, existe mais n'est que peu ou pas diffusée. Il s'agit de prendre conscience que l'enjeu du foncier est un enjeu public, qui concerne toute la Bretagne.

Ainsi préservé, le foncier agricole doit être réservé en priorité à l'installation de nouveaux agriculteurs. Nous souhaitons en effet promouvoir une agriculture à taille humaine, qui crée de l'emploi, sur tous les territoires de Bretagne. Les effets de la disparition des exploitations sont régulièrement soulignés, notamment par les élus locaux. Quand un siège d'exploitation disparaît, les conséquences se font ressentir pour toute la commune : réduction de l'activité économique et sociale et disparition de services publics. Il est donc dans l'intérêt de toute la Bretagne et de son équilibre territorial de veiller à ce que les agriculteurs restent le plus nombreux possible.

Cela implique d'une part d'installer de jeunes agriculteurs, afin de renouveler les générations et de permettre la transmission du savoir-faire. Une activité qui n'attire plus les jeunes est condamnée à moyen terme. Il est vrai que la Bretagne bénéficie déjà d'une meilleure dynamique d'installation de jeunes agriculteurs que la majorité des régions, mais c'est encore insuffisant pour enrayer le déclin de l'emploi agricole.

Cela implique d'autre part de faciliter l'accès à cette profession pour toutes celles et ceux, et ils sont de plus en plus nombreux, qui souhaitent entamer un nouveau projet professionnel. La transmission des exploitations se fait de moins en moins dans un cadre familial, c'est une réalité. Par ailleurs, les évolutions sociologiques impliquent que les jeunes ne sont plus forcément prêts à entrer dans la vie active dans la perspective d'une carrière unique. Une dynamique d'installation satisfaisante ne pourra donc pas être maintenue sans l'apport de ces « néo paysans », qui sont d'ailleurs souvent des « néo-paysannes », et ce d'autant plus qu'ils peuvent apporter une ouverture et de nouveaux savoir-faire à l'agriculture.

Donner la priorité à l'installation revient nécessairement à la préférer à l'agrandissement. Il est certes légitime de vouloir conforter son exploitation en vue de trouver un meilleur équilibre parcellaire. Mais la course à l'agrandissement à outrance ne fait qu'aggraver les problèmes de l'agriculture bretonne, notamment la dépendance économique et financière. De nombreuses études économiques démontrent que les plus grosses exploitations ne sont pas forcément les plus rentables. De plus, les exploitations les plus étendues sont aussi les plus difficiles à reprendre, ce qui n'avantage ni les cédants, ni les repreneurs potentiels. Il ne s'agit pas de bloquer tout projet d'agrandissement, mais il est légitime de réserver le soutien public aux projets d'installation et de transmission.

Ce soutien public devra par conséquent s'intéresser non seulement au processus d'installation lui-même, mais également en amont à la formation, permettant d'envisager un tel projet dans les meilleures conditions possibles. Les lycées agricoles sont le plus à même d'initier les changements nécessaires et de porter l'ambition régionale. Il est en particulier indispensable que leurs formations, ainsi que les exploitations qu'elles abritent, soient représentatives de la diversité des agricultures de Bretagne en plus d'être exemplaires, notamment du point de vue de l'autonomie. Les lycées agricoles joueront un rôle majeur dans la réussite de la Nouvelle Alliance.

II- S'appuyer sur l'agronomie pour des pratiques plus durables

L'agriculture fait aujourd'hui face à un immense défi à brève échéance : la fin de l'agriculture chimique. Ce ne sera pas une fin abrupte mais un déclin progressif. La principale raison en est la fin de l'énergie bon marché, conséquence de la raréfaction des ressources, provoquant l'augmentation des prix des intrants chimiques. Les coûts induits par cette dépendance, déjà en augmentation, vont continuer à croître dans des proportions non soutenables. L'agriculture en Bretagne, très dépendante de la chimie à tous points de vue (fertilisants, pesticides, antibiotiques, approvisionnement énergétique) sera durement affectée.

Par ailleurs, l'impact de l'agriculture chimique sur la santé humaine est très préoccupant, les premiers affectés étant les agriculteurs eux-mêmes et leurs familles. La durabilité des systèmes agricoles est en outre elle-même menacée, car l'agriculture chimique épuise les ressources naturelles : sol, eau, biodiversité, énergie. De plus, elle pose des problèmes d'acceptabilité sociétale du fait de ses impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé. Enfin, elle ne semble pas en mesure de répondre à l'enjeu que représente le changement climatique dont l'impact se fera avant tout sentir sur l'activité agricole.

Il est donc évident que pour des raisons économiques, sanitaires, techniques et sociétales, l'agriculture massivement chimique est condamnée à terme, et qu'il est indispensable de préparer les alternatives dès maintenant. Cela ne signifie pas que l'agriculture n'aura pas à l'avenir recours à la chimie, mais qu'elle le fera nécessairement de manière plus parcimonieuse et facultative. Or l'enjeu démographique mondial ne permet pas d'envisager sérieusement de baisse de la production, bien au contraire. La solution existe déjà : c'est le recours à l'agronomie, au sens de l'utilisation intelligente des processus biologiques et écologiques en vue d'améliorer la production agricole.

Ce constat a déjà été fait par bon nombre d'experts en France, et ailleurs dans le monde. Ce principe de réduction du rôle de la chimie au profit de l'agronomie est désigné par de nombreuses appellations: agroécologie, permaculture, agriculture de conservation, agriculture écologiquement intensive... Ces différentes démarches se réfèrent à une même ambition, celle de mettre à profit l'agronomie pour inventer l'agriculture de demain.

De nombreuses initiatives de ce type existent déjà en Bretagne, sur lesquelles cette évolution majeure et indispensable de l'agriculture peut s'appuyer. De nouvelles techniques agronomiques sont régulièrement expérimentées, comme en agriculture biologique par exemple, mais pas seulement. Celles qui ont fait leurs preuves peuvent souvent être adaptées à d'autres systèmes de production. Actuellement toutes ces initiatives restent peu coordonnées et il manque encore une stratégie régionale pour s'engager résolument dans cette voie.

Tous les types d'agricultures sont concernés et peuvent procéder à des améliorations en ce sens. Il s'agit de mettre en place une dynamique de recherche constante d'amélioration graduelle des systèmes agricoles. Pour y parvenir, trois conditions sont nécessaires. Premièrement, un important effort de recherche, coordonné au service de cette dynamique. Deuxièmement, l'émergence de réseaux collectifs d'échange d'informations et de pratiques afin d'expérimenter sur le terrain et de faciliter la diffusion des innovations par l'exemple. Troisièmement, un dispositif de formation complet et évolutif, capable d'accompagner les agriculteurs tout au long de leur vie professionnelle.

Rendre ses lettres de noblesse à l'agronomie, mettre l'écologie au service d'une agriculture à la fois productive et durable, tel est le défi que l'ensemble des agriculteurs bretons devra relever en s'appuyant sur un nouveau contrat de société. Cette évolution majeure sera comparable à celle qu'a connu l'agriculture bretonne après-guerre. La Bretagne agricole a déjà fait la preuve de sa capacité de mobilisation et d'innovation pour s'adapter et se renforcer. Nul doute qu'elle saura à nouveau se montrer à la hauteur.

III- Accompagner l'évolution vers plus d'autonomie

Les débats sur la chute des revenus se concentrent souvent sur la faiblesse des niveaux de prix. Cependant, les agriculteurs ont bien peu de prise sur ce facteur de formation du revenu, contrairement, *a priori*, aux coûts de production. Chercher à réduire ses coûts est pourtant souvent le premier réflexe d'un agriculteur confronté à des difficultés économiques. Mais lorsque son système de production est très dépendant des apports extérieurs, ce qui est souvent le cas en Bretagne, cette entreprise de maîtrise des coûts s'avère souvent vouée à l'échec.

La recherche d'une plus grande autonomie des systèmes de production constitue donc une voie prometteuse pour une meilleure maîtrise du revenu. Bien entendu, il ne s'agit pas d'envisager une autarcie illusoire pour les exploitations bretonnes, mais plutôt de progresser vers des systèmes aussi autonomes que possible. Chaque exploitation est potentiellement concernée, en fonction de son contexte et de ses productions, et ce d'autant plus que l'autonomie peut être recherché dans plusieurs domaines.

Ainsi, en matière d'approvisionnement, les exploitations bretonnes sont particulièrement dépendantes. La meilleure illustration en est la dépendance en protéines pour l'alimentation animale. Cette dépendance n'est pas nouvelle, la densité du cheptel breton n'autorisant pas l'autosuffisance alimentaire du secteur de l'élevage. Néanmoins, elle a atteint des niveaux non soutenables. C'est devenu évident depuis la hausse des prix des céréales qui a entraîné celle du prix du soja, en majorité OGM, massive-

ment importé d'Amérique du Sud en Bretagne. Aujourd'hui le coût de l'aliment est devenu une source de préoccupation majeure pour bon nombre d'éleveurs. Il est donc indispensable de réduire cette dépendance par davantage d'autonomie protéique, en encourageant le recours à l'herbe et aux cultures protéagineuses dans les rotations culturales.

Ce raisonnement appliqué à l'alimentation animale peut être étendu à d'autres fournitures, comme les fertilisants par exemples. La Bretagne produit des déjections animales en quantité. Elle importe pourtant massivement des fertilisants chimiques, dont le prix ne pourra qu'augmenter à l'avenir en raison du coût énergétique de leur fabrication. Il devient donc indispensable de considérer les déjections non pas comme un déchet mais comme un produit à intégrer dans le cadre d'une logique de recyclage de la matière organique, soit à l'échelle de l'exploitation, soit à l'échelle d'un territoire.

La question énergétique ne se limite pas à son impact sur le prix des engrais. L'agriculture bretonne est très fortement consommatrice d'énergie, de manière directe par la consommation de carburants ou d'électricité, ou de manière indirecte dans le coût de fabrication de la plupart des fournitures. Cette dépendance énergétique repose sur le postulat d'une énergie très bon marché. Ce postulat est en voie d'obsolescence. L'imminence incontestée du pic de production pétrolière ouvre une nouvelle ère où l'énergie sera plus rare et plus chère. L'agriculture doit anticiper ce bouleversement dans ses pratiques, ou elle sera un des premiers secteurs d'activité à en subir les conséquences.

Heureusement, l'agriculture dispose d'atouts privilégiés pour relever ce défi énergétique. Tout d'abord, les possibilités d'économie d'énergie sont énormes en agriculture, au niveau des bâtiments d'élevage ou en terme de pratiques culturales. Ensuite, par nature, l'activité agricole recèle des gisements considérables d'énergies renouvelables. Qu'il s'agisse d'énergie de biomasse, avec le bois ou la méthanisation par exemple, d'énergie solaire ou d'énergie éolienne, les potentialités sont nombreuses et prometteuses. Il est toutefois indispensable que cette production énergétique n'entre pas en concurrence avec la production alimentaire. L'utilisation de surfaces agricoles à des fins uniquement énergétiques ne saurait être soutenue par les pouvoirs publics.

La recherche d'une plus grande autonomie est également nécessaire en ce qui concerne la commercialisation. À l'échelle locale, les circuits courts constituent une alternative intéressante. Il ne s'agit pas de traiter l'ensemble de la production en circuits courts, mais c'est une piste de diversification des revenus qui doit être sérieusement considérée, même pour une petite partie de la production. Par ailleurs, à l'échelle territoriale voire régionale, toutes les initiatives visant à fédérer les producteurs afin de leur assurer un poids significatif dans les négociations au sein de la filière, et de rapprocher producteurs et consommateurs, sont à encourager. En la matière, la Bretagne peut s'appuyer sur son histoire, les valeurs de solidarité et d'organisation collective ayant structuré l'histoire agricole de notre région.

Enfin, une plus grande autonomie ne pourra être atteinte que si l'autonomie de décision des agriculteurs est elle-même renforcée. Si cette profession est abondamment conseillée et accompagnée, ces conseils sont néanmoins souvent intéressés, dans des domaines aussi divers que la fourniture d'intrants, de matériel, ou même de services financiers. Cela aboutit trop souvent à une fuite en avant, où la seule solution proposée pour faire face aux difficultés est de s'endetter encore davantage. Pour sortir de ce cercle infernal, des progrès substantiels dans l'indépendance des fonctions de conseils restent à réaliser. Parallèlement, il importe de garantir la meilleure formation possible aux agriculteurs, à la fois initiale et continue, afin de leur permettre de faire le tri dans les conseils qu'ils reçoivent, conduisant à des choix avisés en fonction des caractéristiques propres de leur exploitation.

IV- Faire le pari de la qualité pour plus de valeur ajoutée

Avant de répartir la valeur ajoutée, il faut déjà la créer. Première région agricole de France, la Bretagne crée moins de valeur ajoutée par actif que la moyenne française. Cette création de valeur doit être un des objectifs de l'agriculture bretonne dans la perspective d'une meilleure maîtrise des revenus. Il suppose une prise de conscience collective en faveur de l'amélioration constante de la qualité des productions, mais également de la promotion de cette qualité. Malgré des progrès récents et remarquables, la Bretagne doit encore progresser en ce qui concerne les signes officiels de qualités.

Pour les indications géographiques, très prisées des consommateurs, la Bretagne accuse un retard surprenant. Alors que la région bénéficie d'une image et d'une notoriété très positive, y compris à l'étranger, à peine 5 produits bretons font l'objet d'une indication géographique, sur les 192 produits français protégés, et encore, deux d'entre eux sont des produits de la mer. Cette situation constitue une anomalie évidente, mais elle n'est pas meilleure en ce qui concerne les labels.

L'agriculture biologique constitue aussi un signe de qualité, bien qu'elle ne se réduise pas à cela. Elle a cependant tendance à être trop souvent abordée sous l'angle idéologique, plutôt que d'un point de vue économique. Pourtant il existe bel et bien un marché distinct pour les produits biologiques, un marché en croissance, permettant de dégager une importante valeur ajoutée. Ce marché prometteur, qui permet de combiner valeur ajoutée économique et environnementale, n'est pas suffisamment considéré comme tel en Bretagne. Notre région est en effet importatrice nette de produits biologiques. Ce déficit de production, sur un marché rémunérateur, justifie que des efforts particuliers soient entrepris en vue de le combler, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un mode de production particulièrement bénéfique pour les territoires. Il est temps d'adopter une attitude pragmatique vis-à-vis de la production biologique en la considérant également comme une opportunité économique encore trop peu exploitée.

De même, les produits sans OGM devraient davantage faire l'objet de choix économiques que de débats idéologiques. Au-delà de la nécessité de préserver l'agriculture de la privatisation du vivant et de l'uniformisation, mais aussi de protéger la biodiversité de la dissémination de matériel génétique indésirable, les produits sans OGM constituent désormais de fait un signe de qualité, recherché par le consommateur. L'attitude consistant à se voiler la face en refusant d'aborder la question est extrêmement risquée, car la réalité est tenace : une écrasante majorité de citoyens européens rejette depuis plus de 10 ans la consommation de produit OGM ou à base d'OGM. Le développement d'un étiquetage sans OGM, aujourd'hui autorisé sur certains produits et déjà en vigueur dans d'autres pays d'Europe, illustre bien cette attente des consommateurs. Par conséquent, les initiatives visant à mettre en place et développer des productions sans OGM, s'appuyant notamment sur une alimentation animale sans OGM, seront encouragées.

La création de davantage de valeur ajoutée ne pourra pas se faire sans une industrie agroalimentaire (IAA) bretonne forte et innovante. Trop souvent caricaturée comme une industrie entièrement tournée vers des productions de masse à faible valeur ajoutée, elle a pourtant déjà commencé à évoluer. Des efforts considérables en matière de recherche et d'innovations ont été entrepris, notamment dans une dynamique de pôles de compétitivité, et commencent à porter leurs fruits. Ils doivent être poursuivis et encouragés.

Ces efforts pourraient cependant s'avérer vains si la question de la logistique n'est pas sérieusement abordée. Nous avons déjà cité la question de la dépendance énergétique pour l'agriculture, mais elle est tout aussi déterminante pour les IAA. La péninsularité et la périphéricité de la Bretagne impliquent des coûts énergétiques liés à la logistique plus élevés qu'ailleurs, et ces coûts vont nécessairement augmenter à l'avenir. Toutes les voies permettant de réduire cette dépendance doivent être explorées, en particuliers les alternatives au transport routier comme le rail et le transport maritime.

La volonté de créer davantage de valeur ajoutée doit devenir l'objet d'une véritable ambition régionale, unissant les secteurs de la production et de la transformation. Tous deux ont à gagner à une stratégie régionale visant à tirer l'ensemble de la filière vers le haut. Chaque produit peut contribuer à améliorer l'image globale des productions bretonnes, et inversement cette image rejaillit positivement sur chaque produit. Dans cette perspective, la force symbolique de l'image de la Bretagne est un atout considérable qui reste encore sous exploité.

La question de la création de valeur ajoutée est indissociable de celle de sa répartition au sein de la filière. Cette question, toujours délicate, est rendue plus complexe encore dans un contexte de crise. Elle revient à vouloir introduire plus d'équité dans une filière qui est fondamentalement déséquilibrée. Au niveau de la production, les exploitations sont très nombreuses et plus ou moins bien organisées entre elles. Au niveau de la transformation, les entreprises industrielles sont bien moins nombreuses ; de plus elles connaissent actuellement un mouvement de concentration. Au niveau de la distribution, quelques grandes entreprises illustrent parfaitement une situation d'oligopole.

Ce déséquilibre structurel dans la gouvernance de la filière conduit à des rapports de force eux-mêmes déséquilibrés dans les relations entre les différents maillons de cette filière. Autrement dit, la filière est essentiellement pilotée par l'aval, alors que les risques les plus forts ont tendance à s'exercer au niveau de la production. Les producteurs se retrouvent donc trop souvent réduits à l'impuissance face aux contraintes qui s'exercent sur leur activité. Les conséquences de ce déséquilibre ne sont pas qu'économiques et sociales, elles sont aussi territoriales.

Les collectivités territoriales ne peuvent donc pas considérer que les relations entre les maillons de la filière relèvent uniquement de la loi de l'offre et de la demande. Dans le cadre de telles négociations, les intérêts des producteurs coïncident souvent avec les intérêts du territoire. Il est donc nécessaire que les collectivités, au premier rang desquelles le Conseil régional, s'impliquent davantage dans les relations au sein de la filière, dans une logique de recherche de l'intérêt général et de préservation des équilibres territoriaux. Dans cette perspective, les projets d'organisation collective des producteurs sont à encourager.

V- Contribuer à la maîtrise du revenu

Les crises agricoles ont provoqué une chute sans précédent des revenus en Bretagne. La variabilité des revenus n'est pas un paramètre nouveau en agriculture, mais l'amplitude de ces variations atteint désormais des niveaux insupportables. Retrouver une meilleure maîtrise des revenus est la condition *sine qua non* d'un avenir durable pour l'agriculture.

Les prix agricoles sont la composante la plus évidente du revenu, à tel point qu'ils constituent souvent le cœur des politiques publiques agricoles. Ce fut le cas pour la politique agricole commune (PAC) qui avait justement été créée à l'origine pour réguler les prix, tant au bénéfice des producteurs que des consommateurs suivant qu'ils soient à la baisse ou à la hausse. Cette politique de régulation des prix a cependant cédé progressivement la place à une politique de soutien au revenu. Cette substitution pouvait fonctionner tant que les prix ne connaissaient pas de variations trop importantes. Manifestement ce n'est plus le cas.

Aujourd'hui la PAC s'est vue débarrassée de la plupart de ses outils de gestion de marché. Certains (prix d'intervention, organisations communes de marché, quotas) existent encore et restent efficaces lorsqu'ils sont utilisés, mais ils sont fortement remis en question, voire même voués à disparaître à brève échéance pour les quotas laitiers. Le credo majoritaire en Europe est encore de « laisser les agriculteurs répondre librement aux signaux du marché ». En réalité, nous constatons que cela veut trop souvent dire que les agriculteurs en question disparaissent.

Pourtant c'est bien à l'échelle européenne que les questions de régulation de marché doivent être considérées, ainsi que celles d'harmonisation des règles, des normes, et des conditions de concurrence. Il n'est pas question de remettre en cause le principe d'une nécessaire politique commune, mais de la réorienter pour lui rendre son rôle de garant de la souveraineté alimentaire européenne, pour tous les territoires.

La PAC doit rester une politique de régulation des marchés. Le Conseil régional s'est déjà exprimé à de nombreuses reprises en ce sens. L'actuel Commissaire européen à l'agriculture, Dacian Ciolos, semble plus sensible à la question que ses prédécesseurs. Cependant, les propositions de la Commission européenne pour la prochaine réforme de la PAC restent largement insuffisantes en la matière. Le Conseil régional poursuivra son action pour défendre une PAC régulatrice en Europe au côté de tous ceux qui partagent cette conviction, États, parlementaires européens et Régions d'Europe.

Si le soutien au revenu ne relève pas directement des compétences du Conseil régional, il n'en reste pas moins que l'ensemble des orientations proposées dans ce document doivent toutes contribuer à permettre une meilleure maîtrise de leurs revenus par les agriculteurs, à commencer par une meilleure maîtrise des coûts. Une bonne gestion du foncier doit ainsi permettre de conserver des prix du foncier relativement peu élevés, ce qui constitue un avantage comparatif vis-à-vis d'autres pays européens. De même, une plus grande autonomie des systèmes de production agricoles contribuerait significativement à améliorer la maîtrise des coûts d'approvisionnement, d'énergie, de commercialisation. La création de davantage de valeur ajoutée aurait également un impact positif sur le revenu.

VI- Faire confiance aux territoires pour une Nouvelle Alliance avec la société

L'agriculture bretonne n'est pas monolithique. Elle est au contraire diversifiée, tant sur le plan des systèmes de production que des produits ou encore des territoires. Il n'y a plus aujourd'hui un seul modèle agricole breton, mais des agricultures en Bretagne. Le projet régional doit absolument prendre en compte cette diversité, sans se limiter à un traitement par filière. Comme la consultation l'a montré, au sein d'une même filière les préoccupations peuvent être très différentes d'un territoire à l'autre.

Pour réussir, le projet de Nouvelle Alliance porté par le Conseil régional devra nécessairement s'appuyer sur une stratégie en deux volets. D'une part des orientations claires doivent être proposées pour encadrer l'action publique, comme ce document se propose de le faire. D'autre part, des marges de manœuvre significatives devront être laissées à l'appréciation des territoires pour mettre en cohérence ces orientations avec le contexte local. Sans orientations régionales, pas de vision commune ni de dynamique positive. Sans projets de territoires, la plupart de ces orientations resteraient lettres mortes.

Il faut faire confiance aux territoires pour élaborer leur projet en fonction du contexte local, et le faire vivre dans le cadre des orientations régionales. Cette méthode est déjà en cours d'expérimentation pour traiter les problèmes liés à la qualité de l'eau, en particulier celui des marées vertes. C'est certainement la méthode la plus longue et la plus complexe à mettre en œuvre. C'est aussi celle qui offre sans conteste les meilleures chances de résultat à long terme, mais aussi la plus légitime et la plus lisible aux yeux des citoyens comme des acteurs qui sont les premiers concernés. Elle permet surtout de mieux intégrer les contraintes locales et leurs évolutions.

Cette méthode fondée sur une vision commune, sur la confiance, l'ouverture démocratique et la force du collectif, est le plus sûr moyen de renouer le contact entre le monde agricole et le reste de la société. Cette Nouvelle Alliance ne peut simplement être décrétée. Elle doit se construire, patiemment, durablement, dans toutes les communes de Bretagne, même les plus urbanisées. Le lien avec le territoire est le premier garant du lien social et sociétal.

L'agriculture bretonne évolue en permanence. Elle doit continuer à le faire, et le faire savoir. Le Conseil régional propose d'accompagner cette évolution dans la perspective d'une agriculture diversifiée, productive et durable. Ses principes sont : priorité à l'installation, préservation du foncier, maîtrise du revenu, plus d'autonomie, plus de valeur ajoutée, plus d'agronomie. Sa méthode est la confiance aux territoires et en la force du collectif.

Comme la société bretonne a besoin de l'agriculture, l'agriculture bretonne a besoin du soutien et de la reconnaissance de la société. Ce soutien et cette reconnaissance ne pourront être reconquis par un enfermement sur soi-même, mais au contraire par une ouverture à la société, au monde et au changement. Se rassembler derrière un projet commun, voilà le meilleur moyen de renouer les liens et de retrouver confiance et optimisme en l'avenir. L'agriculture bretonne est prête à relever le défi, le Conseil régional aussi.

Chapitre 4

Les propositions pour une Nouvelle Alliance Agricole

Afin de mettre en œuvre la Nouvelle Alliance agricole en Bretagne, la Région Bretagne propose de renouveler sa politique d'accompagnement agricole autour de 6 Axes :

Renforcer les actions d'aménagement rural et d'utilisation raisonnée du foncier,

Renouveler les générations dans l'agriculture,

Promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes,

Améliorer la viabilité des filières de productions agricoles,

Développer le lien entre territoire et agriculture,

Former tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture bretonne.

Par ailleurs, l'arrêt progressif du soutien régional aux actions d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, l'objectif d'impulsion et d'effet de levier sur cette action étant atteint, doit permettre le redéploiement de près de 1 M€ ; les budgets ainsi libérés ainsi qu'un budget complémentaire de 1,5 M€ qui sera proposé au vote en complément de ce document, permettront d'engager les premières actions de la Nouvelle Alliance. Enfin, afin de respecter l'ensemble des engagements inscrits dans la Nouvelle Alliance, il est prévu au prochain budget régional une enveloppe complémentaire sur le budget agricole.

I- Renforcer les actions d'aménagement rural et d'utilisation raisonnée du foncier

Selon les projections démographiques à l'horizon 2040, la Bretagne se place parmi les régions françaises les plus dynamiques en terme de démographie. La conséquence directe de cet afflux de population est la pression de plus en plus forte sur le foncier. La politique foncière, et en particulier agricole, s'exerce dans un cadre réglementaire bien établi (loi de modernisation agricole, loi SRU pour les PLU et SCOT, Zones Agricoles Protégées, la loi littorale...). Le risque de la poursuite d'une consommation importante du foncier agricole est réel. La Bretagne dans les dix dernières années a perdu plus de 5 000 ha de terres agricoles par an soit l'équivalent de près de 100 exploitations agricoles. On constate parallèlement une érosion continue du bocage breton.

La Bretagne ne peut se permettre de continuer à consommer son foncier agricole de façon effrénée. Le maintien du foncier agricole est indissociable de la stabilité des filières, de la préservation des ressources naturelles, et du renforcement du lien entre l'agriculture et le territoire. La concertation entre le monde agricole et les collectivités sur l'utilisation raisonnée du foncier est plus que jamais nécessaire. Rappelons par ailleurs que la loi de modernisation agricole a fixé comme objectif de réduire par deux le rythme de consommation du foncier agricole.

I.1. Aménagement rural

Le bocage breton a subi depuis près de 30 ans d'importants bouleversements. Les opérations de remembrement pratiquées à une certaine époque ont eu un effet dévastateur sur les haies et les talus. La Région entend continuer son engagement pour la reconstitution du maillage bocager au travers du programme Breizh Bocage dont l'impact est positif sur la restauration de la qualité de l'eau, les paysages et la biodiversité.

Le programme Breizh Bocage est maintenant bien en place. Les études réalisées couvrent près de 60 % de la Bretagne et impliquent 56 collectivités porteuses de projet. La phase de reconstitution du bocage a bien démarré et le programme, qui bénéficie d'un soutien au titre des aides européennes, est engagé jusqu'en 2013.

Malgré tout, la restauration bocagère nécessitera de passer d'une approche curative qui coûte malheureusement très cher à la collectivité, à une approche préventive. En effet, le rythme de disparition des haies reste encore bien supérieur à celui de leur reconstitution. Dans cette optique, le Conseil régional de Bretagne sensibilisera élus et agriculteurs au classement des haies lors de la révision ou de l'élaboration des PLU, dispositif, à ce jour insuffisamment activé par les collectivités locales.

I.2. Utilisation raisonnée du foncier agricole

La problématique foncière revêt plusieurs dimensions : environnementale (zones humides, zones sensibles...), économique (zones d'activités, moyen de production, outil de travail, installation, agrandissement...), sociale (urbanisation, logement...).

La gestion durable du foncier doit tenir compte de l'ensemble de ces aspects. Le foncier agricole constitue souvent pour l'agriculteur propriétaire une rente ou une « assurance retraite ». L'intérêt des filières agricoles est de maintenir l'usage de la terre à l'agriculture, ce qui s'oppose souvent à l'intérêt individuel de valorisation du patrimoine. La rareté du foncier, la compétition entre les agriculteurs pour son accès et le coût d'acquisition représentent souvent les freins principaux à l'installation. L'attribution de foncier disponible oppose souvent la consolidation d'un projet d'agrandissement au développement de l'installation.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Région a engagé une politique volontariste autour du foncier avec notamment la création de l'Établissement Public Foncier (Foncier de Bretagne), véritable outil au service des Collectivités pour la gestion raisonnée du foncier. Foncier de Bretagne vient de signer une convention avec la SAFER de Bretagne en vue de coopérer pour une meilleure gestion du foncier, sur la base d'un cahier des charges agronomique partagé.

Proposition Nouvelle Alliance n° 1

Le Conseil régional de Bretagne propose de signer une convention avec l'Établissement Public Foncier pour le portage de foncier sur les 8 bassins versants définis dans le Plan algues vertes pour de l'échange parcellaire, le développement de systèmes durables et l'acquisition de zones humides. Cette convention doit permettre l'acquisition ou la rétrocession d'environ 2 000 ha en 5 ans. Afin d'assurer le maintien maximum d'agriculteurs en place, les bénéficiaires s'engageront dans des MAE sur un cahier des charges en conformité avec les projets de territoires, qui prendra en compte une répartition équilibrée du foncier entre exploitations.

Proposition Nouvelle Alliance n° 2

Le Conseil régional de Bretagne mobilisera les élus locaux sur l'importance d'intégrer le sujet de l'avenir de l'agriculture dans l'élaboration des SCOT, des PLU ou des projets d'aménagements d'envergure sur un territoire. Pour que l'agriculture conserve et affirme toute sa place dans les territoires, la préservation du foncier et le classement des haies bocagères ainsi que de la forêt linéaire devront faire l'objet d'une attention particulière.

II- Renouveler les générations dans l'agriculture

La région Bretagne connaît depuis deux ans un fort ralentissement de l'installation, lié à la crise importante dans certaines filières. L'enjeu de l'installation de jeunes agricultrices et agriculteurs (JA¹) dans le secteur agricole est de maintenir sur l'ensemble du territoire breton des systèmes de production compatibles avec un développement durable des territoires et de leurs activités économiques. La typologie des installations et le profil des porteurs de projet ont fortement évolué ces cinq dernières années. Près d'une installation sur trois se réalise désormais sur des projets diversifiés et/ou en agriculture biologique. De plus, on constate une diminution du nombre de femmes en agriculture. L'avenir de l'agriculture passe aussi par la place que les femmes prendront comme par la place qui leur sera faite. Le métier d'agricultrice et d'agriculteur est un vrai choix de vie : lieu de travail et lieu de vie sont étroitement imbriqués.

En 2007, la Région avait fait le PARI (programme d'accompagnement régional à l'installation) ; ce PARI à l'installation tient toujours et la Région affirme sa volonté d'inverser la tendance à la baisse de l'installation dès 2011 et de repartir vers une courbe ascendante permettant ainsi d'en faire un axe stratégique de sa nouvelle politique agricole. Cet axe sera articulé autour de trois thèmes majeurs : favoriser la transmission et la reprise des exploitations agricoles, sécuriser et consolider les projets, accompagner les porteurs de projet.

¹ Le statut de jeune agriculteur (JA) est défini par le Code rural et concerne les agriculteurs de 18 à 40 ans.

- **Favoriser la transmission et la reprise des exploitations agricoles**

La taille des exploitations continue de progresser et le coût de l'installation augmente de façon continue. Dans les cinq prochaines années, près de 25% des chefs d'exploitation sont susceptibles de quitter la profession. Or, une installation ne s'effectue que pour trois départements identifiés. On constate toujours une inadéquation entre le nombre important de porteurs de projet inscrits sur les répertoires départementaux à l'installation (RDI), et le nombre de cédants déclaré. Force est de constater que le nombre de cédants déclarés aux RDI est très inférieur à la réalité. Il y a là un véritable déficit de transparence de ces outils d'information. Il y a en effet près de deux fois plus de candidats pour une exploitation inscrite volontairement au répertoire alors qu'on observe, une installation JA pour trois départements.

La Région va poursuivre son soutien à la transmission par des actions de sensibilisation spécifiques à destination des cédants, comme le guide de la transmission, mais aussi par l'aide à l'inscription au RDI. L'accessibilité au foncier est souvent considérée comme le frein principal à l'installation. La dynamique de mise en réserve foncière temporaire des terres portées par la SAFER et financée par la Région depuis 2009 à destination des Jeunes Agriculteurs est maintenant bien engagée mais demande à être mieux connue et développée.

Proposition Nouvelle Alliance n° 3

Le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de sa convention avec la SAFER, va doubler dès 2011 les moyens sur la mise en réserve foncière des terres agricoles à destination de l'installation. L'agriculture biologique et herbagère sera prioritaire dans le cadre de cette politique d'installation. Afin d'améliorer l'information sur ce dispositif un groupe de travail rassemblant la SAFER et les réseaux professionnels va être mis en place pour mieux communiquer sur les exploitations mises en réserves et disponibles pour une reprise.

Proposition Nouvelle Alliance n° 4

Le Conseil régional de Bretagne proposera au budget 2012 un contrat d'engagement en faveur de l'installation/confortation à toutes les structures qui siègent en CDOA et à la SAFER de Bretagne.

Proposition Nouvelle Alliance n° 5

Le Conseil régional de Bretagne propose dès 2011 d'assurer une présence et une prise de position systématique des élus du Conseil régional au sein des instances décisionnelles de la SAFER ainsi qu'à la CDOA afin de privilégier l'installation et faire valoir au mieux les orientations politiques de la Région.

- **Sécuriser et consolider les projets d'installation**

Les professionnels agricoles, notamment au travers du Comité Régional Emploi Formation (CREF), ont réaffirmé l'importance du complément de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) de la Région Bretagne, qui constitue une aide à la trésorerie indispensable pour conforter le projet d'installation. À ce titre, la Région poursuivra son engagement sur les projets qui bénéficient au minimum d'une DJA moyenne et qui, dans le cadre de la CDOA, sont identifiés comme étant des projets prioritaires.

La Région Bretagne confirme la priorité de ses soutiens à l'installation JA sur des projets d'installation en diversification, en agriculture biologique, hors cadre familial ou sur les îles. L'évolution du profil des candidats à l'installation nécessite cependant l'adaptation de nos dispositifs d'accompagnement.

Proposition Nouvelle Alliance n° 6

Le Conseil régional de Bretagne ouvrira dès 2011 le complément local de DJA aux projets de jeunes qui souhaitent, lors de leur projet d'installation ou de reprise, faire évoluer le système existant vers un système herbager économe en intrants sous cahier des charges SFEI.

Proposition Nouvelle Alliance n° 7

Le Conseil régional de Bretagne soutiendra dès 2011, les porteurs de projets de plus de 40 ans, sous réserve que ces derniers présentent un projet économiquement viable et en cohérence avec les orientations de la Région.

Proposition Nouvelle Alliance n° 8

Le Conseil Régional de Bretagne mettra en place en 2012 un fond de sécurisation à l'installation pour faciliter la mise en œuvre des projets d'installation et engagera une réflexion sur l'allongement de la durée des remboursements de prêts agricoles, en collaboration avec les organismes financiers et les associations ayant pour missions de sécuriser et pérenniser la situation des agriculteurs rencontrant des difficultés.

- **Accompagner les porteurs de projets**

Le nouveau dispositif « parcours à l'installation », avec la réalisation des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP), permet de sécuriser le projet d'installation. Actuellement près de 90% des exploitations sont encore en activité cinq années après leur installation. Afin d'accompagner au mieux les candidats à la création d'activité en agriculture, les porteurs de projet doivent bénéficier d'une information la plus complète possible. À ce titre, les « points info création » et le portail Internet « Je me lance en agriculture.com », mis en place par l'ensemble des réseaux, ont un rôle majeur dans la diffusion de l'information. Il est indispensable de maintenir un outil de veille et d'observation de l'installation en élargissant le champ des données d'information.

Proposition Nouvelle Alliance n° 9

Le Conseil régional de Bretagne poursuivra la mobilisation de l'ensemble des réseaux au travers du Programme d'Accompagnement des Projets d'Installations (PAPI), et ouvrira dès 2011 son accès aux porteurs de projet de plus de 40 ans.

Proposition Nouvelle Alliance n° 10

Le Conseil régional de Bretagne adaptera dès 2011, le passeport à l'installation et intégrera, dans le Plan de Développement Economique (PDE) les questions de charges de mécanisation et l'autonomie des exploitations agricoles.

Proposition Nouvelle Alliance n° 11

Le Conseil régional de Bretagne élargira, dès 2011, le champ d'information de l'outil de veille et d'observation de l'installation Eoloas, afin d'en faire un outil d'accès à l'information concernant les dynamiques d'installation.

III- Promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes

Face à de nouvelles contraintes techniques, économiques et environnementales, l'agriculture bretonne doit montrer ses capacités d'adaptation et d'innovation pour produire en quantité suffisante une alimentation saine et de qualité tout en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'intrants et de terres arables.

Autrement dit, elle doit être capable de répondre aux défis de la durabilité des systèmes de production agricole et de confirmer sa capacité à gérer et préserver durablement les ressources naturelles. Une plus grande prise en compte d'enjeux environnementaux dans les systèmes de production agricoles doit devenir un des facteurs de compétitivité des filières et des entreprises. Cela doit également être un atout pour le territoire, pour l'image de l'agriculture bretonne et pour la valorisation de ses produits, et une opportunité future pour développer une offre de services rémunérés créatrice d'emploi.

III.1. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement

Afin de faire face à la fin de l'agriculture chimique, la Région Bretagne, a pour ambition de contribuer au développement d'une agriculture recentrée sur des principes agronomiques contribuant à une moindre utilisation d'intrants (engrais minéraux et produits phytosanitaires), contribuant à rétablir un fonctionnement normal et pérenne des sols cultivés (porosité, fertilité, vie microbienne, qualité biologique...) et capable de valoriser l'ensemble des ressources naturelles des écosystèmes sans en altérer le renouvellement.

Dans cette optique, elle poursuivra et confortera le développement des systèmes les plus écologiquement vertueux : agriculture biologique et Systèmes fourragers économes en intrants, via notamment le soutien aux mesures agri environnementales (MAE) européennes. Plus généralement, elle fait aussi le choix de contribuer au développement des agricultures viables et productives s'appuyant sur l'agronomie, regroupées sous le terme d'agricultures écologiquement performantes (AEP).

Ces agricultures sont basées sur des approches innovantes en matière de travail du sol, de fertilisation organique, de lutte contre les parasites et les maladies cryptogamiques, d'utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie, d'aménagement de l'espace agraire, de choix de variétés les plus adaptées, d'adaptation des pratiques au changement climatique. Compte tenu de la spécificité de chaque territoire breton, une approche locale sera conduite en collaboration avec les acteurs de terrain.

L'enjeu de la préservation de la capacité des sols à produire est particulièrement critique en vue d'une agriculture durable. La connaissance des sols, tant dans leur composition, leur dynamique et leurs évolutions, reste encore très parcellaire. Il s'agit pourtant d'une ressource naturelle essentielle qu'il est indispensable de préserver. Une réflexion régionale devra être lancée sur la qualité des sols en Bretagne, afin de susciter une prise de conscience collective sur l'importance de cette problématique.

Proposition Nouvelle Alliance n° 12

Le Conseil régional de Bretagne rédigera dans le cadre du budget 2012 un document de référence technique adapté à notre région de polyculture-élevage (objectifs et indicateurs), défini avec les organisations professionnelles, en vue de soutenir les agricultures écologiquement performantes.

Proposition Nouvelle Alliance n° 13

À partir de 2012, le Conseil régional de Bretagne conditionnera progressivement ses aides à l'engagement dans le cahier des charges régional des agricultures écologiquement performantes, ou dans un système herbager ou biologique.

Proposition Nouvelle Alliance n° 14

Le Conseil régional de Bretagne s'appuiera sur les réseaux existants mais aussi sur les structures coopératives volontaires, sur les Pays ou les syndicats mixtes de SCOT afin d'amplifier cette dynamique au plus près des territoires et pour tenir compte également des spécificités agro-environnementales locales.

III.2. Développer l'agriculture biologique et herbagère en Bretagne

Actuellement, près d'une exploitation sur dix est en système biologique et/ou herbager. Le Conseil régional s'est engagé à favoriser le développement de l'agriculture biologique et herbagère. L'objectif est notamment de permettre l'émergence de 1 000 fermes biologiques supplémentaires en quatre ans. En 2010, près de 20% des installations ont eu lieu sur des systèmes en bio contre 2% en 2004, ce qui constitue un véritable engouement face à un marché en pleine croissance et des attentes sociétales fortes. Ce développement nécessite une véritable stratégie de filière pour l'organisation logistique des approvisionnements et des volumes. Au-delà des actions conduites sur le soutien aux mesures Systèmes fourragers économes en intrants (SFEI), la Région s'engage à soutenir le développement de l'agriculture biologique par la mise en œuvre de trois axes d'intervention :

- le développement de l'installation, de la conversion et de la transmission vers des systèmes bio et herbagers ;
 - le renforcement de la recherche appliquée en agriculture biologique ;
 - la structuration des filières et le renforcement de la consommation bio en restauration collective.
- **Développer l'installation, la transmission et la conversion vers des systèmes en agriculture bio et herbagers**

La Région va poursuivre son engagement dans l'accompagnement des projets en agriculture biologique mais aussi des projets d'installation ou de reprise d'exploitation sous cahier des charges SFEI.

Proposition Nouvelle Alliance n° 15

Le Conseil régional de Bretagne s'engage à mettre en place dès 2011, un Pass'Bio conversion, véritable outil d'accompagnement pour bien préparer les étapes de la conversion. Ce Pass'Bio se traduira par un diagnostic du système d'exploitation visant à mettre en place une prise de décision de l'agriculteur vers la conversion. Ensuite, à l'issue de la conversion, l'agriculteur pourra bénéficier d'un accompagnement-conseil par les organisations compétentes et reconnues.

Proposition Nouvelle Alliance n° 16

Le Conseil régional de Bretagne engagera d'ici fin 2011 une réflexion avec l'ensemble des réseaux sur la question de la transmission, des exploitations actuellement en bio ou sous cahier des charges SFEI.

Proposition Nouvelle Alliance n° 17

Le Conseil Régional de Bretagne favorisera des actions de regroupement parcellaire via un soutien aux échanges amiable d'ici fin 2011, visant à favoriser le développement des systèmes herbagers.

Proposition Nouvelle Alliance n° 18

Le Conseil Régional de Bretagne confortera les exploitations agricoles en place en agriculture biologique ou herbagère en renforçant dès 2011 l'enveloppe de soutien aux investissements matériels. Une vigilance sera portée pour ne pas inciter au « suréquipement » sur l'exploitation.

- **Renforcer la recherche appliquée en agriculture biologique et en agronomie**

Le développement de l'agriculture biologique ou herbagère nécessite de travailler plus encore sur l'acquisition de références en production biologique sur une conduite de l'exploitation spécifique. Il s'agit de redonner toute sa place à l'agronomie, au suivi et à la protection des cultures mais aussi à des méthodes alternatives pour le suivi de la santé des animaux. La limitation progressive d'un certain nombre de molécules chimiques dans les systèmes dits plus conventionnels doit favoriser et inciter à un transfert d'expériences entre systèmes agricoles. Les travaux sur l'agriculture biologique au sein des réseaux seront renforcés.

La Commission Interprofessionnelle de Recherche en Agriculture Biologique (CIRAB) doit poursuivre son rôle de coordonnateur des travaux de recherche entre les réseaux et au service du développement de l'agriculture biologique en Bretagne.

Proposition Nouvelle Alliance n° 19

Le Conseil régional de Bretagne redéfinira à partir de 2012, les travaux de recherche appliquée, accentuera la recherche et les expérimentations relatives à l'agronomie et à l'agriculture biologique, et encouragera le développement des relations entre le monde scientifique et les citoyens.

- **Structurer l'organisation territoriale de la filière en s'appuyant sur la restauration collective**

Le marché de la Restauration Hors Domicile constitue aussi un débouché prometteur avec l'objectif ambitieux fixé par la loi Grenelle 1 qui vise à atteindre 20% de produits biologiques dans les menus de la restauration collective d'ici 2012 et 6% de SAU consacré à la bio. Dans un souci de développement durable, les filières locales d'approvisionnement doivent être privilégiées. La filière bio doit trouver les moyens pour maîtriser d'un côté les prix et de l'autre la régularité et la fiabilité des approvisionnements en terme quantitatif et qualitatif, afin de répondre au mieux aux contraintes des appels d'offres de la Restauration Hors Domicile.

Une quarantaine de lycées bretons se sont engagés pour l'introduction de produits bios locaux dans leur restauration, avec en terme de résultats une augmentation de la part de produits bio dans les lycées. La réussite de ces projets nécessite une implication forte de l'ensemble de la communauté éducative (équipes de cuisine, proviseurs, gestionnaires, enseignants, lycéens, parents) en lien avec le projet d'établissement. Cette action participe à développer sur les territoires un partenariat entre producteurs et responsables de la restauration collective. La valorisation des productions via les circuits courts permet de conforter les revenus des producteurs et encourage les conversions ou installations par une fiabilisation de la commande. La montée en charge de la demande permet, tout en structurant l'offre, d'envisager l'organisation de structures de transformation-conditionnement à l'échelle des territoires. Il s'agit maintenant d'essayer la démarche à l'ensemble de la restauration collective.

III.3. Préserver la biodiversité en Bretagne

Sur le thème de la biodiversité, la Région maintiendra son soutien aux races à petits effectifs en lien avec le Parc Naturel Régional d'Armorique mais aussi avec le projet de création de la fédération des filières à petits effectifs. Concernant, la valorisation de ces produits indispensables pour la pérennité d'un certain nombre de filières la Région va poursuivre son engagement dans la démarche Slow Food liée à la valorisation des produits et à la culture gastronomique. De plus, la Région réaffirme l'importance dans la mise en place d'un conservatoire régional des fruitiers, qui est une des actions préfiguratrices du projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude.

Par ailleurs, dans la mesure où les enjeux de la filière apicole concernent, à travers la pollinisation des cultures, à la fois la durabilité des systèmes de production mais aussi la préservation de la biodiversité végétale, la Région Bretagne maintiendra son soutien à l'appui technique et à l'animation de cette filière (soutien au renouvellement des cheptels, à l'aménagement des mielleries).

D'ici 2012, un Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCoE) sera élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'État en association avec un Comité régional « Trame verte et bleue » (TVB). Il définira de manière cartographique la Trame verte et bleue pour la Région Bretagne, réseau de continuité écologique visant à la préservation de la biodiversité. Les agriculteurs, en tant que gestionnaires d'espaces naturels, seront évidemment au cœur du dispositif. Cette action mobilisera aussi l'outil Breizh Bocage vers cet objectif de maintien et restauration des corridors écologiques.

Proposition Nouvelle Alliance n° 20

Le Conseil régional de Bretagne participera à la création d'un observatoire environnemental apicole. Les informations recueillies par celui-ci et l'ensemble des travaux de la filière apicole doivent bénéficier d'une communication large pour mobiliser et sensibiliser les agriculteurs au rôle bénéfique des abeilles, et plus largement à la préservation de l'environnement et à la fragilité des écosystèmes.

Proposition Nouvelle Alliance n° 21

Le Conseil régional de Bretagne accompagnera en 2012 en partenariat avec les agriculteurs et structures professionnelles intéressées (chambre d'agriculture, fédération de chasseurs, instituts de recherche, université, ...), la mise en place d'un réseau régional de référence sur le lien entre agriculture et maintien de la biodiversité floristique et faunistique (aménagement d'habitat, nouvelles pratiques culturales, choix variétaux...) et les effets bénéfiques de la biodiversité sur la production agricole. Ce réseau régional pourra intégrer des fermes pilotes et pédagogiques, les Parcs Naturels Régionaux, les exploitations des lycées. Ce travail sera articulé avec celui de définition du SRCoE.

III.4 Améliorer et préserver la ressource en eau

La ressource en eau est indispensable à la production agricole. Une gestion durable de cette ressource vitale constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture. Celle-ci doit intégrer dans son développement les objectifs fixés par la législation, notamment ceux imposés par la Directive Cadre sur l'Eau européenne (DCE), ainsi que les objectifs de gestion intégrée de la ressource en eau, fixés à l'échelle de chaque bassin hydrographique par les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Les systèmes et pratiques agricoles d'un territoire doivent contribuer à atteindre ces résultats, en se fixant des objectifs adaptés au contexte local. En fonction de la situation sociale, économique et environnementale de chaque bassin, et de son aménagement territorial, les choix pourront être différents dès lors qu'ils prendront en compte les enjeux locaux de bonne gestion de l'eau.

Le Conseil régional de Bretagne propose, au titre de la stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques, que des plans opérationnels de SAGE soient mis en place. Ces plans, élaborés et mis en œuvre par les Commissions Locales de l'Eau (CLE), nécessiteront l'engagement de tous les acteurs concernés par la gestion intégrée de l'eau sur les SAGE, et tout particulièrement des acteurs du monde agricole. Ces plans comporteront donc un volet agricole adossé aux objectifs fixés par territoire de SAGE. Ils préciseront les choix en terme de systèmes de production, de répartition spatiale (foncier), d'utilisation des ressources en eau (prélèvements) et de gestion hydraulique des écoulements (zones humides, drainage...), d'utilisation des engrais et des pesticides, qui ont des conséquences directes sur l'état des eaux et des milieux aquatiques. Le travail déjà engagé sur les baies algues vertes constitue une première mise en œuvre de cette méthode territoriale.

De plus, les choix d'agriculture en vue d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques doivent pouvoir trouver leur équilibre économique par la mise en place de filières adaptées et permettant une valorisation économique pour l'ensemble des acteurs (y compris amont et aval) : l'objectif est d'arriver à un consensus « gagnant - gagnant » entre agriculture et environnement. C'est pourquoi les acteurs économiques des filières amont et aval doivent eux aussi s'impliquer concrètement dans les plans opérationnels de SAGE, le contexte économique étant de plus particulièrement difficile en Bretagne.

Proposition Nouvelle Alliance n° 22

Le Conseil régional de Bretagne accompagnera les structures professionnelles agricoles dans le cadre de l'élaboration des futurs plans opérationnels de SAGE.

IV- Améliorer la viabilité des filières de production agricoles

IV.1. Développer l'autonomie des exploitations agricoles bretonnes

L'instabilité des marchés des matières premières, en particulier celles qui contribuent à l'alimentation animale (soja, blé...) et l'augmentation structurelle du coût de l'énergie démontrent la nécessité de réduire la dépendance des exploitations agricoles vis-à-vis des intrants.

Une des façons de répondre à ce défi majeur pour l'agriculture en général et l'agriculture bretonne en particulier, est de développer l'autonomie des exploitations agricoles bretonnes en augmentant leur capacité à valoriser au mieux leur milieu et en diminuant leur dépendance vis-à-vis des ressources externes. Compte tenu de l'importance du sujet pour l'avenir de l'agriculture en Bretagne, la Région a décidé d'engager un Plan de Développement de l'Autonomie des Exploitations Agricoles Bretonnes.

Cette question de l'autonomie doit s'envisager dans toutes ses dimensions : alimentaire, énergétique, décisionnelle, valorisation et commercialisation des produits permettant ainsi une plus large autonomie financière des structures d'exploitation, une meilleure maîtrise des coûts, et une sécurisation des outils de production.

- **Développer une autonomie alimentaire des exploitations bretonnes**

Le développement de l'autonomie alimentaire des exploitations réclame une conduite adaptée des troupeaux, une organisation parcellaire revisitée, un système de rotation incluant des cultures protéiques, un niveau protéique maîtrisé dans la ration et la fabrication d'aliments à la ferme.

Pour les systèmes bovins, l'autonomie alimentaire peut se développer par un plus grand recours aux fourrages à base d'herbe limitant ainsi le recours correctif aux concentrés soja (contrairement au maïs). Mais, la part d'herbe pâturée ne cesse de diminuer dans les élevages bovins alors qu'elle représente un fourrage équilibré. Il est donc important de lever les freins sociologiques au changement de système d'autant plus que la production en système herbager permet de réduire par quatre la consommation de concentré et donc la dépendance vis-à-vis des matières premières. Les réseaux professionnels vont être mobilisés sur cette question dans le cadre du soutien aux structures professionnelles, ou via des programmes d'études ou de recherches dédiés. Enfin, l'autonomie alimentaire ne peut se traiter indépendamment de la question de la disponibilité du foncier et de l'organisation du parcellaire.

Le programme engagé sur l'autonomie alimentaire devra s'articuler avec les actions de mise en réserve foncière et d'échanges parcellaires. Lors de projets d'installation, cette question doit faire partie intégrante et être traitée dans le Plan de Développement Economique.

Proposition Nouvelle Alliance n° 23

Le Conseil régional de Bretagne orientera dès 2012, les programmes de recherche sur la modification des formulations alimentaires des animaux et sur les cultures protéiques, en vue de tendre vers l'autonomie en protéines et de développer les filières non OGM.

Proposition Nouvelle Alliance n° 24

Le Conseil régional soutiendra dès 2011 des investissements individuels ou collectifs de matériels de fabrication d'aliments à la ferme, des investissements spécifiques pour faciliter la gestion de l'herbe (matériel de récolte et d'entretien des prairies) et l'accès des animaux aux parcelles et renforcera le soutien aux projets de séchage en grange économes en énergie, pour lesquels les plafonds de soutien vont être doublés.

Proposition Nouvelle Alliance n° 25

Le Conseil régional soutiendra dans le cadre de la PAC, en collaboration avec les Régions Basse-Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, le développement de la production de protéines non OGM destinées aux productions de granivores. Il s'agira de soutenir la recherche agronomique sur l'intérêt de ces cultures (pois, lupin, féverole...) et d'encourager la mise en réseau d'approvisionnement à l'échelle interrégionale.

- **Autonomie par une meilleure valorisation des produits sur l'exploitation**

La consommation de produits locaux notamment en restauration collective progresse au sein des territoires. Des projets individuels ou collectifs se développent. Ces projets recréent de la valeur ajoutée sur l'exploitation et sont créateurs d'emplois. Ils permettent souvent lorsqu'ils complètent une activité existante sur l'exploitation, l'installation du conjoint ou le recrutement d'un salarié. Mais la mise en œuvre de ce type de projet nécessite des compétences adaptées, une organisation du travail et une logistique de distribution appropriées. Enfin, l'essor des circuits courts, notamment sur les produits carnés, nécessite des outils d'abattage adaptés, la Région sera particulièrement attentive au maintien d'outils d'abattage de proximité.

La Région Bretagne est déjà impliquée dans l'accompagnement de projets de transformation et de vente directe au travers l'accompagnement des réseaux et dans le cadre de soutien aux investissements lors de projets d'installation et de diversification.

Proposition Nouvelle Alliance n° 26

Le Conseil régional de Bretagne proposera dès 2011 de doubler le plafond de soutien aux investissements matériels portés par un collectif d'agriculteurs en transformation et/ou vente directe.

Proposition Nouvelle Alliance n° 27

Le Conseil régional de Bretagne proposera dans le cadre du budget 2012 des actions de sensibilisation et de formations adaptées pour les agriculteurs engagés sur ce type de projets notamment lors de l'installation.

Proposition Nouvelle Alliance n° 28

Le Conseil régional de Bretagne engagera dans le cadre du budget 2012 un état des lieux des possibilités d'abattage de proximité en Bretagne.

- **Autonomie sur le plan énergétique**

Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et de grande dépendance énergétique de la Bretagne, l'agriculture bretonne peut également prendre toute sa place dans la mise en œuvre du Pacte électrique breton, récemment signé. La ferme bretonne émet près de 40% des gaz à effets de serre de la Bretagne. Par conséquent, le secteur agricole est bien placé pour contribuer à l'effort global de lutte contre le changement climatique. L'agriculture doit également s'engager dans la mise en œuvre d'actions pour d'adaptation au changement climatique, car elle sera certainement un des secteurs les plus affectés par le phénomène. Dans le contexte de la prochaine mise en œuvre des plans Climat-Énergie territoriaux, il faut donc accompagner le développement d'une autonomie énergétique sur l'exploitation pour contribuer à l'autonomie bretonne en la matière.

Afin de répondre à ces enjeux, la Région va poursuivre au titre de sa politique agricole son engagement sur deux axes d'intervention majeurs :

- les économies d'énergie sur les exploitations agricoles,
- la production d'énergie à partir de ressources d'origine agricole dans un souci de recherche d'autonomie énergétique.

L'établissement d'un diagnostic énergétique aboutissant à un plan d'action d'économies d'énergies constituera un préalable à l'engagement d'investissements en économie ou production d'énergie. Ce diagnostic permettra une réflexion globale à l'échelle de l'exploitation, d'optimiser les consommations, et d'encourager une meilleure prise en compte de ces problématiques par l'agriculteur.

La Région est impliquée dans le soutien aux investissements d'économie d'énergie au travers du plan de performance énergétique pour les bâtiments d'élevage et du plan végétal environnement volet serres énergie. Mais aussi, dans le soutien aux investissements de pré refroidisseurs et récupérateurs de chaleur dans les exploitations laitières (plan éco énergie lait) qui permet d'économiser de l'électricité lors des pics de consommations (matin et soir) réduisant ainsi le risque de rupture du réseau. Le programme actuel permet de soutenir chaque année, l'installation d'équipements de prérefroidisseur sur près de 300 exploitations laitières.

La Région Bretagne poursuivra la mobilisation des réseaux pour la diffusion de pratiques culturelles économes en énergie : itinéraires techniques simplifiés ou à bas niveau d'intrants. La maîtrise de l'énergie en maraîchage et horticulture doit continuer à se développer. Elle pourra être complétée par la mise en œuvre de la co-génération sous serres, technique susceptible de répondre à l'objectif de sécurisation de l'approvisionnement énergétique de la Bretagne. De plus, la Région Bretagne poursuivra le travail de veille sur l'huile végétale pure et la valorisation du tourteau pour l'alimentation animale. Elle restera attentive à toute proposition visant à faciliter la mise en œuvre d'un projet collectif de valorisation commerciale du bois issu du bocage, en complémentarité et en cohérence avec le Plan Bois Energie, tels que des projets portés collectivement (CUMA, SCIC ou des SCOP).

Par ailleurs, les projets de méthanisation devraient vraisemblablement se développer en raison de l'augmentation du tarif de rachat de l'électricité issue de la cogénération biogaz. Ces projets de méthanisation devront plus que jamais s'inscrire dans une approche intégrée et collective, avec une attention particulière sur l'insertion du projet dans le territoire, à la valorisation du digestat et son exportation éventuelle, et surtout au respect de la priorité à l'usage alimentaire des terres.

De plus, sur le soutien financier aux projets de méthanisation, une articulation doit s'envisager dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'investissement Eilan. Ce fonds, en cours de création à l'initiative du Conseil régional, accompagnera des projets de production d'énergies renouvelables.

Enfin, la Région Bretagne pourra être partenaire de projets d'investissements en panneaux photovoltaïques pour une installation sur les bâtiments agricoles. En effet, l'arrêté ministériel du 5 mars dernier, pris à l'issue d'un moratoire de trois mois, est venu modifier les règles de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque et perturber les projets agricoles de valorisation de l'énergie solaire. Les autres formes d'énergies renouvelables, telles que le petit éolien, pourront être soutenues pour peu qu'elles s'insèrent dans un projet d'amélioration de l'autonomie énergétique de l'exploitation agricole.

Proposition Nouvelle Alliance n° 29

Le Conseil régional de Bretagne doublera dès 2011, l'enveloppe de soutien aux investissements d'économies d'énergie dans les exploitations agricoles au travers des investissements dans les bâtiments d'élevage ou au titre du « programme éco énergie lait » où l'objectif est d'équiper 600 nouvelles exploitations annuellement en prérefroidisseurs et récupérateurs de chaleur.

Proposition Nouvelle Alliance n° 30

Le Conseil régional de Bretagne développera dès 2011 des actions d'acquisition de références techniques énergie sur les bâtiments et matériels d'élevages et mettra en place un appel à projet sur des bâtiments agricoles à haute valeur énergétique en s'appuyant notamment sur le diagnostic *Dia'terre*.

Proposition Nouvelle Alliance n° 31

Le Conseil régional de Bretagne s'engagera dès 2011 dans le nouveau plan interrégional Biogaz 2011-2013 sur l'accompagnement des projets de méthanisation.

Proposition Nouvelle Alliance n° 32

Le Conseil régional de Bretagne s'engage dès que le tarif de rachat par EDF sera publié à faire évoluer les critères de soutien aux projets de méthanisation sur la base de critères d'exemplarité : intégration territoriale, valorisation de la chaleur et du digestat, respect de la priorité à l'usage alimentaire des terres, couplage entre l'unité de méthanisation et le chauffage de bâtiments privés (exploitation) ou publics.

IV.2. Développer les filières de diversification

- **Accompagner les petites filières de diversification**

Actuellement, près d'une installation sur six en agriculture se concrétise sur des projets dits « nouveaux marchés et nouvelles filières ». Ces projets peuvent correspondre à l'activité principale ou constituer un complément de revenu sur l'exploitation ou être simplement le projet principal. Ils sont en général davantage créateurs d'emploi. Au-delà d'un intérêt économique, ils constituent un vrai lien social sur le territoire par leur proximité avec la population. La Région Bretagne va poursuivre son accompagnement au développement de petites filières de diversification, à la production sous Signes de l'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), aux projets appelés « agri ruraux innovants », ainsi qu'au développement de projets de diversification touristiques tels que l'accueil pédagogique de groupe. De plus, la Région Bretagne s'appuiera sur les réseaux d'accompagnement en renforçant l'approche territorialisée.

Proposition Nouvelle Alliance n° 33

Le Conseil régional de Bretagne accompagnera le développement des démarches innovantes sur les exploitations en confortant l'offre de formation qualifiante sur la diversification d'activités et de service.

- **Développer le Tourisme rural**

L'importance du tourisme en Bretagne de par ses spécificités identitaires, paysagères, culturelles, patrimoniales... est une opportunité à saisir par le secteur agricole dans un objectif de diversification d'activités agricoles locales et de rapprochement entre monde agricole et non agricole dans un souci de compréhension mutuelle.

La Région s'est investie d'une part sur la professionnalisation d'une offre agricole bretonne multiple et innovante (accueil de groupe et d'enfants, tourisme équestre, camping à la ferme, fermes pédagogiques, tables d'hôtes, hébergements...) par un soutien aux deux réseaux « Bienvenue à la Ferme » et « Accueil Paysan », et d'autre part sur l'émergence de projets agricoles via son soutien aux investissements dans le cadre de la diversification d'activités.

Il convient de considérer que l'activité agricole doit s'intégrer pleinement dans la politique régionale touristique globale en collaboration active avec les autres acteurs du tourisme breton. Il s'agit notamment de prendre en compte la contribution de l'agriculture à la préservation des espaces ruraux et à l'émergence de filières de produits locaux et de qualité.

Proposition Nouvelle Alliance n° 34

Le Conseil régional de Bretagne se chargera de mieux intégrer l'agritourisme dans la stratégie touristique régionale pour faciliter le rapprochement de l'ensemble des acteurs du Tourisme et contribuer au développement du tourisme en Bretagne intérieure sur lequel l'activité agricole peut être fortement impliquée. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du Schéma régional du Tourisme en cours d'actualisation et de l'élaboration du nouveau plan d'actions 2012-2014.

- **Soutenir la compétitivité de la filière équine**

La Région a engagé en 2010 une réflexion autour de la filière cheval qui va se traduire par la proposition de nouvelles orientations. Trois groupes techniques ont été constitués afin de consulter l'ensemble des acteurs régionaux de la filière et d'élaborer les propositions régionales dans plusieurs domaines :

- structuration et organisation de la filière, formation,
- production, installation, diversification, recherche,
- approche territoriale, tourisme, sports et loisirs.

Proposition Nouvelle Alliance n° 35

Le Conseil régional de Bretagne précisera les contours de sa nouvelle politique par la présentation d'un Plan cheval en session d'octobre 2011.

- **Soutenir la filière bois**

La Région est maintenant bien engagée dans la mise en œuvre du plan stratégique autour de la filière bois et la construction de projets avec les acteurs de la filière autour de six thématiques : mobilisation du bois d'origine forestière, environnement et énergie, bois construction, innovation-marché, formation, structuration professionnelle. Des actions sont déjà bien développées autour de l'emballage bois avec Breizh pack, la consolidation du programme bois construction, le développement de la filière bois bûche, l'engagement des Plans de Développement de Massifs (PDM), l'éco conditionnalité et enfin l'approche environnementale des activités et des produits bois.

Le secteur bois construction est un secteur porteur. Le renforcement du programme d'Abibois permet d'accompagner le potentiel de développement des entreprises bretonnes à ossature bois, dans un secteur qui représente 12% des demandes de constructions individuelles. Nous poursuivons nos accompagnements des dessertes forestières et des investissements matériels sylvicoles.

Proposition Nouvelle Alliance n° 36

Le Conseil régional de Bretagne veillera à privilégier l'utilisation de bois d'essence locale dans la construction de bâtiments agricoles.

Proposition Nouvelle Alliance n° 37

Le Conseil régional de Bretagne renforcera la promotion de dynamiques locales associant le secteur agricole et forestier (CUMA, SCIC, SCOP...) permettant de satisfaire la demande en bois déchiqueté pour le chauffage de bâtiments.

IV.3. Développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire (IAA) entretient des liens denses et pérennes avec la production agricole bretonne. Le contrat de filière IAA, signé en Juin 2010, a rassemblé sous l'impulsion du Conseil régional 13 partenaires : l'État, l'ABEA, la CRAB, COOP de France Ouest, le pôle VALORIAL, l'AFAB, l'ADEFIA, la CCIR, la CRMAB, l'UR CFDT, l'UR FO, l'UR CFTC, l'UR CFE-CGC. Plusieurs mois de travail ont donné lieu à un diagnostic partagé de la filière qui a conduit les partenaires à définir ensemble les thématiques prioritaires sur lesquelles il est nécessaire d'agir ainsi que les objectifs à atteindre pour maintenir et renforcer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire bretonne.

Trois thématiques majeures pour l'avenir de ce secteur ont ainsi été identifiées : « l'emploi et la formation », « le transport et la logistique », et « innover et mieux vendre pour mieux rémunérer l'ensemble de la filière ». Le travail des partenaires est en cours pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans le contrat de filière IAA. Il constitue un atout pour la valorisation des productions agricoles.

En effet, pérenniser l'activité industrielle agroalimentaire sur le territoire breton et renforcer sa compétitivité contribuent activement à consolider le lien entre la production agricole et l'industrie agroalimentaire qui valorise cette matière première agricole. Ce lien commercial important sera d'autant

plus bénéfique de part et d'autre que les IAA seront en mesure de pérenniser leur activité sur le territoire et de conforter leur marché. Le Conseil régional de Bretagne, en relation avec Bretagne Développement Innovation, engagera une réflexion en vue du développement de filières séparées pour les productions sous signes officiels de qualité.

La forte présence des coopératives sur le territoire breton est également un facteur de pérennisation de ce lien entre agriculture, IAA et territoire.

La marque Bretagne constitue un important outil de valorisation grâce à l'image positive qu'elle véhicule et à la notoriété qu'elle génère pour augmenter l'attractivité des productions agricoles et des produits alimentaires bretons. Il s'agit de faire savoir que les industries agroalimentaires, mais également les différentes formes de structures industrielles ou agricoles en osmose avec les valeurs de la marque Bretagne peuvent en bénéficier dans leur communication.

Enfin, la Région restera particulièrement attentive aux actions pour l'amélioration des conditions de travail des salariés dans les IAA notamment sur la question des maladies professionnelles telles que le développement des troubles musculosquelettiques (TMS).

IV.4. Adapter la recherche et l'innovation face aux nouveaux défis dans les secteurs agricole et agroalimentaire

- **Adapter la recherche dans les filières agricole et agroalimentaire**

Les secteurs agricole et agroalimentaire sont confrontés aux défis alimentaire, environnemental et énergétique du 21^e siècle. Les questions de recherche dans les disciplines agronomiques (agronomie, sciences de l'aliment et de l'alimentation, environnement, santé animale et santé publique vétérinaire) sont en évolution rapide et un effort d'adaptation sans précédent est attendu en matière de recherche, de développement et de formation. En ce qui concerne l'agriculture, l'alimentation et la gestion durable des territoires et des ressources, l'objectif est d'être capable en Bretagne de développer une agriculture qui arrive à produire en préservant les ressources naturelles, en consommant moins de produits chimiques et en limitant les impacts sur l'environnement. D'un point de vue scientifique, la première conséquence est qu'il convient de rapprocher encore davantage les méthodes de l'agronomie de celles de l'écologie, et de mieux connaître la dynamique des écosystèmes et des sols pour mieux en utiliser les ressources et les spécificités sans les dégrader.

Les efforts de structuration de la recherche viseront à augmenter le développement d'articulations et d'interfaces entre différents domaines de recherche. Le doctorat, qui sanctionne au plus haut niveau une formation approfondie par la recherche, pourra aussi conduire à des métiers plus diversifiés, notamment dans le domaine de l'ingénierie. Les métiers de demain devront s'inscrire dans un contexte international, multiculturel et fortement innovant faisant appel à des acteurs et à des schémas différents des systèmes actuels. Dans ce contexte, la formation doctorale devra porter en permanence les nouvelles avancées de la recherche tout en garantissant simultanément une ouverture aux préoccupations sociétales.

La région est impliquée dans la mise en œuvre des investissements d'avenir notamment au travers du projet de création de l'Institut Carnot (ICSA) en santé animale avec l'INRA, agro campus. Par ailleurs, la Région est engagée dans la candidature au Labex SAFSI qui souhaite devenir une référence internationale sur les systèmes agro-alimentaires en Europe. L'INRA est l'établissement porteur de ce Labex inter régional Bretagne - Pays de Loire en lien avec les grandes écoles, les universités. Près de 600 chercheurs et enseignants chercheurs sont mobilisés sur ce projet.

Il est tout aussi déterminant de s'appuyer sur la complémentarité des structures de valorisation (SATT, AgroValo Ouest...) pour diffuser rapidement les innovations. Le partenariat étroit entre le Labex SAFSI et les pôles de compétitivité Végépolys pour l'innovation variétale et Valorial pour les innovations dans le domaine agricole, alimentaire et agro-industriel est essentiel et sera renforcé.

Proposition Nouvelle Alliance n° 38

Le Conseil régional de Bretagne confortera en 2012, le système de recherche et de formation supérieure en Bretagne pour produire les savoirs et pour mettre au point les techniques et innovations permettant les évolutions nécessaires de l'agriculture bretonne en conformité avec les objectifs de la Nouvelle Alliance.

- **Développer l'innovation dans les secteurs agricole et agroalimentaire et la recherche appliquée**

L'innovation et le développement de la connaissance sont des enjeux majeurs d'adaptation et de compétitivité des secteurs économiques bretons, pour rester une des premières régions innovantes françaises et se positionner sur l'échiquier européen. La croissance économique à long terme, et *de facto* l'emploi, est liée à la capacité des entreprises à innover et à commercialiser avec succès ces innovations. Par ailleurs, plus que jamais, l'innovation est un moyen de garantir une croissance durable, quels que soient les secteurs concernés. En effet, les grands enjeux sociétaux et environnementaux sont au cœur de la stratégie que s'est fixée la Région en matière d'innovation (l'Aliment de demain, l'Internet du futur partout et pour tous, les énergies renouvelables...). Le schéma régional d'innovation (SRI) est le cadre stratégique et de gouvernance de l'ensemble des dispositifs régionaux de soutien à l'innovation.

Pour répondre à ces enjeux, de manière schématique, la Région intervient essentiellement à deux niveaux pour soutenir l'innovation :

- elle accompagne directement ou en partenariat avec Oséo les projets d'innovation des entreprises,
- elle soutient les outils d'interface qui assure l'animation, la détection et l'accompagnement de l'innovation en Bretagne.

Au niveau de l'environnement régional de soutien et d'accompagnement à l'innovation, de nombreux acteurs accompagnent ces filières agricoles et agroalimentaires pour tout ou partie de leur activité : le Pôle Agronomique de l'Ouest, ACTILAIT, ADRIA Développement, Végénov-BBV, ProDiaBio, les CRITTS (MEITO, CBB Développement, Santé) etc. Ils représentent un atout considérable pour la Bretagne et constituent le terreau de la réussite de nombreux développements innovants : le Pôle de Compétitivité VALORIAL et les grands projets de R&D qui en sont issus, l'action phare CAPBIOTEK dont un des axes est la moléculture directement connectée à l'agriculture, le croisement des filières TIC et Agri/Agro porté par la MEITO, la sensibilisation à la nutrition Santé, l'innovation légumière, etc.

L'ensemble de ces projets est animé et coordonné au sein du Réseau breton de l'innovation dans le cadre de la nouvelle agence Bretagne Développement Innovation. Son rôle est notamment d'animer des filières ou des réseaux d'acteurs, d'impulser de nouveaux projets, et de les accompagner. Il joue donc un rôle essentiel dans le développement des innovations en Bretagne, qui seront en partie une réponse aux grands enjeux identifiés (autonomie des exploitations, performance environnementale, énergie, compétitivité, conditions de travail...).

En particulier, les actions du pôle de compétitivité Valorial au service des entreprises, et le travail du Pôle agronomique Ouest sur les thématiques transversales, sont des atouts pour l'innovation agroalimentaire. En effet les nombreux projets de recherche et d'innovation labellisés par le pôle (et à venir) portés par les industriels bretons ou centres de recherche bretons sont de nature à permettre une meilleure valorisation des produits agricoles.

Par ailleurs, l'acquisition et la diffusion de références technico-économiques en agriculture sont indispensables à l'amélioration des pratiques et systèmes agricoles bretons. C'est pourquoi la Région Bretagne est engagée dans la mise en œuvre des programmes de recherche et d'expérimentations en agriculture. La région a engagé en 2011 un diagnostic sur le dispositif régional de recherche appliquée. L'étude a pour objectif d'apporter un éclairage sur le fonctionnement actuel de la recherche appliquée en agriculture en vue de proposer des perspectives d'optimisation.

Proposition Nouvelle Alliance n° 39

Le Conseil régional de Bretagne intégrera dès 2011, les orientations prises par la Nouvelle Alliance dans le cadre de nos relations avec les structures de l'innovation, et mobilisera l'ensemble des acteurs du Schéma régional de l'innovation.

IV.5. Promouvoir les échanges de savoir-faire à l'international

La politique de coopération engagée par la Région Bretagne doit s'inscrire dans une démarche solidaire et durable. L'aide que nous apporterons à ces territoires sous la forme d'expertise, de formation, d'approvisionnement, de transfert de technologie doit contribuer dans ces pays, au développement des savoir-faire locaux, des cultures vivrières, de filières de production économiquement viables, socialement équitables et respectueuses de l'environnement.

Elle doit être conçue aussi dans la recherche d'intérêts réciproques, comme moyens de valoriser nos savoirs-faire. L'espace régional nous semble particulièrement pertinent, car suffisamment grand pour porter des projets structurants, et en même temps proches des territoires et des acteurs économiques, politiques, sociaux, indispensables à ces coopérations avec l'appui de partenaires comme Bretagne International et CCI International Bretagne.

Dès lors que c'est l'ensemble des compétences disponibles en Bretagne sur la filière qui peuvent être valorisées, l'offre de services et de prestations se doit d'être organisée et structurée. Le Conseil Régional prendra sa part pour promouvoir l'excellence de nos filières et porter cette dynamique solidaire collective et durable.

L'ouverture à l'international et l'implication dans des projets de coopération et de solidarité internationale, notamment avec des pays du Sud, sont source d'enrichissement mutuel, de découverte, de compréhension accrue. Elles peuvent avoir des effets positifs en retour sur les pratiques culturelles et d'élevage, à la fois en complétant les éléments d'analyse de l'impact de ces pratiques et en inscrivant les agriculteurs dans de nouvelles dynamiques collectives élargies aux élus et citoyens.

Proposition Nouvelle Alliance n° 40

Le Conseil régional de Bretagne soutiendra les projets collectifs agricoles de coopération et d'échanges avec les pays en développement sur des bases équitables et durables, dans le respect de la souveraineté alimentaire des territoires.

V- Développer le lien entre territoire et agriculture

Les agricultures bretonnes ancrées dans les territoires ont un rôle majeur dans la gestion de l'espace et des paysages, et dans le lien avec la population locale. L'agriculture bretonne participe globalement au dynamisme économique des communes rurales. Le renforcement du lien entre l'agriculture et chaque territoire est un facteur de cohésion sociale. Les produits alimentaires issus de ces exploitations agricoles acquièrent, lorsqu'ils sont consommés localement, une valeur symbolique et culturelle qui crée des liens très forts avec la population.

V.1. Encourager les dynamiques collectives dans les territoires

La Bretagne a su puiser sa force depuis 50 ans dans la mise en œuvre de dynamiques collectives au travers du mouvement coopératif ou de groupes d'échanges collectifs : les GVA, les GDA, les CETA, le réseau des CIVAM, etc...

La mise en commun de matériel et le partage d'expériences dans le cadre de l'animation des réseaux des CUMA et des ETA est aussi un moyen efficace de développer des dynamiques collectives sur les territoires. La Région Bretagne favorisera dès que cela sera possible, les investissements en collectifs notamment les investissements les plus lourds ; à ce titre, la mobilisation des réseaux des CUMA et ETA sur ces questions est indispensable.

Sur le partage de main d'œuvre, le secteur agricole a été le premier en Bretagne à mettre en œuvre le concept de groupements d'employeurs, au départ dans une logique de remplacement. On en dénombre plusieurs centaines sur l'ensemble du territoire breton. Il existe par ailleurs trois groupements d'employeurs sur la Bretagne qui fournissent des compléments de main d'œuvre sur des bassins d'emploi beaucoup plus larges, et offrent ainsi des réponses aux besoins des exploitants. Ces salariés de groupements d'employeurs, dont certains pourront devenir demain des chefs d'exploitation agricole, bénéficient d'expériences multiples par la connaissance et la pratique de différents systèmes d'exploitations. La Région Bretagne va poursuivre son soutien à la création et au développement des groupements d'employeurs et inciter à l'expérimentation et au partage d'expériences entre eux, notamment au travers du Comité Régional des Groupements d'Employeurs.

Ces dynamiques territoriales doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable, qui ne peut s'inscrire que dans des territoires ouverts sur l'extérieur. On ne peut envisager un développement territorial durable, associant l'économique, le social, l'environnemental et le culturel, sans parler d'ouverture, et notamment de solidarité entre territoires et à l'international.

Les Pays sont des territoires pertinents pour engager des réflexions sur l'agriculture. À ce titre, ils seront associés dans la mise en œuvre de projets agricoles de territoires.

Proposition Nouvelle Alliance n° 41

Le Conseil régional de Bretagne proposera dès 2011, pour les Pays qui le souhaitent la mise en place d'un projet agricole et alimentaire de territoire particulièrement destiné à développer l'agriculture biologique, les circuits courts et la restauration collective. La Région accompagnera cette réflexion par des crédits d'animations spécifiques.

Proposition Nouvelle Alliance n° 42

Le Conseil régional de Bretagne réalisera une étude sur le gaspillage des biens alimentaires auprès de la restauration collective dans les lycées.

Proposition Nouvelle Alliance n° 43

Le Conseil régional de Bretagne renforcera dès 2011, les soutiens aux investissements matériels collectifs en redéfinissant et en élargissant la liste d'investissements soutenus dans le respect des principes de la Nouvelle Alliance.

V.2. Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur l'ensemble du territoire breton est et sera une source d'opportunités et un facteur de développement pour les agricultures bretonnes, facteurs d'autonomie décisionnelle, d'autonomie économique dans la maîtrise des achats et dans la valorisation commerciale des produits. C'est aussi un facteur de lien social, d'amélioration des conditions de travail (exemple de la vidéo surveillance implanté dans les élevages), un espace d'échange de savoirs et d'informations. C'est aussi un élément d'attractivité pour les jeunes.

À ce titre, le Conseil régional a pour ambition d'engager la Bretagne dans une nouvelle étape de son développement, celui du numérique pour tous, en favorisant la diffusion des NTIC.

Pour cela, la Région Bretagne en lien avec l'ensemble des partenaires membres de la conférence numérique a fait le choix de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet « Bretagne très haut débit » mutualisé et ambitieux de déploiement de la fibre optique, technologie considérée comme la plus prometteuse, fiable, et adaptable.

Le numérique constitue une chance historique de dépasser les inconvénients de notre péninsularité en effaçant les distances. L'accessibilité des territoires et leur dynamisme passeront par l'accès partout à des réseaux Très Haut Débit permettant à chacun de se connecter au monde proche et lointain. Les agriculteurs en tant qu'acteurs économiques majeurs des territoires bretons doivent être pleinement impliqués dans cette révolution numérique.

Proposition Nouvelle Alliance n° 44

Le Conseil régional de Bretagne réalisera en 2012 un état de lieux sur l'utilisation professionnelles des NTIC par les agriculteurs bretons afin d'identifier des besoins (formation, matériel...) et mettra en place en lien avec la MEITO un appel à projet pour le développement des NTIC dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

V.3. Développer le lien entre agriculteurs et consommateurs ; soutenir les filières de production locales et de qualité

Même si 13 % des agriculteurs bretons affichent une production sous signe de l'identification de la qualité et de l'origine, la Bretagne doit renforcer le développement des signes liés à l'origine vecteurs d'une image positive de l'agriculture bretonne. La Région Bretagne va poursuivre son soutien au renforcement des filières sous signes de l'identification de la qualité et de l'origine existantes mais aussi à la mise en place de nouvelles filières de production et/ou de valorisation. Ce soutien se décline par l'aide à la construction du cahier des charges mais aussi à la structuration des réseaux. À ce titre, la Région Bretagne est déjà impliquée dans le soutien à la fédération des filières de qualité. La Bretagne bénéficie d'un engagement historique dans ces filières, il s'agit de mieux le faire savoir.

Les consommateurs restent toujours extrêmement vigilants sur la qualité sanitaire des produits qu'ils consomment. Même si sur le plan des crises sanitaires, on constate une certaine accalmie, ce sujet reste une préoccupation pour assurer les actions de prévention et tenter de protéger les filières. En conséquence, la Région Bretagne maintiendra son soutien aux actions de veille sur les maladies émergentes et particulièrement celles qui ont une incidence sur la santé humaine.

Sur la question des OGM, la Région Bretagne réaffirme son refus du développement de culture OGM sur le territoire breton, et son soutien aux actions pour le renforcement de filières tracées sans OGM en Bretagne. La Région soutiendra la mise en œuvre de filières sécurisées.

Proposition Nouvelle Alliance n° 45

Le Conseil régional de Bretagne renforcera le développement des Signes de l'Identification de la Qualité et de l'Origine, dont les filières non OGM, ancrés sur les territoires et vecteurs positifs de l'image de la Bretagne.

Proposition Nouvelle Alliance n° 46

Le Conseil régional de Bretagne portera en 2012, en lien avec Bretagne Développement Innovation et le Comité régional du tourisme, un plan de communication sur la qualité des produits alimentaires bretons. Cette action, dans la continuité du travail engagé au Salon de l'agriculture, pourrait se conduire en lien avec la marque Bretagne, en véhiculant le concept « Terres et Mer - Qualité Bretagne » et l'excellence de l'agriculture bretonne. La fédération des filières de qualité et les réseaux professionnels seront sollicités pour participer à ce projet.

Proposition Nouvelle Alliance n° 47

Le Conseil régional de Bretagne engagera dès 2011 des actions de communication autour des filières sans OGM et soutiendra la mise en place de filières sécurisées.

Proposition Nouvelle Alliance n° 48

Le Conseil régional de Bretagne demande l'exclusion d'OGM concernant les productions sous signes officiels de qualité en Bretagne (AOP, IGP et labels).

VI- Former tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture bretonne

- Adapter l'appareil de formation initiale et continue à l'évolution de l'agriculture

L'Enseignement Agricole prépare aux métiers du vivant dans les secteurs de l'agriculture et son environnement, l'aménagement, l'agro-équipement, les industries alimentaires, l'horticulture, le commerce, les services en milieu rural. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, trois réseaux d'établissements en Bretagne dispensent les formations agricoles : les lycées agricoles publics, les lycées agricoles privés, les Maisons familiales et rurales (MFR). Un lycéen sur six est scolarisé dans un établissement public ou privé

de l'enseignement agricole et les résultats aux différents examens sont bons et supérieurs aux moyennes nationales.

Les services de l'État ont engagé fin 2010 l'élaboration du 2^e projet régional de l'enseignement agricole (PREA) 2010-2014. Ce projet doit pouvoir s'articuler avec la démarche régionale d'élaboration du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2010-2014, qui sera soumis à notre Assemblée à la session d'octobre 2011. Le Conseil régional de Bretagne engagera des discussions au sein de l'Association des Régions de France afin de défendre une position commune des Régions françaises auprès du Ministère de l'Agriculture pour les programmes de formation initiale.

L'évolution de l'agriculture commence par la formation initiale agricole. Des efforts devront être entrepris dans les lycées agricoles afin que l'exploitation pédagogique devienne un lieu d'apprentissage des agricultures écologiquement performantes. Nous encouragerons en ce sens l'intégration du travail autour de la notion d'autonomie aux projets pédagogiques des établissements. De nombreux lycées se sont déjà engagés dans cette démarche. Les lycées agricoles doivent de plus devenir des sites d'innovation et d'expérimentation de nouveaux systèmes agronomiques. Par l'intermédiaire de leurs exploitations agricole, ils doivent être pleinement intégrés au réseau régional de recherche agronomique. Ils pourraient ainsi devenir un lieu d'échange et de diffusion des connaissances et des innovations.

Notre objectif est bien de former des agriculteurs qui soient maîtres de leur projet professionnel, et acteurs de la société. La contrepartie d'une légitimité sociale retrouvée de l'agriculteur sur son territoire, est sa participation active à un projet de société. Ce sont donc bien tous les futurs agriculteurs qui doivent s'inscrire dans ce cadre.

Proposition Nouvelle Alliance n° 49

Le Conseil régional de Bretagne mettra en place dès 2012 sur les exploitations agricoles des lycées un Contrat de l'Autonomie et de Progrès afin de mieux préparer l'avenir de ces exploitations, de conforter le projet d'établissement en plaçant la question de l'autonomie au cœur de l'outil pédagogique, et de les intégrer au réseau régional de recherche agronomique. Ce contrat portera sur la mise en œuvre d'actions de développement d'autonomie et sur la mise aux normes des bâtiments.

Dans un environnement économique en constante évolution, l'agriculteur doit être capable de faire des choix stratégiques sur son exploitation, lire un bilan, éventuellement gérer des salariés, développer une capacité d'autonomie décisionnelle, et, lorsqu'il diversifie son activité, commercialiser ses produits. Face à ces nouveaux enjeux l'appareil de formation initiale et continue doit s'adapter. Certaines filières agricoles, surtout dans les filières animales, restent peu attractives pour les jeunes et les personnes à la recherche d'un emploi.

Les orientations actuellement débattues dans le cadre du CPRDF et avec les branches professionnelles dans le cadre des contrats d'objectifs visent particulièrement à adapter les formations initiales et continues à la diversité de l'agriculture et à la dimension multifonctionnelle de l'activité agricole. Les actions de formation relevant de la compétence de la Région seront mises en œuvre dans le cadre des outils régionaux de formation (Programme Bretagne Formation, Dispositif régional d'insertion professionnelle...) et pourront éventuellement associer les acteurs associatifs (Eau et Rivières, Cohérence...). Elles concerneront aussi les salariés de l'agriculture.

Ces réflexions doivent également intégrer la problématique du remplacement des agriculteurs pour permettre de dégager du temps pour la formation, ainsi que celle du financement du dispositif de remplacement qui doit être suffisant pour répondre aux besoins tout au long de l'année.

Proposition Nouvelle Alliance n° 50

Le Conseil régional de Bretagne confortera à partir de 2012 les dimensions « gestion / stratégie » et « agronomie » dans les formations agricoles continues.

Proposition Nouvelle Alliance n° 51

Le Conseil régional de Bretagne accompagnera la montée en compétences des actifs (salariés et chefs d'exploitation) en réponse aux nouveaux enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Proposition Nouvelle Alliance n° 52

Le Conseil régional de Bretagne poursuivra les actions de communication autour des secteurs agricoles et agroalimentaires menées dans le cadre des Olympiades des métiers.

Proposition Nouvelle Alliance n° 53

Le Conseil régional de Bretagne engagera d'ici fin 2011 un programme de travail sur la formation avec les groupes de développement agricole (CETA et GEDA, CIVAM...)

Proposition Nouvelle Alliance n° 54

Le Conseil régional de Bretagne ouvrira dans le cadre du futur CPRDF, une réflexion sur les conditions de travail, l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des salariés du secteur agricole.

VII- Gouvernance de la Nouvelle Alliance

La mise en œuvre de la Nouvelle Alliance nécessite de préciser les modalités de gouvernance interne et territoriale de la politique régionale agricole. Elle impactera une grande partie des politiques régionales. En conséquence, il est proposé en terme de mise en œuvre opérationnelle :

- de décliner les orientations de la Nouvelle Alliance dans les instances régionale déjà existantes comme le Comité Régional Installation Transmission (CRIT), les comités CPER pour les filières animales et végétales, la mise en place du CRENA (Comité Régional agriculture et énergie), la Commission régionale Agriculture et Environnement (CRAE), et le comité régional Breizh Bocage,
- de mettre en place en interne des services de la région un groupe technique de suivi de la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance et de sa déclinaison opérationnelle dans les différentes politiques.

Dans le cadre des indicateurs d'évaluation de la démarche performance engagée au niveau régional, il est prévu de redéfinir l'ensemble des indicateurs de suivi notamment l'installation, du développement des conversions en bios, de l'autonomie des exploitations, de la consommation du foncier agricole. Ces nouveaux indicateurs seront proposés au budget régional 2012.

Proposition Nouvelle Alliance n° 55

Le Conseil régional de Bretagne invite chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à débattre périodiquement de l'évolution agricole sur son territoire.

Proposition Nouvelle Alliance n° 56

Le Conseil régional de Bretagne organisera régulièrement, en collaboration éventuelle avec l'État, une conférence régionale agricole avec l'ensemble des organisations professionnelles, les associations environnementales, les organisations syndicales, les représentants de consommateurs, pour faire le point sur les évolutions souhaitées pour l'agriculture.

ANNEXE 1 - Chiffres clés du secteur agricole et agro-alimentaire en Bretagne

1- Secteur agricole

■ Chiffre d'affaire et revenu

La Bretagne se place au premier rang des régions agricoles françaises et génère un chiffre d'affaire annuel moyen de 8 milliard d'euros (8.2 milliards d'euros en 2009) soit 12% du chiffre d'affaire national. Par contre En terme de revenu, avec un résultat agricole net par actif non salarié de 10 600 € (chiffres 2009), elle se place en avant dernière position des régions françaises.

■ Surface Agricole Utile

L'agriculture tient une place importante en Bretagne, en terme d'aménagement du territoire. La surface agricole utile occupe 63% de la superficie totale du territoire avec 1.7 millions d'hectare (6^e région agricole française pour la SAU) malgré une pression foncière forte, induite en partie par le dynamisme démographique : entre 2000 et 2007, 16000 hectares de terres, en zone rurale ont été perdus au profit d'usage non agricole C'est ainsi l'équivalent de 70 exploitations qui disparaissent chaque année pour réaliser des infrastructures, des zones d'activités et des habitations.

La répartition des cultures est logiquement orientée vers la production d'alimentation animale : 60% de la SAU lui est consacrée avec 700 000 ha en prairies et surfaces toujours en herbe et 340 000 ha de fourrages (maïs notamment) ; près de 600 000 ha sont cultivées en céréales (dont blé : 300 000 ha, maïs grain : 125000 ha), et 50 000 ha sont consacrés à la production de légumes frais.

■ Production

La Bretagne est la première région française pour les productions animales : Première région française productrice de lait (21% des livraisons nationales), d'œuf (41% de la production nationale), de porc (58% du tonnage national de viande porcine), de volailles (un tiers de la production française), de veaux de boucherie (25% du tonnage national).

Elle se positionne en tête également pour la production légumière (86% des surfaces nationales choux-fleurs - 83% des surfaces nationales d'artichauts - 26% de la production nationale de tomates sous serre).

■ Exploitations

L'agriculture bretonne est forte de 38 000 exploitations agricoles (dont 28 000 professionnelles soit plus de 90% de la SAU régionale) avec une surface moyenne de 56 ha (moyenne française : 79 ha); entre 1970 et 2007, le nombre d'exploitations a été divisé pratiquement par 5.

Les formes sociétaires (GAEC, EARL) se développent ces dernières années au détriment des exploitations à statut individuel ; en 2008, elles représentaient 40% des exploitations.

70% des exploitations ont une activité spécialisée dans l'élevage, avec un mode de production plus intensif que dans les autres régions. 40% de ces unités sont spécialisée en bovins et 15 % en granivores (porcs et volailles).

Le niveau technique et sanitaire des élevages est élevé, mais l'on constate une grande variabilité de la maîtrise technique et sanitaire entre les élevages induisant une grande variabilité des coûts de production d'une exploitation à l'autre.

■ Productions sous signes officiels de qualité et d'origine

La Bretagne compte près de 1300 exploitations (7^e région française) certifiées en agriculture biologique avec une forte progression depuis 2008. Avec 2,6% de la SAU régionale soit près de 36 000 ha, la Bretagne est la 6^e région française pour la SAU bio ainsi que pour le nombre d'exploitations. En tête, au niveau national, pour la production de légumes frais (environ 2400 ha), elle est également bien positionnée pour la production de lait avec 255 exploitations représentant près de 12 600 vaches laitières (données 2009, Agence Bio/OC).

Plus globalement, près d'une exploitation sur dix produit sous signe d'identification de l'origine et de la qualité (labels rouges Appellation d'origine contrôlée, Identification géographique protégée, Agriculture Biologique), soit près de 3700 exploitations avec deux nouvelles AOC en 2009 : AOC Oignons de Roscoff et AOC Agneaux des Prés Salés de la Baie du Mont St-Michel.

▪ **Emploi**

La part de l'emploi agricole représente environ 5% des emplois bretons soit 48 000 Unités de Travail (UTA) agricoles familiales et 12 000 UTA salariés (chiffres 2009) et reste l'une des plus élevée en France. À noter qu'en 1970, la Bretagne comptait plus de 600 000 actifs agricoles.

La part du salariat dans l'emploi agricole a fortement augmentée ces dernières années passant de 8% en 1992 à 34% en 2008. Il s'est aussi féminisé : les femmes représentent aujourd'hui un tiers des salariés agricoles et près de 30 % des chefs d'exploitation. Elles sont surtout présentes en cultures spécialisées (légumes, horticulture, pépinières et aviculture (couvoirs)).

Les activités saisonnières agricoles génèrent entre 40 et 50 000 contrats chaque année en Bretagne. Ces contrats peuvent durer de quelques jours à plusieurs mois dans l'année. Ce sont les productions légumières, horticoles et fruitières qui embauchent le plus de saisonniers.

▪ **Installation**

La Bretagne reste la 2^e région française pour le nombre d'installation (2009 : 476 installations aidées pour un total d'environ 800 créations ou reprises d'exploitations), malgré un net fléchissement en 2009, compte tenu du contexte économique difficile et des incertitudes sur l'avenir. 50% des installations aidées sont en production laitière, 11% concernent l'agriculture biologique ; 33% concernent des femmes.

▪ **Enseignement agricole**

En matière de formation, l'enseignement agricole breton comptait à la rentrée 2008-2009, plus de 17500 jeunes (18% dans le public 82% dans le privé) en formation initiale scolaire, soit un lycéen sur six scolarisé dans les 66 établissements publics ou privé, auxquels s'ajoutent environ 2 000 apprentis se répartissant dans les 11 centres de formation par apprentissage agricole bretons. Ces effectifs sont stables depuis une dizaine d'années.

La Bretagne se situe ainsi à la troisième place dans le classement des régions françaises, en terme d'effectifs de formation initiale scolaire.

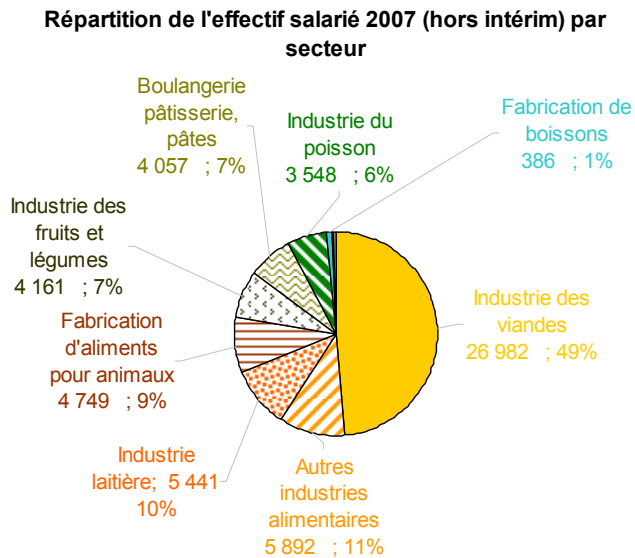
2- secteur agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel breton. Elle emploie près de 70 000 personnes, soit 35% des emplois industriels bretons et génère un chiffre d'affaire annuel moyen de 16 à 20 milliard d'euros (2008) soit 13% du chiffre national, dont un tiers à l'export. Les industries agro-alimentaires bretonnes, sont réparties sur l'ensemble du territoire majoritairement le long des grands axes routiers, avec des bassins importants : Rennes, Vitré, Loudéac, Pontivy, Quimper -Cornouaille.

Le secteur se caractérise par une forte diversité des activités et une prépondérance de la première transformation majoritairement tournée vers la transformation de produits animaux : les industries de la viande représentant 42 % du chiffre d'affaires global emploient 27 000 salariés dont près de 10 000 dans l'industrie de la volaille.

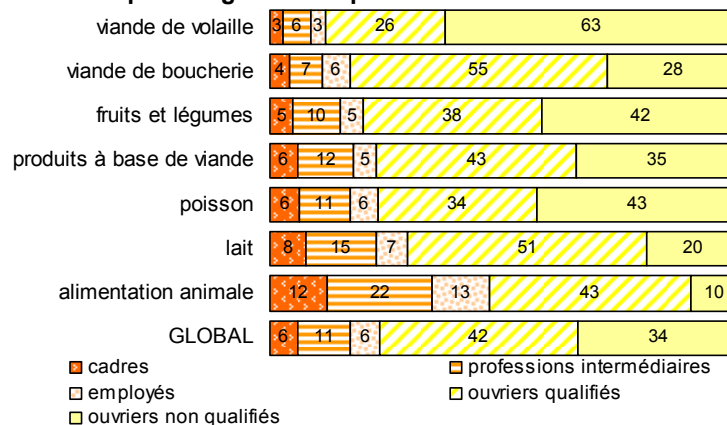
334 établissements de plus de 20 salariés représentent à eux seuls près de 58 000 salariés et 3 500 établissements de moins de 20 salariés soit 10 000 salariés relèvent de l'artisanat.

Répartition de l'effectif salarié présent en Bretagne (hors personnel intérimaire) en 2007
dans les entreprises de plus de 20 salariés - Source : DRAAF, EAE 2007



Dans les IAA, la proportion d'ouvriers est de 77%. La proportion d'ouvriers non qualifiés est élevée dans l'industrie de la volaille, du poisson et des fruits et légumes. La part des femmes dans l'emploi total est de 43% et de 56 % de l'emploi peu qualifié. Le pourcentage d'emplois qualifiés croit avec l'automatisation et la rationalisation des process de production. Par rapport à l'industrie en général, le taux d'encadrement reste plus faible.

Répartition (%) des salariés de quelques filières par catégorie socioprofessionnelle en 2005

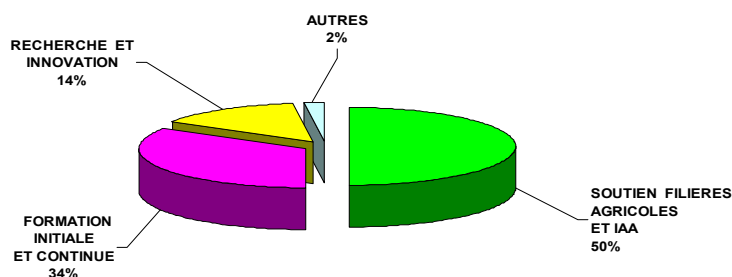


Source : INSEE, DADS

ANNEXE 2 - Bilan consolidé du soutien régional au bénéfice du secteur agricole et agro-alimentaire

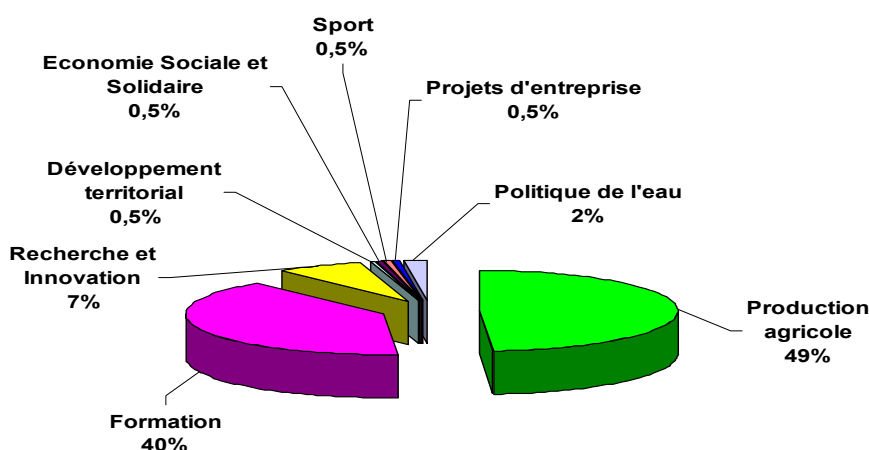
- La Région consacre annuellement près de 57 millions d'euros (moyenne calculée sur les années 2008-2009-2010) au soutien des secteurs agricole et agro-alimentaire. L'essentiel du budget se répartit sur 3 postes (voir fig.1): le soutien direct aux filières de production agricole et aux Industries agro-alimentaires (50%), la formation initiale et continue (34%) et le poste recherche et innovation (14%).

Figure 1 : Répartition par programme du soutien régional affecté au secteurs agricole et agro-alimentaire



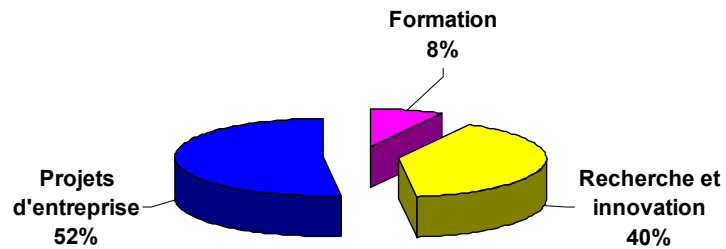
- 80% des aides soit 44.5 Millions d'euros sont versés au bénéfice du secteur agricole (voir fig.2). Près de la moitié du budget est affecté au soutien de la production agricole (mise en œuvre de pratiques agri environnementales, actions d'aménagement de l'espace rural, soutien à la recherche appliquée, aides à l'installation, soutien aux filières qualités, à l'agriculture bio, à la filière équine, à la filière forêt et bois), 40% sont consacrés à la formation initiale et continue, soit sur ces deux postes la majeure partie du budget agricole.

Figure 2 : Répartition par programme du soutien affecté au secteur agricole



- 20% du budget soit près de 12 millions d'euros sont directement versés au bénéfice du secteur agro-alimentaire dont l'essentiel est consacré au soutien des projets d'entreprise, à la recherche et à l'innovation (voir fig.3).

Figure 3 : Répartition par programme du soutien affecté au secteur agro-alimentaire



ANNEXE 3 - Réponse à la consultation de la Commission européenne sur l'avenir de la PAC

Q1. Pourquoi une PAC européenne ?

L'enjeu alimentaire est vital pour l'Europe. La PAC met à profit la diversité de la production agricole à l'échelle continentale pour assurer durablement l'alimentation des 500 millions d'européens.

Or l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres : son exceptionnelle vulnérabilité aux variations de prix et l'importance stratégique de ses productions nécessite une intervention publique de régulation. Dans un contexte de marché unique, cette régulation ne peut sérieusement être envisagée qu'au niveau européen. De plus, seule l'UE est de taille à jouer un rôle significatif sur les marchés alimentaires mondiaux.

Une PAC européenne doit également agir en cohérence avec toutes les autres politiques communautaires, et notamment permettre d'atteindre les objectifs de cohésion territoriale et de création d'emploi fixés par la stratégie UE 2020.

Enfin, la PAC est une politique fondatrice de l'UE. Toute renationalisation constituerait une régression inacceptable des acquis de la construction européenne.

Q2. Quels objectifs la société assigne-t-elle à l'agriculture dans toute sa diversité ?

La vocation première de l'agriculture est la production alimentaire. La société en attend la sécurité des approvisionnements, à des prix raisonnables et stables, en toutes circonstances. Cela implique la souveraineté alimentaire, mais aussi le maintien d'un revenu décent pour les agriculteurs. Cette attente s'accompagne d'une exigence de qualité à tout point de vue.

Cette activité peut être complétée par la production de biens ou services non alimentaires comme la production d'énergie, d'agro-matériaux, ou les activités d'accueil et de tourisme rural.

L'agriculture joue également un rôle social et territorial : elle fournit des emplois durables et non délocalisables, répartis de manière équilibrée sur tous les territoires, et structure l'activité économique dans les zones rurales.

L'objectif est aussi environnemental : l'agriculture doit gérer au mieux les ressources (sols, eau, énergie, biodiversité), préserver les paysages, et contribuer à réduire l'ampleur et l'impact du changement climatique.

Q3. Pourquoi réformer la PAC actuelle et comment la faire répondre aux attentes de la société ?

La PAC actuelle ne garantit plus un revenu décent à tous les agriculteurs. La volatilité des prix agricoles menace la pérennité des exploitations et fragilise les filières agroalimentaires.

Face à l'exigence alimentaire, la PAC devra s'intéresser à l'ensemble de la chaîne de production agroalimentaire pour devenir une politique agricole et alimentaire.

Face aux attentes sociales, la PAC devra se préoccuper davantage d'emploi, de revenu, de renouvellement des générations et de transmissibilité des exploitations.

Face aux attentes territoriales, la PAC devra encourager une agriculture diversifiée, sur tous les territoires.

Face aux attentes environnementales, la PAC devra encourager le retour à plus d'agronomie par la recherche et l'innovation, pour des modes de production plus vertueux, économes et autonomes (notamment autonomie protéique).

Face à l'exigence de légitimité, la PAC devra tendre à plus d'équité dans la répartition des aides, mais aussi veiller à respecter la souveraineté alimentaire des pays tiers.

Pour que la réforme réussisse, elle devra être progressive et rendre de la visibilité à long terme aux agriculteurs.

Q4. Quels outils pour la PAC de demain ?

La dérégulation des marchés et un système d'aides peu réactif ont conduit à une crise agricole généralisée. Un simple filet de sécurité ne suffit pas et coûte souvent plus cher que la régulation. De nouveaux outils de régulation des marchés, efficaces et réactifs, sont donc indispensables.

Cela implique :

- une PAC harmonisée et réellement commune, afin d'éviter les distorsions de concurrence entre États membres ;
- l'application de la préférence communautaire, justifiée par les normes de production parmi les plus élevées au monde.
- des négociations sur les échanges agricoles mondiaux et leur régulation traités indépendamment des autres biens et services ;

Pour une répartition plus équitable des aides, elles seront réorientées, plafonnées et régionalisées :

- en tenant compte de l'emploi, et plus seulement des surfaces ;
- en s'appuyant sur des indicateurs pour plus de réactivité ;
- en renforçant la conditionnalité par un volet social ;
- la régionalisation permettra l'adaptation aux spécificités locales.

Cela implique un budget maintenu à la hauteur des enjeux, dont les éventuels crédits non dépensés seraient affectés à un fonds de solidarité anti-crisés.

ANNEXE 4 - Liste des organisations auditionnées

- Association de formation et d'information des paysans et ruraux (AFIP)
- Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (AILE)
- Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome (CEDAPA)
- Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
- Cohérence
- Confédération paysanne
- Coop de France Ouest
- Coordination rurale
- Foncier de Bretagne
- Fédération régionale des agriculteurs biologiques de Bretagne (FRAB)
- Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)
- Fédération régionale des Coopérative d'utilisation de matériel agricole (FR CUMA Ouest)
- GIE Lait-Viande
- Inter Bio Bretagne (IBB)
- Jeunes agriculteurs de Bretagne
- Maison de la Consommation et de l'Environnement
- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Bretagne (SAFER)
- Solidarité Paysans
- Terre de Liens
- Union régionale interprofessionnelle CFDT
- Union régionale interprofessionnelle CGT

Les Conseils généraux des Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, et Morbihan ont également été consultés par l'intermédiaire de leurs élus en charge de l'agriculture.

Les rencontres se poursuivent à la date d'envoi de ce document. L'association Eau et Rivières de Bretagne a été contactée, mais le rendez-vous a dû être reporté à une date ultérieure. Les syndicats CGC, CFTC et FO ont été également contactés.

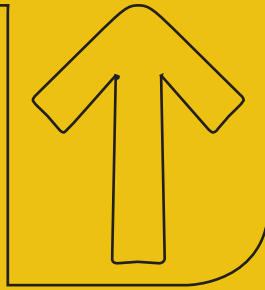
GLOSSAIRE

ABEA	Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires
ADEFIA	Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans les Industries Agroalimentaires de Bretagne
AFAB	Association des fabricants d'Aliments du Bétail
AEP	Agricultures Ecologiquement Performantes
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CDOA	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
CETA	Centre d'études Techniques Agricoles
CIVAM	Centre d'Initiative pour valoriser l'Agriculture en Milieu Rural
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRAB	Chambre Régional d'Agriculture de Bretagne
CRAE	Commission Régionale Agro-Environnementale
CRENA	Comité Régional Energie et Agriculture
CRITT	Comité Régional Installation Transmission
CRMAB	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
EARL	Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETA	Entrepreneur de Travaux Agricoles
FAO	Food and Agriculture Organization (organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation)
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
GEDA	Groupe d'Etudes et de Développement Agricole
GVA	Groupe de Vulgarisation Agricole
ha	Hectare
IGP	Identification Géographique Protégée
JA	Jeunes agriculteurs
MAE	Mesure Agro-Environnementale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAC	Politique Agricole Commune
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPI	Programme d'Accompagnement des Projets d'Installation
PARI	Programme d'Accompagnement Régional à l'Installation
PDE	Plan de Développement Economique
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRAD	Plan Régional pour l'Agriculture Durable
PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
RDI	Répertoire Départemental à l'Installation
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative de Production
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SFEI	Système Fourrager Econome en Intrants
SIQO	Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
SRCoE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRU (loi)	Solidarité et Renouvellement Urbain
TVB	Trame Verte et Bleue
UTA	Unité de travail Agricole

Direction de l'économie
Service de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SAGRI)
Tél. : 02 99 27 12 83 – Fax : 02 99 27 14 13
agriculture@region-bretagne.fr

KUZUL RANNVRO BREIZH
283, bali ar Jeneral Patton – CS 21101
35711 ROAZHON CEDEX 7
Pgz. : 02 99 27 10 10 – Plr : 02 99 27 11 11
www.rannvro-breizh.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283, avenue du Général Patton – CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 – Fax : 02 99 27 11 11
www.bretagne.fr



Evit un emglev nevez el labour-douar

Danevell degemeret

KUZUL-RANNVRO

mezheven 2011

